



HAL
open science

Le centre-est de la France

Pierre Nouvel

► **To cite this version:**

Pierre Nouvel. Le centre-est de la France. Michel Reddé. Gallia Rustica 1. Les campagnes du nord-est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive, 1 (49), Ausonius éditions, pp.179-210, 2017, Mémoires, 978-2-35613-206-2. hal-03029601

HAL Id: hal-03029601

<https://hal.science/hal-03029601>

Submitted on 28 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

L E CADRE PHYSIQUE ET HISTORIQUE

Les dix départements qui occupent le centre-est de la France forment un ensemble géographique et historique cohérent, marqué par des contrastes environnementaux bien tranchés. Au nord-ouest, les auréoles successives du Bassin Parisien couvrent les départements de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne et le nord-ouest des départements de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Elles déterminent des contrastes paysagers assez marqués, où les lignes directrices, vallées sud-est / nord-ouest et cuesta sud-ouest / nord-est, forment un réseau remarquablement régulier (fig. 1). À l'ouest, le Val de Loire détermine une limite tangible. Au sud-est, le bassin d'effondrement de la Saône et son prolongement tectonique du Doubs en direction du nord-est dégagent une vaste plaine, bordée de ressauts calcaires. L'ensemble est borné par deux massifs montagneux, calcaire au sud-est (le Jura), cristallin au nord-est (les Vosges), le massif du Morvan formant un troisième bloc, central, au cœur de la Bourgogne. Il s'agit donc d'un espace d'étude exceptionnel, car il présente toutes les variétés environnementales représentatives de la *Comata*, drainé de surcroît par ses trois principaux fleuves, la Seine, la Loire et la Saône. Enfin, dernier intérêt et non des moindres, il correspond à plusieurs entités historiques antiques, portions majeures de cinq cités (Éduens, Lingons, Séquanes, Tricasses, Sénons, dans une moindre mesure Ségusiaves, Rèmes et Leuques), dont le statut politique est assez contrasté (Kasprzyk et al. 2012 ; Nouvel & Cramatte 2013). Les Séquanes, les Sénons et les Tricasses sont stipendiaires, les Leuques et Ségusiaves libres, alors que les Éduens, les Lingons et les Rèmes jouissent d'un *foedus* au contenu plus ou moins favorable. Quoique leurs limites précises soient encore l'objet de débats passionnés, elles forment un cadre adapté à une approche historique (fig. 1).

HISTORIQUE ET CONDITIONS DE LA RECHERCHE : UN FORT EFFET DE SOURCES

Depuis le développement des opérations de prospection et celui, plus récent, des opérations préventives, cette région dispose d'une masse de données remarquable concernant les formes du peuplement rural de l'époque romaine. La multiplication des informations chronostratigraphiques, mais surtout l'accumulation exceptionnelle de données planimétriques offertes par la prospection aérienne, permettent aujourd'hui un réexamen approfondi des réseaux d'occupations, des choix architecturaux et des hiérarchies rurales.

La mise en œuvre d'un mode de collecte homogène, mais aussi le développement de programmes d'étude des habitats groupés (Nouvel et al. 2015b) permet d'engager une réflexion approfondie sur la nature des occupations antiques et, plus particulièrement, sur les établissements ruraux. Ce groupe se délimite essentiellement par exclusion des autres formes d'occupation plus faciles à caractériser, comme les espaces religieux, funéraires et les habitats groupés. Les travaux sur les agglomérations, plus particulièrement sur les plus modestes d'entre elles, ont par exemple permis d'identifier des critères permettant de les isoler, en s'appuyant sur les indices de surface et d'équipement (présence d'artisanat spécialisé, absence d'apparat décoratif tels que mosaïque et marbre par exemple) et sur leur organisation générale (présence de rues, constructions spécifiques type "maisons profondes").

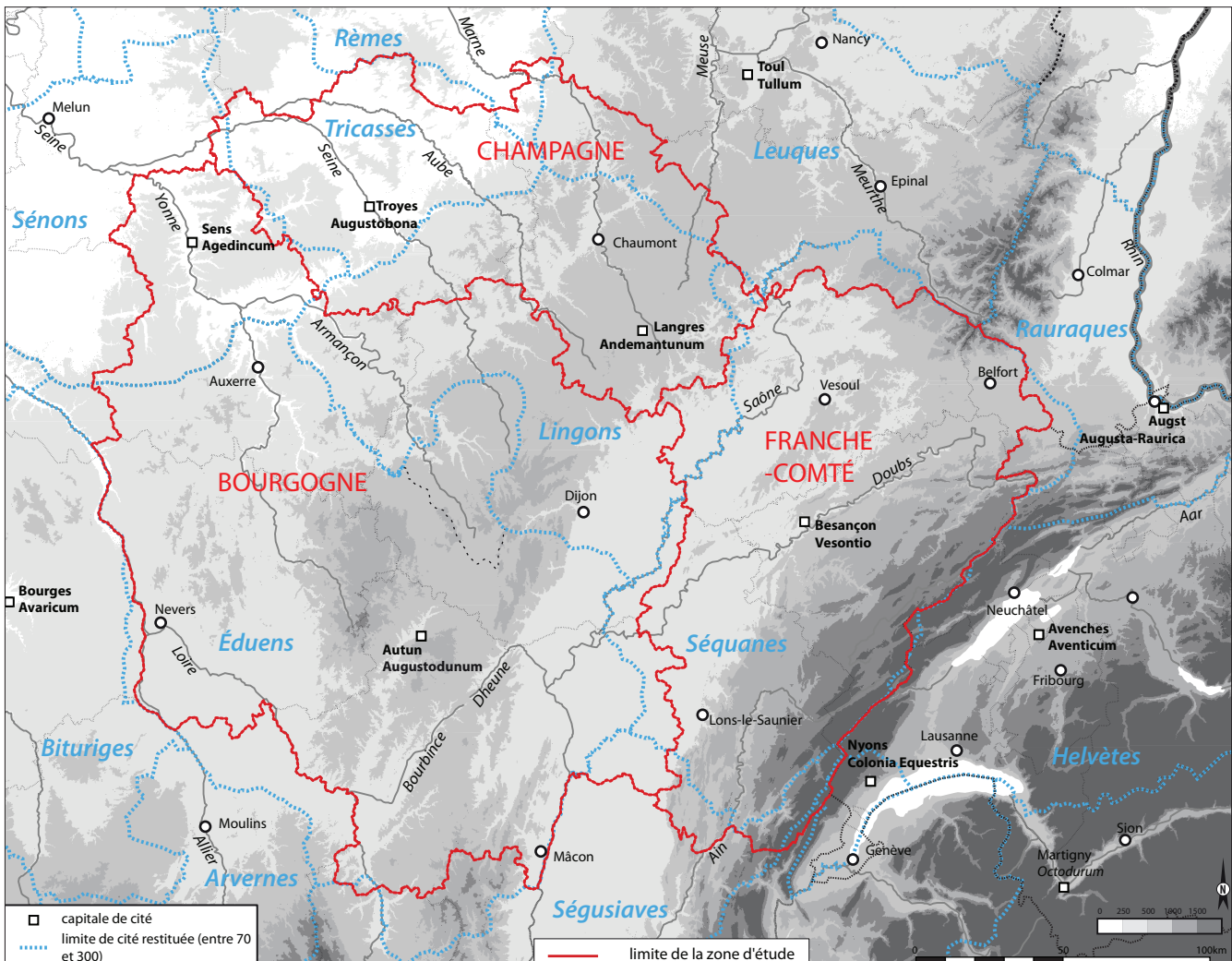


Fig. 1. Délimitation de la zone d'étude, comprenant la Bourgogne, la Franche-Comté et le sud de la Champagne.

Parmi les 10122 sites antiques reconnus qui ne correspondent pas à des nécropoles, 9615 ne sont ni des agglomérations, ni des sanctuaires. 105 d'entre eux, qui correspondent à des fortifications tardives ou à des fréquentations de grotte, doivent encore être évacués de notre enquête. Nous considérerons donc les 9500 restants comme des établissements ruraux, *a priori* à vocation agricole. Dans ce groupe, 4 879, soit la moitié, ne sont cependant pas assez connus pour être caractérisés. Cela signifie que 4 732 présentent suffisamment de critères disponibles pour qu'on puisse juger de leur nature durant le Haut-Empire. La répartition de ces indices et leur qualité générale (fig. 2 et 3) souligne assez bien les grandes disparités des données manipulables, opposant les départements fortement prospectés au sol (l'Yonne, le Doubs, où les sites sont mieux datés qu'ailleurs) à ceux qui n'ont pas fait l'objet de prospections-inventaires (Aube, Côte-d'Or, Saône-et-Loire). En ce qui concerne la caractérisation des sites, les départements dans lesquels les résultats des prospections aériennes ont été les plus tangibles (Aube, Yonne, dans une moindre mesure Côte-d'Or et Nièvre) livrent des données de meilleure qualité. Plus généralement, le cas de l'Yonne, où elles ont été exploitées grâce à des programmes d'inventaires à large échelle, s'oppose en tout point à celui de la Saône-et-Loire, qui comptabilise un très grand nombre de points de découverte (plus de 2200), mais pour l'essentiel issus de mentions anciennes très mal documentées. On mesure ici l'importance et l'intérêt des campagnes de prospections systématiques actuelles pour améliorer nos connaissances sur les territoires antiques.

Reste à évaluer la pertinence de la carte de répartition globale telle que nous la fournit cette enquête. Les zones les mieux perçues sont, sans surprise, celles où se sont concentrées ces opérations récentes de prospection terrestres (fig. 4). Il s'agit du sud-est du département de l'Yonne (B. Poitout / P. Nouvel / M. Loire, fig. 2, zone 6), de la cuesta de la forêt d'Othe (P. Nouvel, fig. 2, zone 2), du Châtillonnais et des forêts voisines (fig. 2, O. Dumay, zone 3 et D. Goguey, zone 4), du finage (A. Daubigny, fig. 2, zone 10), de l'interfluve Doubs / Ognon (D. Daval, fig. 2, zone 9), des environs de Bibracte et d'Autun (P. Nouvel / M. Thivet, fig. 2, zone 7) et, dans une moindre mesure, de la Haute-Marne, où S. Izri a réalisé un important travail de collecte d'informations (fig. 2, zone 5). Plus généralement, les zones très dégagées sur substrat calcaire sont densément documentées, comme par exemple le pied de cuesta du Châtillonnais ou de la Côte-d'Or : les conditions de prospections aériennes et terrestres y sont optimales (fig. 5). Les départements de l'Aube et du Territoire-de-Belfort présentent un faciès assez proche. Assez faiblement documentés par les découvertes anciennes, sans programme de prospections-inventaires suivi, ce sont ici surtout les fouilles préventives qui sont pourvoyeuses de données. Il faut cependant noter que la part des établissements ruraux documentés par ce moyen est partout en forte croissance, reflet des changements progressifs mais bénéfiques opérés depuis une petite dizaine d'années. Cette tendance est particulièrement lisible autour de Troyes, qui fait justement l'objet d'un PCR qui s'est donné pour objectif d'étudier la masse de données ainsi accumulée (Riquier *et al.* 2015, fig. 2, zone 1). La carte des sites ruraux fouillés est particulièrement expressive (fig. 6). Elle se superpose évidemment aux zones actuellement les plus dynamiques

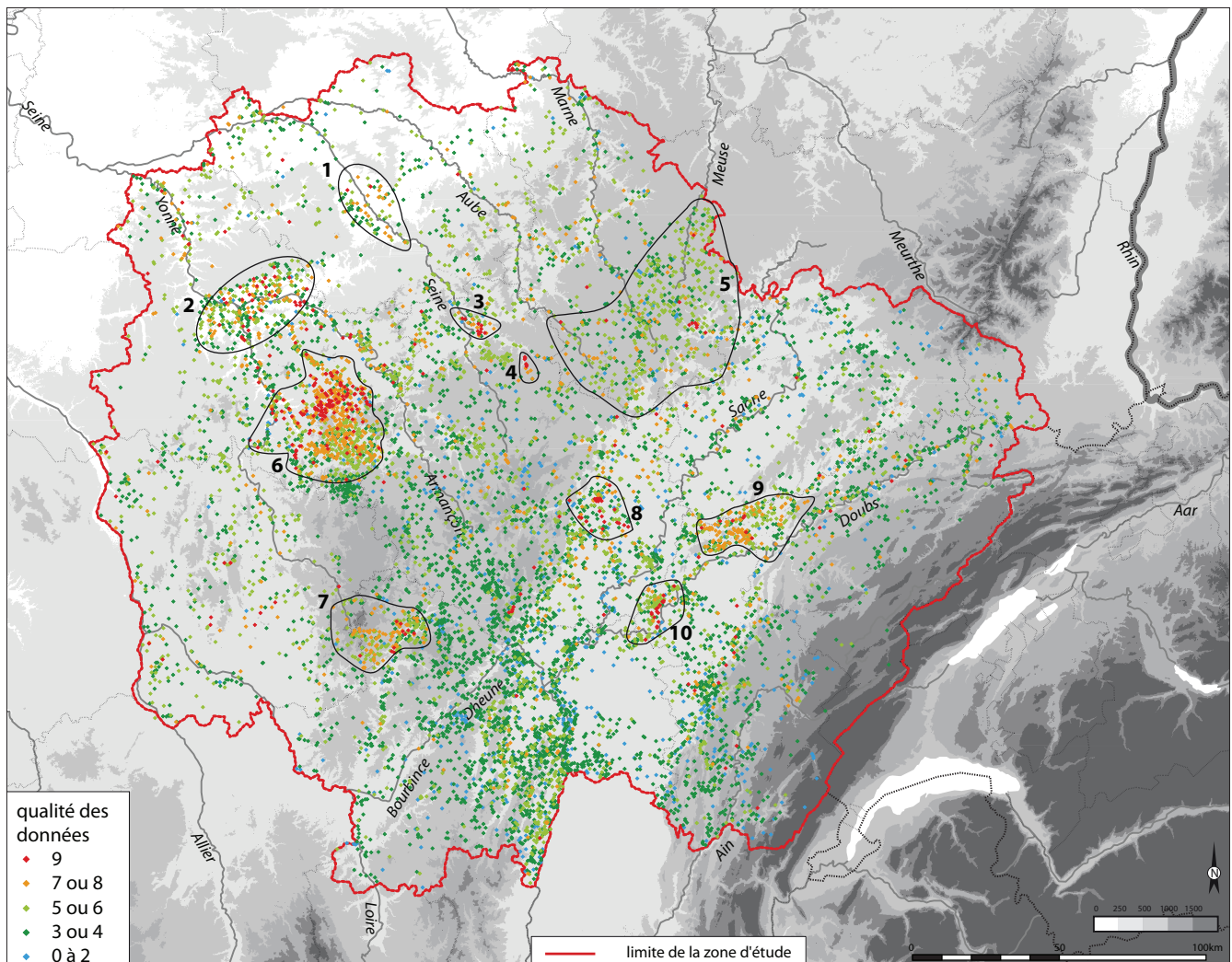


Fig. 2. Carte de la qualité de l'information sur les établissements ruraux antiques du centre-est de la Gaule (sur une note de 0 à 9, croisant la qualité de localisation et de délimitation, celle de la datation et celle de la caractérisation).

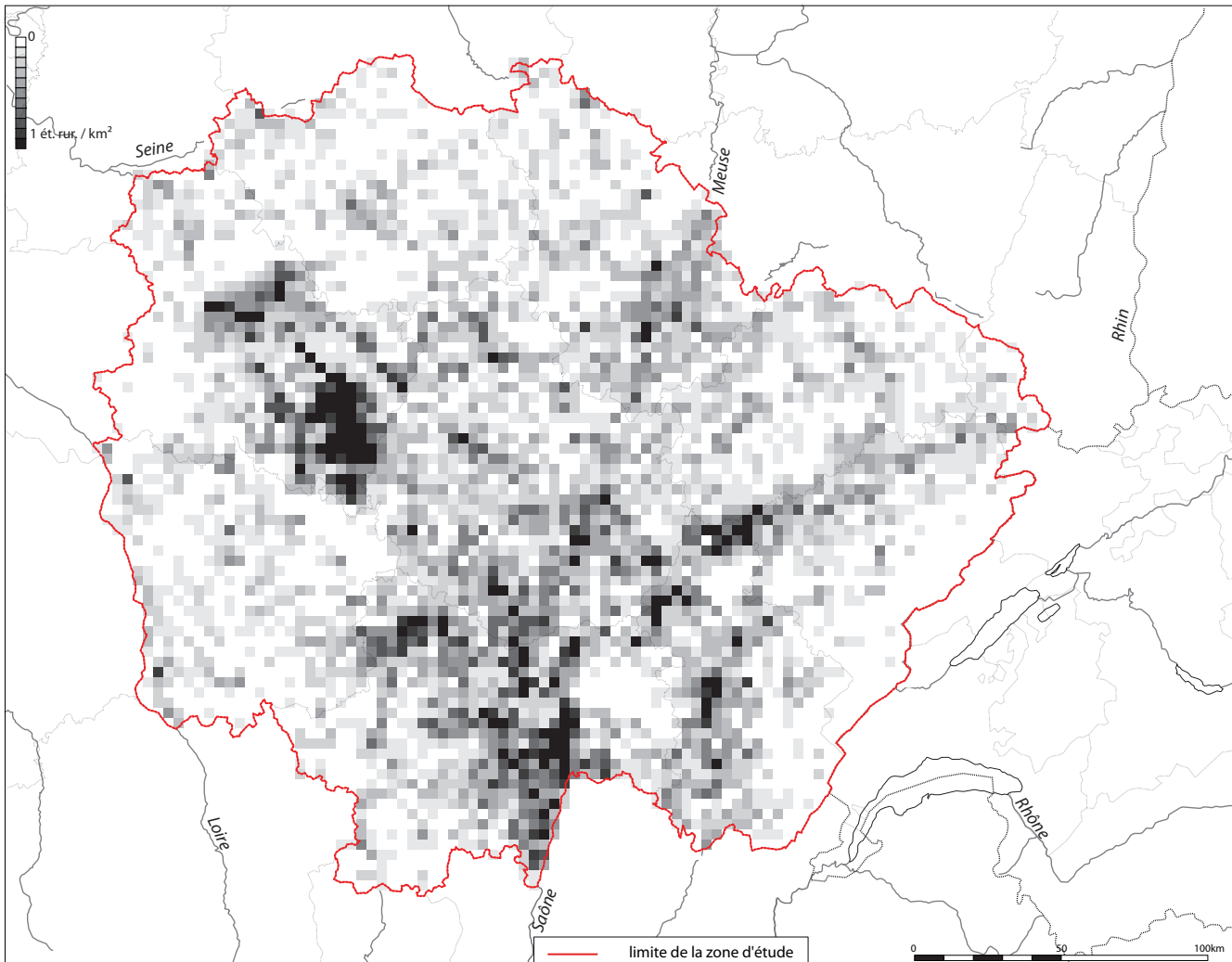


Fig. 3. Densité des établissements ruraux dans le centre-est de la Gaule (établissement par km²).

(périphéries de Dijon, de Besançon, de Troyes, le Val de Saône et le Val d'Yonne en général). Elle souligne aussi les quelques axes de transports nouvellement construits (autoroutes A 39, A 77, les seules qui ont fait l'objet d'une prescription, TGV Rhin – Rhône ; conduite de gaz centre-Europe) et les régions touchées par l'exploitation des gravières (vallées aval de l'Yonne, de la Seine, de l'Aube et de la Marne).

À l'inverse, huit zones apparaissent presque qu'entièrement vides (fig. 7). Est-ce là seulement le résultat d'un état de la recherche ou cette absence révèle-t-elle de véritables déserts archéologiques ? Convenons-en d'emblée : ces onze secteurs répondent en réalité à des contextes environnementaux particuliers, qui entravent la détection des sites archéologiques antiques.

La zone A correspond en effet à la Champagne crayeuse, dans sa portion auboise. On voit qu'en réalité ce même substrat est fortement documenté plus au sud-ouest, dans le département de l'Yonne, là où les prospections aériennes ont été doublées par des vérifications au sol systématiques. Le problème est ici que les établissements ruraux sont édifiés en matériaux périssables et délimités par des fossés, caractères similaires à ceux des fermes laténiennes. Les prospections aériennes en ont détecté plusieurs centaines, mais l'absence de vérification au sol ne permet pas d'être certain qu'ils sont tous occupés durant

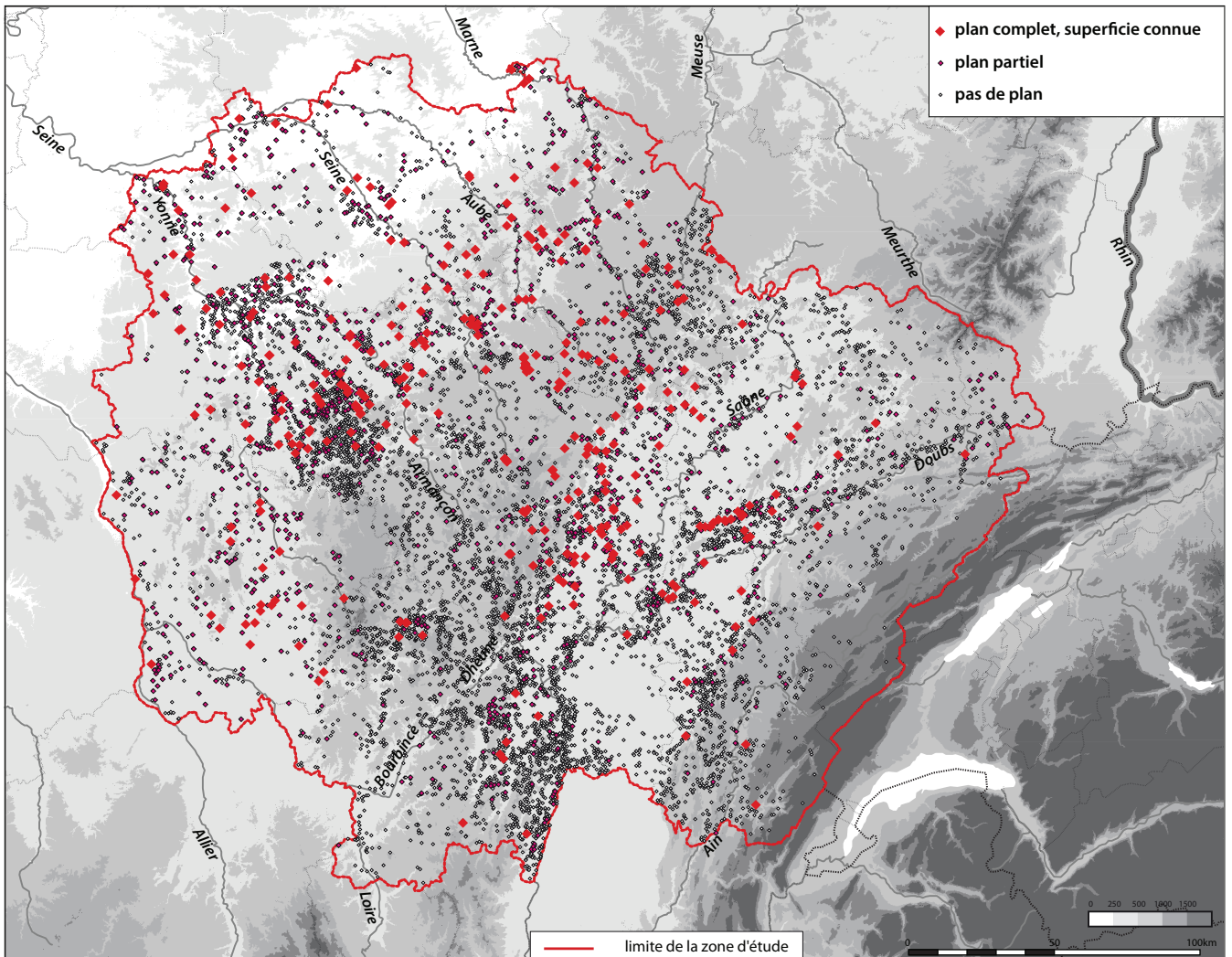


Fig. 4. Les établissements ruraux antiques dont le plan est disponible (partiel et complet).

le Haut-Empire. La petite vingtaine d'exemplaires fouillés démontre d'ailleurs que la plupart d'entre eux continuent d'être fréquentés à l'époque romaine : c'est donc ici un vide purement technique.

La zone B est aujourd'hui couverte par la Forêt d'Othe. Les investigations y ont donc été plus limitées et de moindre qualité. On distingue d'ailleurs très bien la limite, au sud, entre les terrains forestiers et l'auréole crayeuse densément documentée, largement ouverte aux prospections terrestres. Il se peut cependant qu'il s'agisse là d'une des rares zones "sans villa", puisqu'elle semble réservée à l'exploitation durant le Haut-Empire (Berranger et al. 2014).

La zone C, quant à elle, couvre les grandes forêts de l'Isle-Aumont et de Chaource, qui n'ont fait l'objet d'aucune prospection archéologique. Il s'agit donc très certainement d'un effet de masque, qui transparait également de manière remarquable pour le massif des Amognes (zone G) et surtout l'immense Forêt de Chauv (Jura, zone J). La zone D correspond au Bassigny, terre d'engraissement bovin et couverte de pâtures. Ce paysage a empêché les découvertes fortuites et les prospections aériennes. Le cas est assez similaire en Puisaye (zone E), région bocagère et d'élevage, assez proche de la Bresse par son apparence (zone I). L'absence de pierre dans le sous-sol y limite les constructions maçonnées, facilement reconnaissables. La détection des sites archéologiques y est entravée par l'extension des pâtures, mais surtout des plantations de maïs sur argiles. Les quelques investigations menées en Bresse septentrionale par A. Daubigny indiquent d'ailleurs que les sites ruraux antiques y étaient présents comme partout ailleurs. Plus généralement, les régions de bocage, aujourd'hui partiellement cultivées en

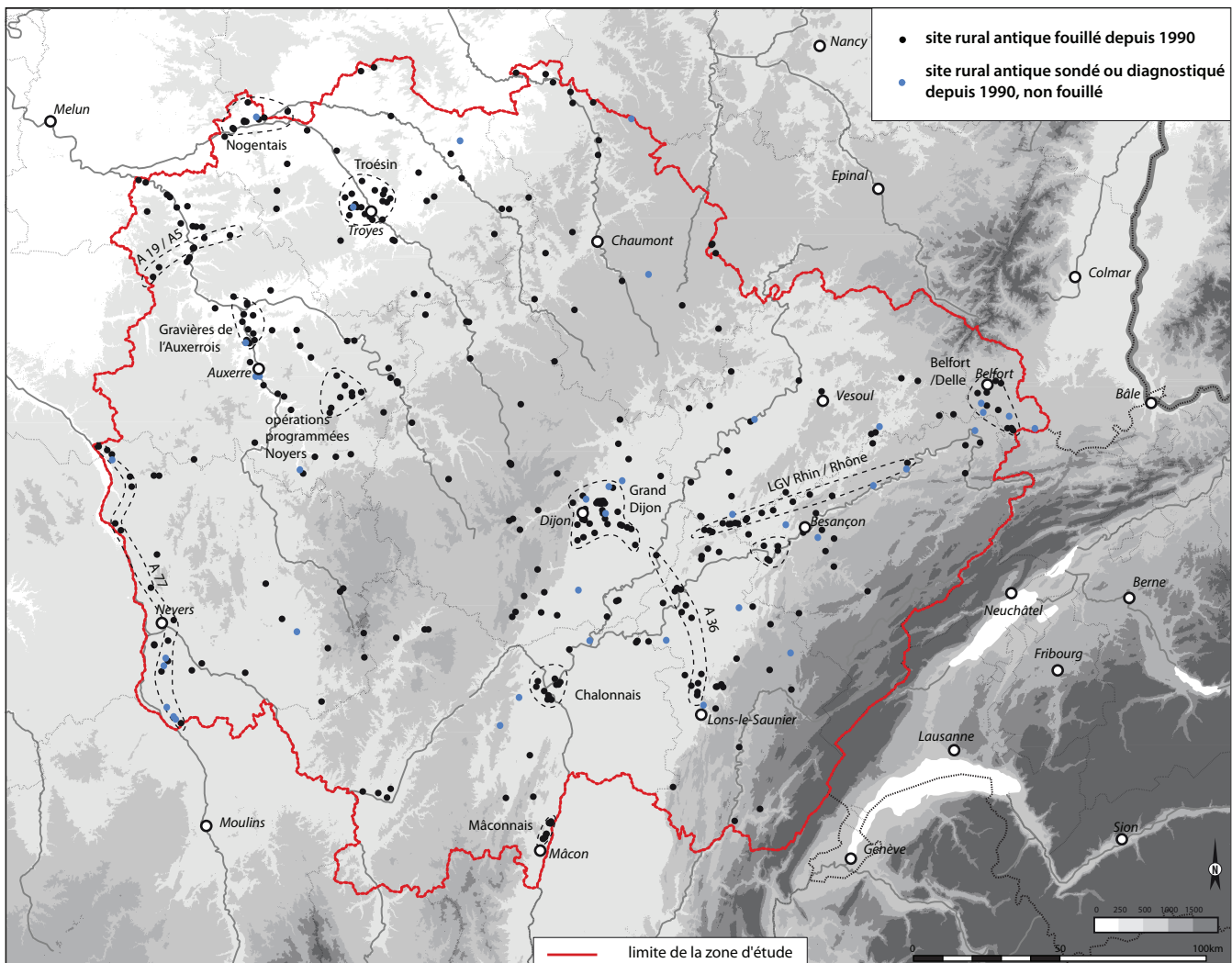


Fig. 5. Répartition des fouilles récentes d'établissements ruraux antiques (postérieures à 1990) et des régions de forte activité préventive dans la zone d'étude.

maïs, sont particulièrement impropres à la détection des établissements antiques. La prospection aérienne y est inopérante, d'autant que le substrat argileux et sans ressources en pierre de certaines zones (la Bresse, le Bassigny, la Puisaye, la Champagne humide, dans une moindre mesure une bonne partie de la Haute-Saône et du Charollais) y a limité le développement des aménagements maçonnés facilement reconnaissables. Ce sont aussi des régions économiquement peu dynamiques, où l'activité archéologique préventive est très réduite. L'effet cumulatif joue ici à plein depuis cinquante ans : l'absence de sites déjà connus n'y incite pas le développement de programmes de recherche et entrave les découvertes ponctuelles par un public éclairé.

L'effet de source est également bien marqué dans les massifs anciens des Vosges et du Morvan (fig. 7, H et K). L'absence conjuguée de sociétés savantes et de terrains labourés ouverts à la prospection pédestre ainsi qu'aux prospections aériennes explique ces lacunes très certainement artificielles. Pour le Morvan du moins, le problème est accru par l'enrésinement qui recouvre les anciennes terres agricoles. Contrairement aux forêts anciennes des plateaux calcaires, les couvertures LiDAR n'y révèlent donc pas les sites antiques, déjà arasés par les labours postmédiévaux. Les marges septentrionales et méridionales du massif supportent d'ailleurs des concentrations de sites assez conséquentes, bien mises en valeur dans le cadre d'un programme de prospections systématiques en cours. Au sud, il s'agit des établissements découverts dans le cadre d'un programme de

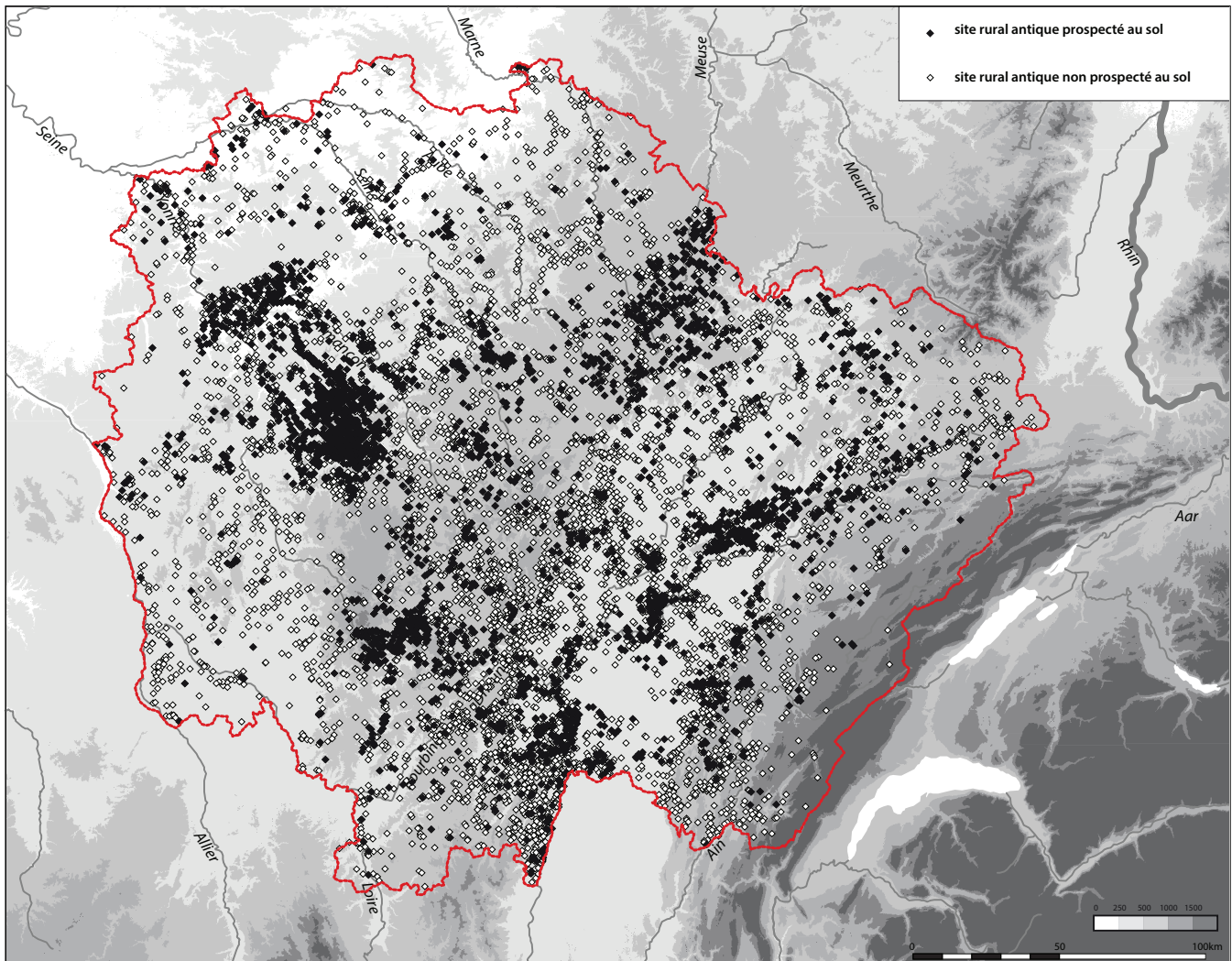


Fig. 6. Localisation des sites ruraux antiques prospectés au sol dans le centre-est de la France.

prospection-inventaire en cours depuis 2009 (Nouvel 2015). Des sites y ont été repérés jusqu'aux sommets du vieux massif (communes d'Arleuf, de Glux-en-Glenne, de Saint-Prix), quoiqu'ils soient particulièrement difficiles à repérer (absence de *tegulae*, rares pierres dans des terrains anciennement mis en culture ou enrésinés). Au nord, dans les environs de Quarré-les-Tombes (Yonne), la concentration d'établissements ruraux antiques est la conséquence d'opérations beaucoup plus anciennes. Les érudits qui ont parcouru ces terrains dans les années 1890-1920 ont inventorié jusqu'à une vingtaine de sites sur certaines communes (Parat 1926 ; Nouvel 2006). Ils ont eu la chance de parcourir des terres encore largement labourées et cultivées, avant la désertion des campagnes et l'enrésinement qui s'en est suivi. Quoiqu'aucune recherche n'ait encore débuté dans les Vosges, le phénomène doit y être assez similaire (zone F).

Enfin, le cas du Jura mérite quelques éclaircissements. L'essentiel du massif se caractérise par un vide archéologique assez notable, que nous avons analysé dans un article récent (Nouvel & Cramatte 2013). Retenons-en qu'il est impossible de juger de sa réalité dans la mesure où la région se caractérise jusqu'à aujourd'hui par l'insuffisance chronique des recherches concernant l'époque romaine. L'absence de découverte ancienne, interprétée comme une réalité archéologique, a eu de lourdes conséquences sur la notion de "terres vacantes" et l'interprétation de l'origine des structures de peuplement actuelles (Walter & Quenet 1984 ; Mangin *et al.* 1990). C'est d'ailleurs pour cela que nous y avons lancé un nouveau programme depuis 2015 (Thivet

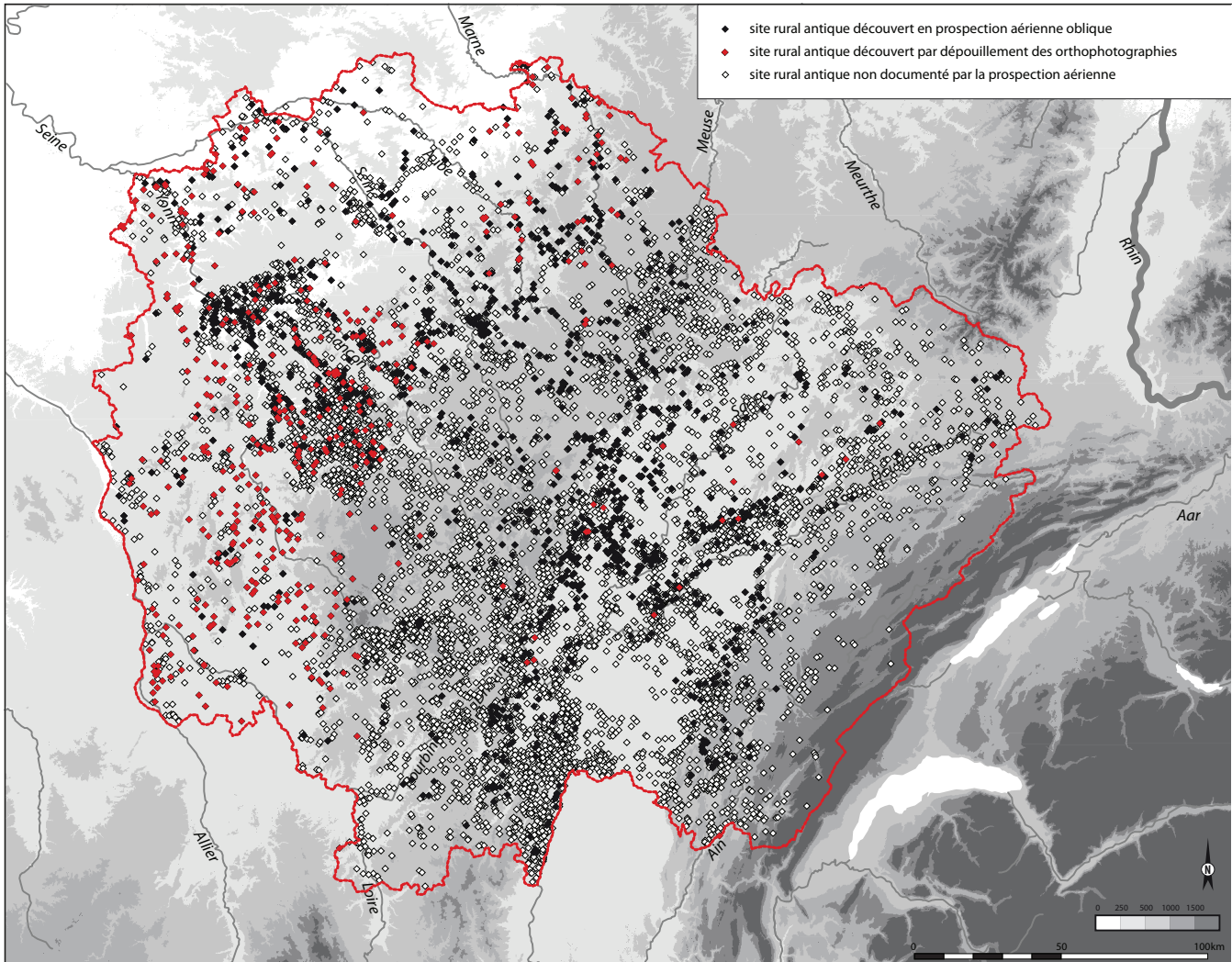


Fig. 7. Les établissements antiques repérés en prospection aérienne dans le centre-est de la Gaule.

dir.) afin d'en juger sur pièce. C'est la Combe d'Arlier, aux alentours de Pontarlier (800 m d'altitude) qui a été choisie pour ce test. Nous avons d'ailleurs rencontré un certain nombre de difficultés pour y repérer les établissements antiques, pourtant bien présents. Ils ne livrent en effet pas de *tegulae*, peut-être trop gélives pour être utilisées sous ce rude climat montagnard. Cette particularité s'observe d'ailleurs en Morvan aux mêmes altitudes. La carte des mentions anciennes et récentes dans les environs des Villards-d'Héria (Nouvel & Cramatte 2013, fig. 12) et les diverses découvertes fortuites faites par les bénévoles dans la région de Saint-Claude révèlent aussi l'existence d'établissements dans la partie méridionale du massif. Les contraintes paysagères (pâturages et "prés-bois", zones enrésinées mécaniquement), pédologiques (sol très peu épais aboutissant à une érosion massive des structures archéologiques), les usages particuliers (l'absence de terres-cuites architecturales) et les carences de la recherche locale s'additionnent ici. Il ne faut donc pas conclure trop rapidement à l'existence d'espaces désertés ou sous-exploités. Ce n'est d'ailleurs pas le cas durant la Protohistoire et le haut Moyen Âge, lorsque cette zone apparaît au contraire comme un pôle de peuplement de premier ordre (Passard-Urlacher & Urlacher 2015). Les analyses polliniques (Gauthier 2001) nous indiquent, elles aussi sans détour, que ce vide de la documentation cache en réalité une mise en valeur agricole effective. Il nous manque seulement les moyens d'y découvrir les établissements qui s'y trouvent.

Il semble nécessaire de retenir de tout cela que la carte de répartition et de densité des établissements ruraux de l'Antiquité repérés dans le centre-est de la France renvoie encore, malgré l'intense activité de ces dernières années, l'image d'un effet de source. Paradoxalement, la densification des prospections aériennes (pertinentes essentiellement dans les espaces de cultures céréalières à faible pluviométrie) et le développement des opérations préventives ne fait que le renforcer. Certes leur extension dans des zones encore méconnues à la fin du XX^e siècle (Haute-Marne, Nièvre, Haute-Saône) uniformise le panorama qui nous est offert. Il n'en reste pas moins que les zones difficiles d'accès, plus particulièrement les grands massifs forestiers et les secteurs de montagne, ne peuvent être aussi facilement appréhendées. Il n'est donc pas encore possible, en dehors de la région d'Autun où les prospections terrestres ont permis de partiellement aplanir cette difficulté, de confronter les modes de mises en valeur différentiels, voire même d'y discuter de la densité relative des occupations rurales. Même dans les zones les plus accessibles, en particulier au cœur du couloir d'effondrement du Val de Saône, des phénomènes de recouvrement colluviaux ou alluviaux post-antiques masquent par endroit les indices révélateurs, comme viennent de le démontrer les opérations préventives réalisées par l'Inrap le long du gazoduc Centre-Europe dans la basse vallée de la Tille. C'est donc avec une grande circonspection, sans évacuer les défauts majeurs et l'hétérogénéité des données initiales, qu'il faut juger des modalités de l'occupation rurale de ces régions. Seule l'exploitation de zones ateliers mieux documentées permet ici d'approcher plus finement et, surtout, plus justement, la nature et l'évolution du peuplement rural au cours du Haut-Empire.

ÉTABLISSEMENTS RURAUX ET HIÉRARCHIES SOCIALES

Des hiérarchies rurales visibles à travers les morphologies et les superficies de sites.

Avant de juger de la nature des contraintes qui ont pu guider la répartition et la densité des exploitations rurales, il faut souligner l'hétérogénéité apparente des formes de l'occupation rurale. Il faut pour cela disposer de données de surface et, surtout, de planimétrie (fig. 4). Vu l'hétérogénéité des données et le caractère lacunaire des informations disponibles, il est souvent difficile de juger de la conjonction de ces différents facteurs. On mesure à cette remarque l'importance que revêt la prospection aérienne pour identifier et hiérarchiser les établissements ruraux, tout du moins à leur état de développement architectural maximal, au cours des II^e et III^e siècles p.C. Sans rentrer dans le détail d'une démonstration typologique, une distinction assez évidente apparaît toutefois entre une série d'établissements que l'on peut qualifier de fort statut et la masse de ceux, plus modestes, qui forment l'essentiel des réseaux de peuplement de ces régions. Les typologies édifiées grâce au croisement des organisations planimétrique, des équipements et de l'apparat décoratif (Nouvel 2009b ; Nouvel 2016) permettent d'isoler plus particulièrement un groupe de sites (nommés ici "ER3") qui se caractérisent par une séparation nette entre espaces résidentiel et de production. Ce caractère planimétrique se conjugue avec des différences de richesse relative, telles que la présence d'équipements spécifiques (balnéaires, adduction d'eau, bassins, temple(s), tour porche) et d'un appareil décoratif particulier (présence de mosaïque et de stuc). Elle se distingue des sites plus communs (nommé ici "ER2", fig. 9), dans lesquels la résidence ou le bâtiment à vocation domestique se situe dans la même cour que le ou les bâtiments techniques. La résidence, de plan modeste, dispose parfois d'équipements de confort (balnéaires) dont la taille et la richesse décorative ne souffrent pas la comparaison avec ceux de la catégorie précédente. Plus généralement, ces sites se distinguent des premiers par l'absence d'apparat décoratif luxueux (mosaïque, stuc). N'oublions pas, enfin, qu'il existe une série de bâtiments techniques isolés ("ER1" fig. 9) qui n'ont apparemment pas de fonction domestique.

Lorsque l'on dispose d'un plan à peu près complet (fig. 8) il est d'ailleurs possible de distinguer des différences notables d'organisation interne des établissements à deux cours "ER3" (fig. 9).

– ER3a : Établissements ruraux à deux cours, résidence longiligne simple, communs désorganisés ou regroupés en deux ailes à peu près régulières de part et d'autre d'une cour. Présence de balnéaires, généralement de faible dimension, appareil décoratif modeste (mosaïque noire et blanche, grossière, peu nombreuses, marbre peu varié et de faible qualité).

– ER3b : Établissements ruraux à deux cours, résidence formée de trois corps de bâtiment en U organisés autour d'une cour centrale et communs désorganisés ou organisés en deux lignes de pavillons hétérogènes. Apparat décoratif de qualité (mosaïque parfois polychrome, stuc) et équipements de confort variables en fonction de la superficie globale.

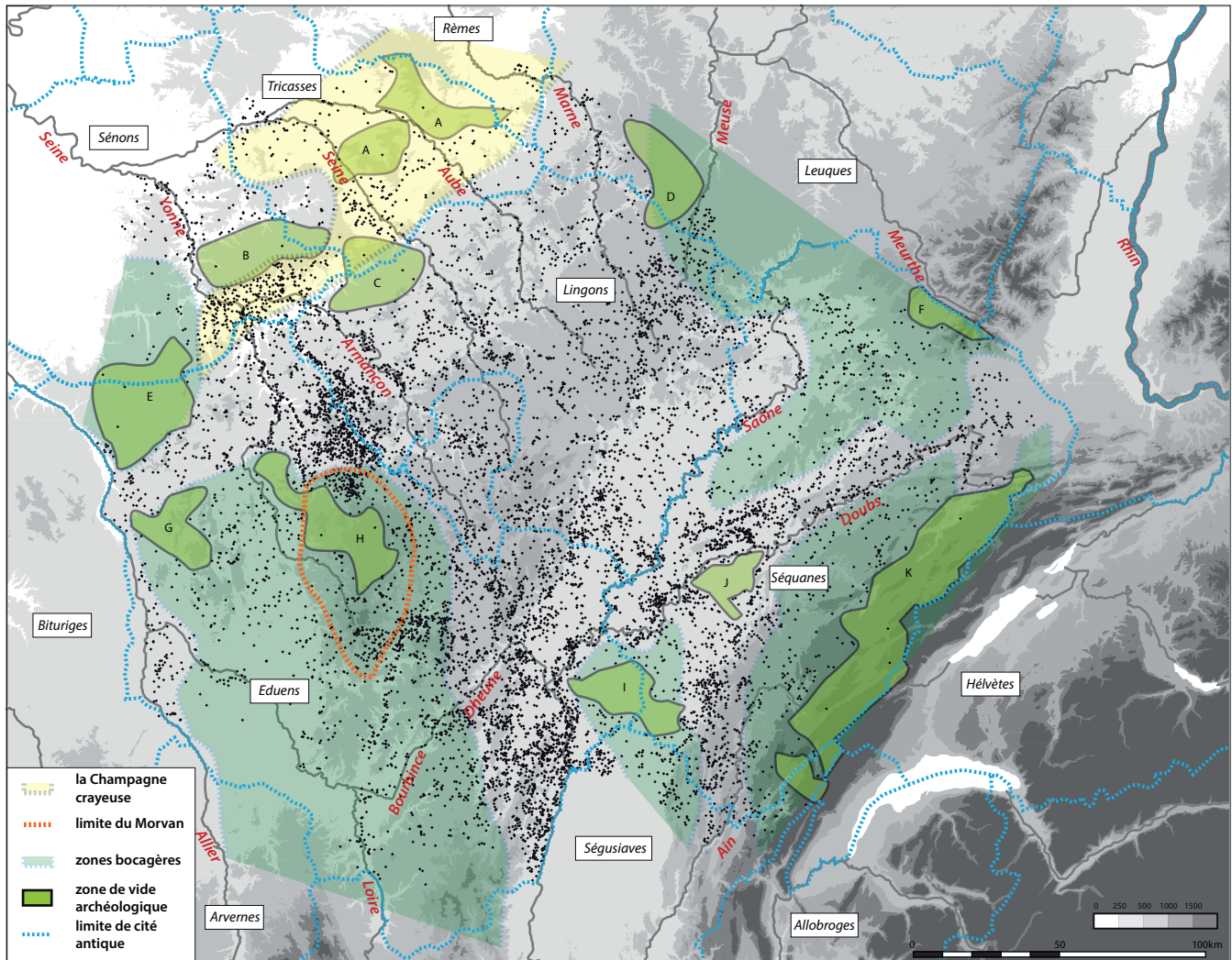


Fig. 8. Zones de vides et de pleins dans la répartition des établissements ruraux du Haut-Empire dans le centre-est de la France.

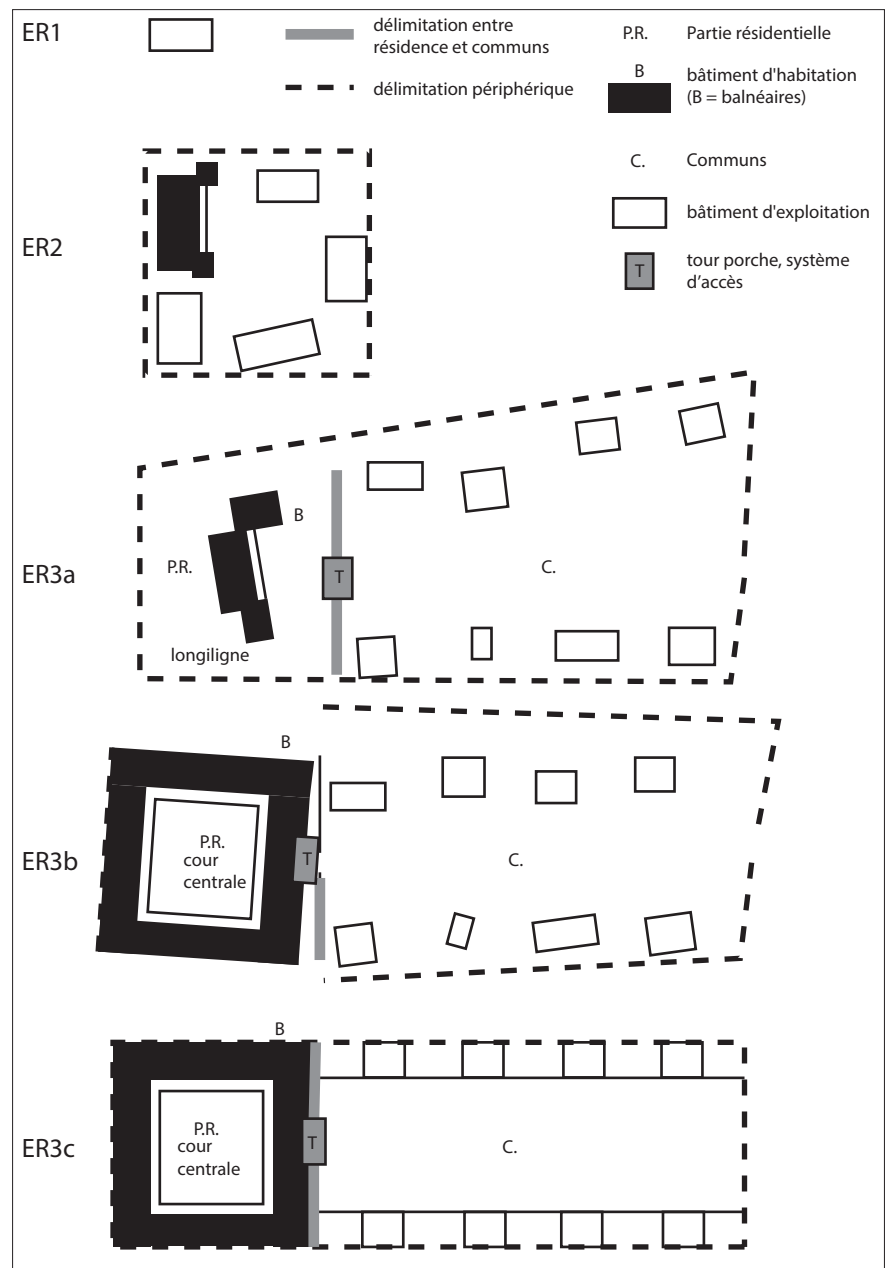
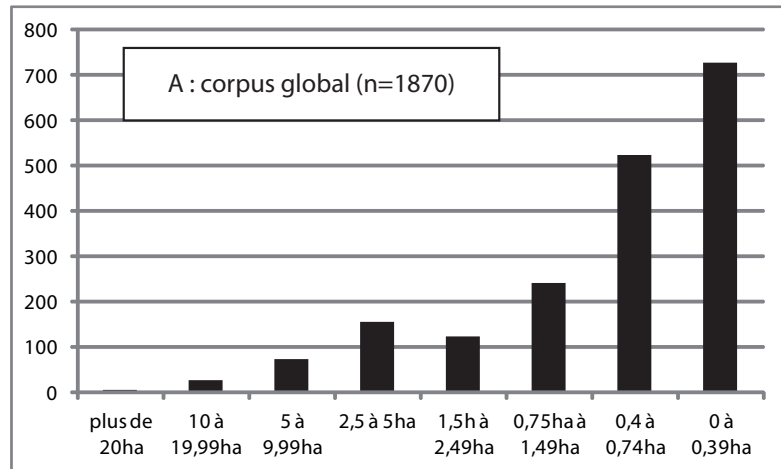


Fig. 9. Typologie des établissements ruraux d'après leur organisation interne, utilisée dans le centre-est de la Gaule

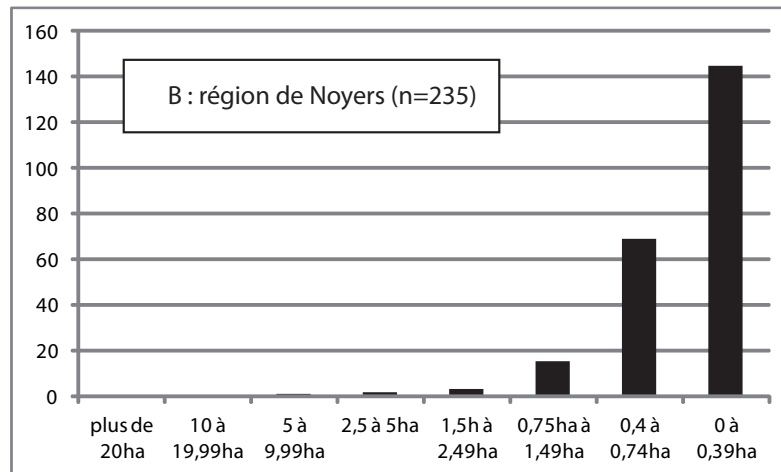
– ER3c : Etablissements ruraux à deux cours, à résidence formée de trois corps de bâtiment en U organisés autour d'une cour centrale, communs organisés en deux lignes de pavillons de plan répétitif. Il s'agit du groupe des *villae* dits "à pavillons multiples alignés" (Ferdrière *et al.* 2010). L'équipement de confort et l'apparat décoratif est généralement maximal (mosaïques polychromes nombreuses, stuc, marbre (Gaston 2008).

Ces différences morphologiques se superposent à des classes de superficies spécifiques. La mesure de l'assiette des sites, plus particulièrement la confrontation entre les données issues des prospections aériennes, de surface ou de fouilles, pose quelques problèmes méthodologiques. La ventilation linéaire des 1870 assiettes permet de construire un diagramme à la forme caractéristique (fig. 10). Cette courbe exponentielle confirme que les établissements les plus petits sont aussi les plus nombreux, les plus grands (au-dessus de 5 ha) étant assez rares. Le problème de la représentativité de ces données doit cependant être posé : la proportion de petits sites est certainement sous-évaluée car ceux-ci sont les plus difficiles à repérer. Les établissements supérieurs à 0,75 ha représentent un tiers exactement de l'ensemble, ceux au-dessus de 1,5 ha encore 20,2 %

classes	nb	pourcentage
plus de 20ha	1	0,1%
10 à 19,99ha	26	1,4%
5 à 9,99ha	72	3,9%
2,5 à 5ha	155	8,3%
1,5h à 2,49ha	123	6,6%
0,75ha à 1,49ha	242	12,9%
0,4 à 0,74ha	524	28,0%
0 à 0,39ha	727	38,9%
Total	1870	100,0%



classes	nb	pourcentage
plus de 20ha	0	0,0%
10 à 19,99ha	0	0,0%
5 à 9,99ha	1	0,4%
2,5 à 5ha	2	0,9%
1,5h à 2,49ha	3	1,3%
0,75ha à 1,49ha	15	6,4%
0,4 à 0,74ha	69	29,4%
0 à 0,39ha	145	61,7%
Total	235	100,0%



classes	nb	pourcentage
plus de 20ha	0	0,0%
10 à 19,99ha	1	0,8%
5 à 9,99ha	0	0,0%
2,5 à 5ha	5	3,9%
1,5h à 2,49ha	5	3,9%
0,75ha à 1,49ha	7	5,4%
0,4 à 0,74ha	17	13,2%
0 à 0,39ha	94	72,9%
Total	129	100,0%

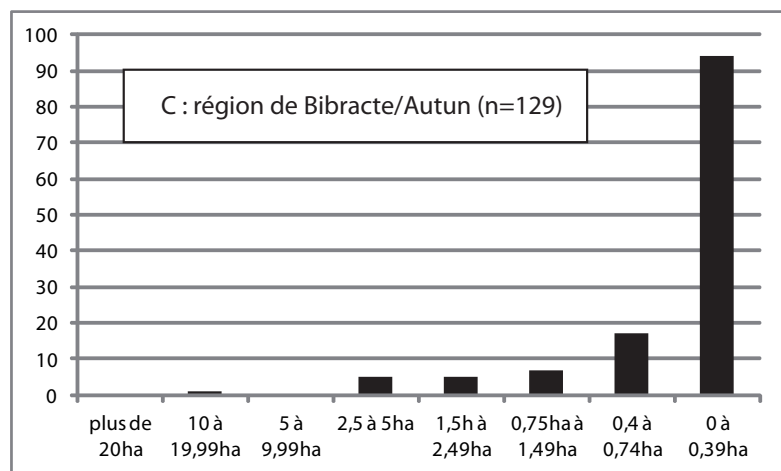


Fig. 10. Ventilation par classes empiriques de la superficie des 1870 établissements ruraux du Haut-Empire documentés dans le centre-est de la Gaule. A. Totalité du corpus. B. 235 sites ruraux prospectés sur les quatorze communes de la zone atelier de Noyers-sur-Serein (Annay-sur-Serein, Annoux, Censy, Cisery, Grimault, Jouancy, Joux-la-Ville, Lichères-près-Aigremont, Massangis, Môlay, Nitry, Noyers, Sainte-Vertu et Sarry, Yonne). C. 129 sites ruraux prospectés sur les 17 communes de la zone atelier Autunois / Morvan (Arleuf, Glux, Poil et Villapourçon en Nièvre, Autun, La Celle-en-Morvan, La Comelle, La Grande-Verrière, Laizy, Monthelon, Roussillon-en-Morvan, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Forgeot, Saint-Pantaléon, Saint-Prix et Tavernay en Saône-et-Loire)

(fig. 10, A). En réalité, si on se limite aux seules données de la zone la mieux prospectée¹ – celle des quatorze communes autour de Noyers-sur-Serein (Yonne) – on obtient un résultat assez différent (fig. 10, B). La proportion des établissements supérieurs à 0,75 ha n’y est que de 8,8%, celle supérieure à 1,5 ha atteint à peine 2,6 %. En sélectionnant les 129 établissements dont on connaît la superficie dans l’autre région finement documentée, celle de l’Autunois-Morvan (fig. 10, C), les résultats sont assez similaires. La proportion des établissements supérieurs à 0,75 ha n’y est que de 14%, ceux supérieurs à 1,5 ha totalisant 8,5 %.

Ce biais documentaire est induit par le fait que les sites les plus imposants sont, évidemment, ceux qui ont statistiquement le plus de chance d’être repérés au sol et en prospection aérienne ou d’être recoupés par des opérations préventives. On ne peut cependant pas considérer que ces régions-tests soient représentatives du tout. Il s’agit malgré tout d’espaces assez marginaux ou particuliers, qui ne semblent pas particulièrement favorables au développement de grands établissements (voir ci-dessous). Nous retiendrons donc l’essentiel : les établissements les plus nombreux sont les plus petits, les plus rares les plus imposants.

Les établissements à deux cours (ER3) présentent une ventilation comprise entre 0,5 et 21,3 ha (majorité comprise entre 0,8 et 8,1 ha (en noir sur la fig. 11a), ceux à une seule cour (ER2), sans partition entre résidence et communs, entre 0,05 et 1,2 ha (majorité comprise entre 0,2 et 0,5ha, en noir sur la fig. 11a). À regarder dans le détail parmi les établissements à deux cours, la ventilation entre les plans simples (ER3a, avec résidence longiligne) et ceux plus complexes (ER3b, avec résidence sur cour interne ; ER3c, résidence sur cour interne et pavillons alignés) se superpose assez exactement aux différences de superficie (fig. 11b). Il existe donc un lien direct entre superficie et complexité des organisations planimétriques. La superficie moyenne des ER3a est de 1,57 ha (majorité des sites entre 1 et 1,9 ha), celle des ER3b de 3,32 ha (majorité entre 2 et 4ha) et celle des ER3c de 6,28 ha (majorité entre 3,4 et 7,59ha).

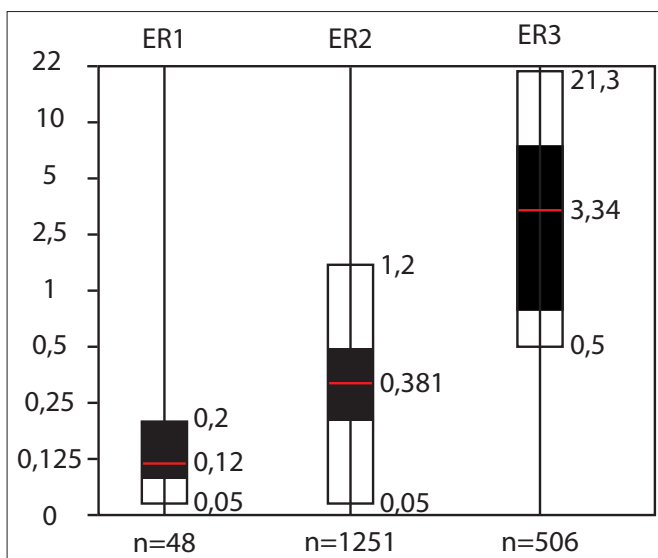


Fig. 11a. Superficies relatives moyennes et extrêmes des établissements ruraux composés d’une seule construction (à gauche, ER1, nb = 46) à une cour (au centre, ER2, nb = 1251) et à deux cours (avec séparation entre zone résidentielle et communs, à droite, ER3, nb = 427). Échelle logarithmique en hectares.

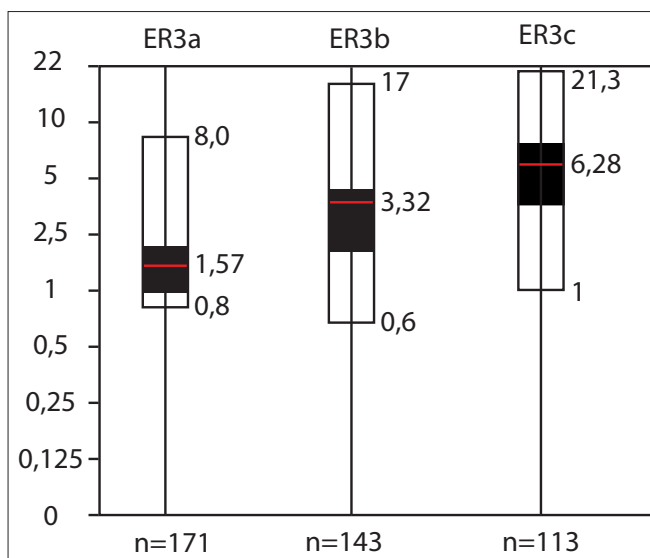


Fig. 11b. Superficies relatives moyennes et extrêmes des différentes catégories d’établissements ruraux à deux cours (à gauche, ER3a, nb = 171 ; au centre ER3b, nb = 143 et à droite ER3c, nb = 113). Échelle logarithmique en hectares.

1. 235 établissements ruraux documentés par le paramètre superficie (cf. ci-dessous).

Des hiérarchies qui se traduisent dans la variété des équipements et de l'apparat décoratif

Le croisement entre les critères morphologiques / planimétriques et ceux concernant l'“image de surface” (matériaux de constructions, équipements de confort, appareil décoratif) est difficile à mettre en œuvre. Il n'est possible que sur les sites pour lesquels nous disposons à la fois d'un plan (livré par la prospection aérienne ou la fouille) et d'observations de surface de qualité (fouilles ou prospections systématiques et assidues). Ces deux critères ne sont remplis complètement que pour 91 sites sur les 9500 établissements ruraux de la région. Toutefois l'enregistrement ponctuel de la présence de tel ou tel matériau ou équipement permet d'envisager l'exploitation d'un corpus plus large.

Dans le détail, il est possible d'isoler un certain nombre de critères d'équipement et d'apparat décoratif qui sont représentatifs des établissements de plus de 0,75 ha, correspondant par ailleurs à la catégorie planimétrique des établissements à deux cours type “ER3”. Le croisement statistique présenté sur la fig. 12 permet d'en relever certains plus spécifiques que d'autres :

- l'association avec un mausolée, qui ne se rencontre dans aucun site de taille inférieure à un hectare. Il s'agit toutefois d'un critère trop discret, car il n'est identifié avec certitude que sur 17 sites, ce qui est bien peu. Toutefois, ce caractère pourrait être beaucoup plus répandu qu'il n'y paraît au premier abord. Sur un certain nombre de sites, on observe la présence d'un bâtiment excentré, périphérique, parfois à l'arrière de la résidence, parfois au centre de la cour des communs, ailleurs dans un enclos particulier plus ou moins éloigné de la résidence. Les sites fouillés dans la région (Jalleranges, Doubs ; L'Abergement-Foigny, Côte-d'Or) ont révélé de petits édicules, parfois en grand appareil, qui sont caractérisés par des jets de monnaies, des dépôts de céramiques brûlées et de statuaire, qui permettent de les interpréter comme des édicules cultuels.

- la présence d'une adduction d'eau, permettant l'installation de balnéaires et de bassins est aussi un critère discriminant, confirmé par les données régionales. Il apparaît cependant que 2,5 % des sites avec balnéaires sont de taille modeste, inférieurs à 0,75 ha.

- La présence d'hypocaustes est nettement plus systématique sur les grands habitats, mais ils sont également attestés sur quelques petits établissements modestes de plateaux de la région de Noyers-sur-Serein. Il ne s'agit donc pas d'un critère discriminant secondaire. Les caves sont presque systématiques sur les établissements modestes fouillés (Devevey & Gaston 2014), mais apparaissent relativement rares sur les grands établissements. Il est difficile de dire s'il s'agit d'un effet de source (puisque les grands sites sont aussi les moins fouillés) ou le reflet d'une certaine réalité : ces aménagements n'ont pas fait l'objet dans nos régions de travaux synthétiques.

L'apparat décoratif caractéristique des maisons à péristyle dans les capitales de cité s'applique assez exactement au groupe de sites “ER3”. Le triptyque décoratif stuc / mosaïque / placage de roches décoratives constitue un assemblage réservé aux sites les plus étendus et constituent, plus que tous les autres critères, l'élément discriminant le plus fiable.

Les matériaux de construction

À l'inverse, la nature des matériaux de construction semble moins liée au statut de l'établissement (fig. 12, en bas). Le centre-est de la France vient justement d'être l'objet d'une étude à large échelle sur ce point (Delencre 2016). Dans le monde rural, il semble que l'utilisation de la terre-cuite architecturale, du mortier et de la maçonnerie en général soit aussi précoce qu'en ville. Un certain nombre de sites présentent en effet des phases maçonnées dès l'époque augustéenne (par exemple Annay-sur-Serein “La Corvée”, Nouvel 2009b), la plupart du temps ceux qui deviendront par la suite de grands établissements ruraux à deux cours.

Il n'est donc plus possible de considérer, comme cela avait été établi de manière trop schématique dans les années 1970, qu'il y avait un lien direct entre utilisation de la maçonnerie, statut et origine du propriétaire, voire chronologie plus ou moins précoce. Certes, il est entendu depuis un certain nombre d'années que les phases initiales (Ferdrière *et al.* 2010) ou tardives (Kasprzyk 2015) utilisent plus volontiers les élévations terre-et-bois que la pierre. Il est aussi nettement établi que cet usage architectural subsiste de manière importante, sinon généralisée, aux côtés de la maçonnerie, aux II^e et III^e siècles (Viscusi *et al.* 2013). La carte fig. 13, confirme que l'utilisation exclusive de la terre et du bois en milieu rural au Haut-Empire concerne l'ensemble de la région. Ce mode de construction “traditionnel” est logiquement plus commun sur les larges terrasses alluviales

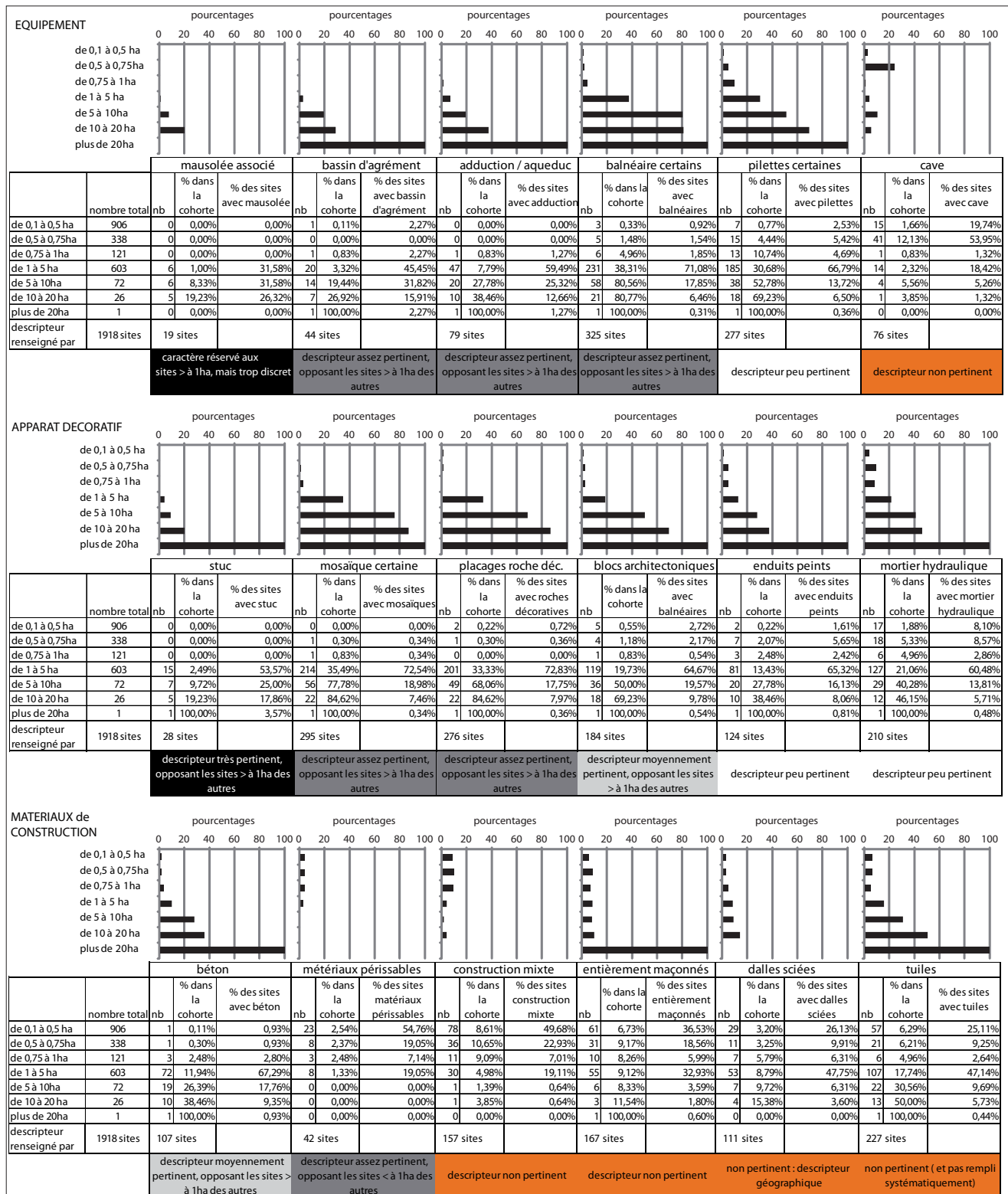


Fig. 12. Pertinence des différents critères descriptifs d'équipement, d'apparat décoratif et de matériaux de construction pour identifier les établissements les plus riches.

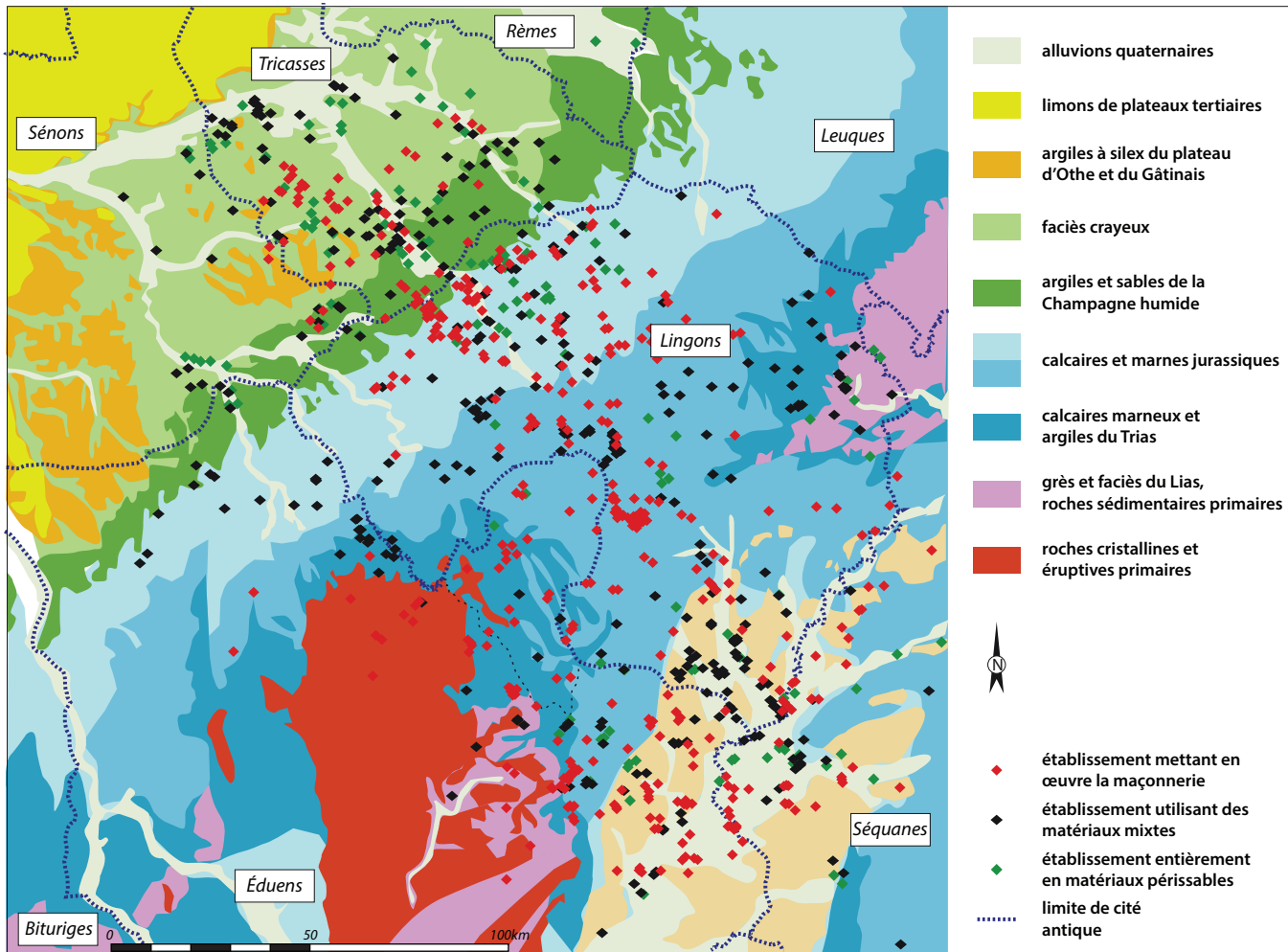


Fig. 13. Localisation des établissements dont le mode de construction est connu au Haut-Empire (périssables, mixtes et entièrement maçonnés).

du nord de la zone d'étude (basses vallées de l'Yonne, de la Seine, de l'Aube et de la Marne), sur les plateaux crayeux et dans la plaine de Saône, là où la pierre à bâtir manque le plus. Il est certainement très largement sous-représenté, tant la mise en évidence de ce genre de sites s'avère aléatoire en l'absence de fouille extensive.

Malgré tout, les tableaux de croisement entre superficie / morphologie des établissements ruraux et matériaux tend à démontrer que l'absence de mise en œuvre de la maçonnerie, même de manière minoritaire, est caractéristique des sites les plus modestes. Même dans les régions où la pierre est la plus difficile à trouver, son utilisation est attestée, voire systématique dès que l'établissement atteint une taille supérieure à 0,75 ha. On observe toutefois de grands établissements mixtes, plus particulièrement en fond de vallée alluviale ou sur les zones crayeuses, qui associent équipements luxueux avec matériaux en dur, à des communs en matériaux périssables (par exemple La Saulçotte "Le Vieux Bouchy", Aube, Kasprzyk 2015 ; Migennes "La Côte-Mitière", Saint-Clément-près-Sens "La Ballastière"). Dans ces régions septentrionales plus pauvres en calcaire dur, les systèmes de clôtures et les communs sont, de manière assez généralisée, édifiés en terre et bois.

Dans le val de Saône, les sites mixtes de ce type semblent aussi majoritaires, y compris parmi les grands établissements à deux cours (par exemple L'Abergement-Foigny) et on en connaît d'autres, pourtant contemporains, entièrement en terre et bois (Genlis, "Terre de Varin"). Cette région se caractérise justement par une très grande variété des modes de construction, que ce soit à l'époque gallo-romaine précoce, au III^e siècle p.C. (fig. 13) ou durant l'Antiquité tardive. Ce caractère est même présent sur les plateaux calcaires du cœur de la Bourgogne, même si les sites fouillés y manquent plus largement. On connaît un corpus

assez important de sites du Haut-Empire qui sont exclusivement édifiés sur poteaux porteurs en bois. Une dizaine d'entre eux ont été repérés par prospection aérienne et au sol (Nouvel 2016). Ce phénomène a aussi été observé dans les régions gréseuses autour de Bourbonne-les-Bains. La Champagne crayeuse est plus particulièrement concernée par cette sous-utilisation de la maçonnerie, confirmée par l'ensemble des fouilles préventives réalisées dans cette région. Les établissements y présentent des organisations similaires à ceux de l'époque laténienne ou à la fin de l'Antiquité, avec fossés périphériques et bâtiments sur poteaux porteurs (Riquier *et al.* 2015). Nous retiendrons donc que ce critère n'est pas pertinent pour identifier les grands établissements, d'autant qu'il recouvre des caractères régionaux affirmés.

La question des matériaux de couverture permet les mêmes constats. Le lien entre terre-cuite architecturale et "romanité" doit être maintenant abandonné, comme l'a encore démontré F. Delencre. La mise en évidence d'ensembles de *tegulae* et *imbrices* sur des établissements ruraux remontant à La Tène D1 (Barthélémy *et al.* 2009) permet d'affirmer que son utilisation n'est pas un avatar de la Conquête, mais participe d'un phénomène d'acculturation beaucoup plus progressif. L'utilisation de la tuile est, durant le Haut-Empire, régulièrement signalée dans la région, mais n'est pas systématiquement associée à la maçonnerie. Plus de la moitié des établissements ruraux du Haut-Empire des plateaux de Noyers, pour la plupart partiellement ou complètement maçonnés, ne livrent pas de fragments de *tegulae* en quantité suffisante pour supposer qu'il s'agissait de leur mode de couverture principale (Nouvel 2009b). Plus d'un tiers en sont totalement dépourvus, y compris une part non négligeable de ceux qui livrent par ailleurs des pierres de construction. C'est que la *tegula* nécessite des ressources en argile qui manquent dans de nombreuses régions et qu'elle présente des défauts, en particulier sa gélivité, qui ne permet pas de l'utiliser sur les sites d'altitude. Nous avons vu qu'elle était presque systématiquement absente dans le haut Jura, mais aussi, de manière moins nette, dans le Morvan. Comme l'a rappelé F. Delencre, elle est partout concurrencée par les couvertures en matière périssable, mais surtout par la lave de calcaire (attestée dans de nombreux sites fouillés, dans l'Yonne et en Côte-d'Or ; Delencre 2016). Enfin l'utilisation de couvertures en calcaire fin scié est systématique sur les plateaux calcaires, concurrençant ici largement la mise en œuvre des terres cuites architecturales (Olivier 1975).

La question de la chronologie

La principale difficulté repose avant tout sur le caractère progressif de l'accumulation de ces critères distinctifs. Les étapes de leur mise en place sont généralement difficiles à discerner, faute d'étude chronospatiale de qualité. Sur les dix départements concernés, seule une petite cinquantaine d'établissements à deux cours ont fait l'objet d'investigations suffisamment approfondies pour fournir des éléments chronospatiaux tangibles. Encore doit-on convenir que, dans l'extrême majorité des cas, elles sont très limitées en surface et – fait majeur pour ce qui nous concerne – en puissance stratigraphique. Il est néanmoins possible, en s'appuyant sur ces quelques exemples, de présenter un tableau synthétique des phénomènes d'apparition, de développement puis d'effacement du modèle de l'établissement aristocratique à deux cours (fig. 14). La mise en évidence des phases précoces et des occupations antérieures à la conquête est plus particulièrement délicate sans fouille exhaustive et profonde jusqu'au substrat, tant l'amoncellement des matériaux des phases antiques peut masquer ceux, plus ténus, des étapes initiales. Faute de données statistiques, il est difficile de juger de la proportion exacte d'établissements d'origine laténienne et de ceux créés postérieurement à la Conquête. Un grand nombre de cas de continuité a été documenté par les prospections terrestres, dans une moindre mesure par la fouille (Jallerange, Osselle ou Thoraise dans le Doubs ; Brans dans le Jura ; Champlitte en Haute-Saône ; Braux en Côte-d'Or ; Granges en Saône-et-Loire ; Migennes, Saint-Père ou Annay-sur-Serein dans l'Yonne). Cette continuité peut se caractériser par une superposition exacte, mais aussi, dans un nombre de cas non négligeable, par un déplacement de l'occupation (Nouvel *et al.* 2009). Il est cependant acquis que plusieurs (Damblain dans les Vosges ; Chassey-les-Montbozon en Haute-Saône ; Prez-sur-Marne en Haute-Marne par exemple) sont fondés après la conquête, voire, pour certains, après l'époque augusto-tibérienne. Il est cependant difficile de juger l'importance de cette vague de fondation (qui semble nettement minoritaire), d'autant que sa réalité même pourrait être discutée sur les quelques cas documentés. Il s'agit ici de fouilles partielles (en dehors de Damblain), pour lesquels l'environnement immédiat n'a pas pu faire l'objet d'une étude approfondie. Il se peut donc que ces établissements maçonnés aient été édifiés à immédiate proximité d'un établissement antérieur méconnu. C'est sur ce point que la prospection terrestre apporte les données les plus fiables. Elles confirment qu'il existe effectivement un grand nombre d'établissements antiques sans antécédent laténien sous-jacent ou à proximité. Il s'agit toutefois, pour la plupart, de sites qui n'atteindront jamais le stade de l'établissement à deux cours et resteront à celui, plus modeste, d'établissement sur cour centrale (ER2). Parmi les 613 établissements ruraux biens datés, pour

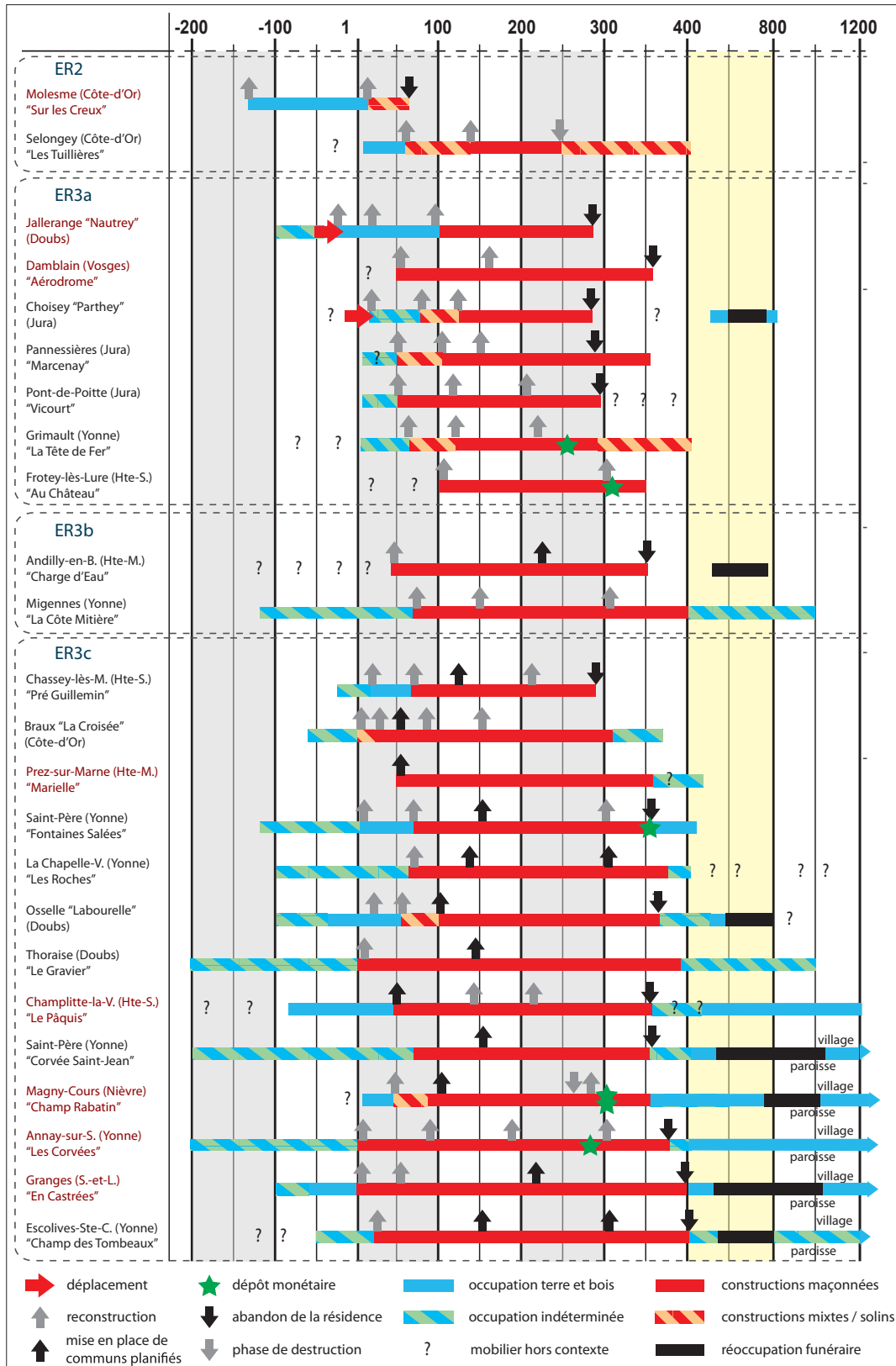


Fig. 14. Parcours évolutif de quelques établissements ruraux à deux cours du centre-est de la Gaule. Police rouge : opération préventive récente.

lesquels on dispose d'éléments nombreux permettant de délimiter la période d'occupation, 102 présentent avec certitude une fréquentation antérieure à la période augustéenne (fig. 15). Il s'agit de 64 établissements à deux cours (soit 63 % alors qu'ils ne représentent que 22 % des sites caractérisés) et de 36 ER2 seulement, alors que ces derniers comptent pour 78 % dans le corpus des établissements ruraux caractérisés. On note d'ailleurs avec intérêt que la plupart des sites concernés, en dehors de ceux fouillés, se concentrent dans les zones de prospection systématique, en particulier dans le sud-est de l'Yonne.

Comme le montre le tableau synthétique (fig. 14), la mise en place des organisations rationnelles correspondant aux établissements planifiés se fait généralement tardivement, au plus tôt dans la seconde moitié du 1^{er} siècle p.C. C'est bien à ce moment-là que se pétrifie le modèle de la *villa* gallo-romaine à pavillons multiples alignés. Les exemples disponibles confirment que c'est tardivement, au cours du III^e siècle et, dans certains cas (Escolives Sainte-Camille ou Migennes dans l'Yonne) dans la première moitié du IV^e siècle que les résidences disposent d'un équipement et d'un appareil décoratif maximum. Il reste cependant bien difficile de mesurer l'ampleur et surtout la nature des fréquentations tardives, qui ne se révèlent que très ponctuellement à la fouille. D'ailleurs, le phénomène de complexification et de pétrification ultime ne concerne qu'un nombre réduit de sites. La plupart des établissements ruraux conservent des formes plus modestes et, surtout, des matériaux de constructions plus variés. Nous retiendrons donc que les typologies révélées par le croisement des plans, de la surface, de l'équipement et de l'apparat décoratif ne valent que pour les phases maximales de développement des établissements ruraux, au cours des II^e et III^e siècles p.C.

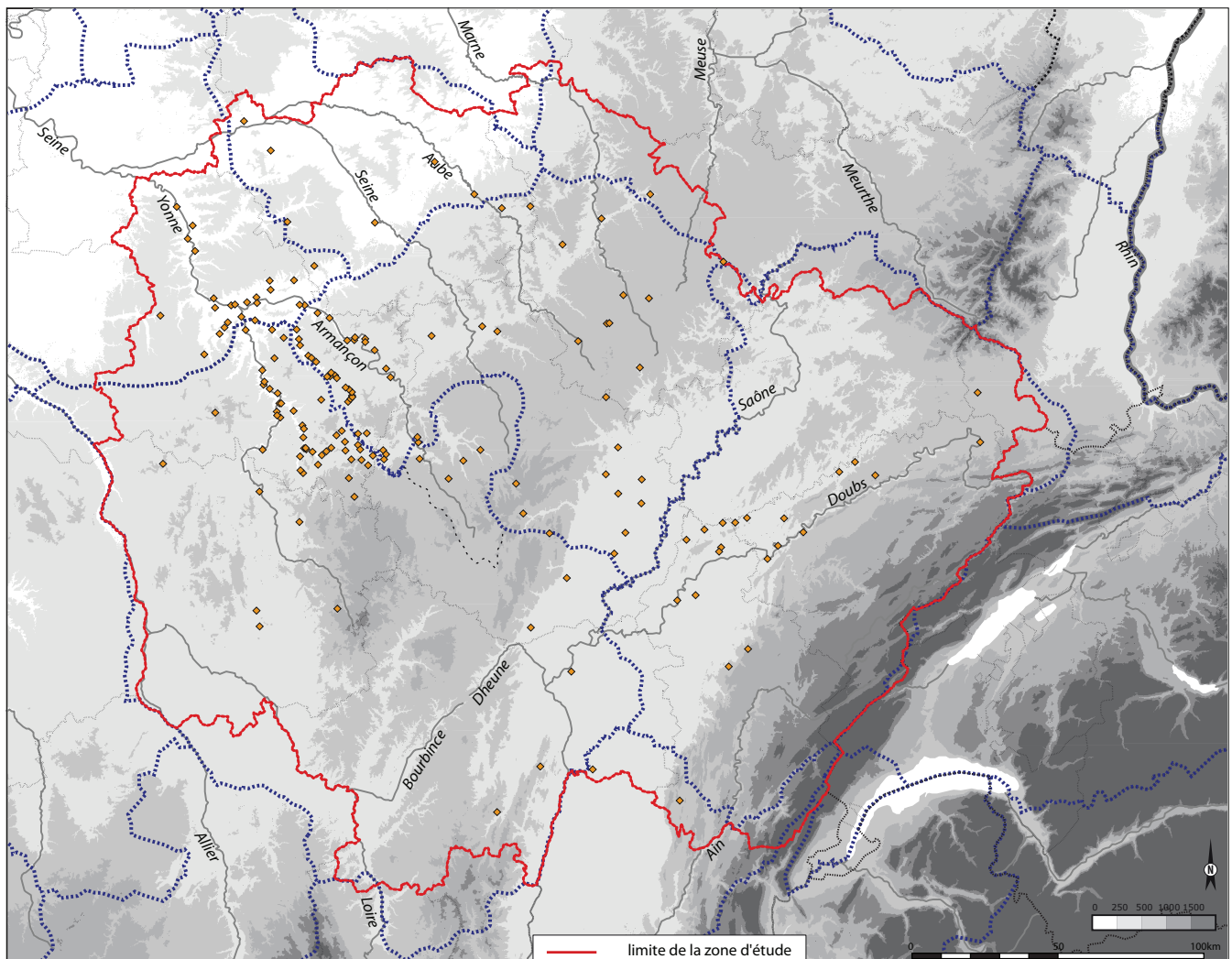


Fig. 15. Localisation des établissements à deux cours qui ont livré du mobilier antérieur à l'époque augustéenne.

RÉSEAUX DE PEUPLEMENT ET RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE FORT STATUT

Le corpus rassemblé dans le centre-est de la Gaule et les hiérarchies rurales observables au cours de la fin du Haut-Empire permettent, dans la mesure où l'on tient compte des travers initiaux, de s'interroger sur l'organisation, l'homogénéité et la densité du peuplement et de la mise en valeur des espaces ruraux. Comme nous l'avons rappelé en introduction, il est toutefois difficile d'en juger partout, plus particulièrement dans les zones actuelles bocagères, forestières et plus généralement d'altitude. Ailleurs, nous avons souligné que les concentrations répondaient essentiellement à des effets de source, reflets de l'intensité relative des opérations de prospection. S'il n'est pas possible d'identifier aujourd'hui avec certitude de zone sans établissement rural (en dehors du cas très particulier de la Forêt d'Othe, réservé à des établissements métallurgiques), il est possible de localiser des espaces sans établissement de fort statut (fig. 16), rappelant les "non *villa* landscape" des Flandres et de Germanie Inférieure. À l'échelle de la zone, les ER3 représentent 22 % du total

À y bien regarder, la richesse des établissements et leur capacité à atteindre des formes architecturales complexes sont avant tout favorisées par les zones de contraste (contact vallée / plateau ; zone basse / zone d'altitude, fig. 17). Cela est tout particulièrement visible en Val de Saône. D'autres linéaments sont assez nets, longeant les grandes cuestas du bassin Parisien. La concentration de sites de fort statut le long des vallées qui traversent les régions de plateaux est particulièrement remarquable.

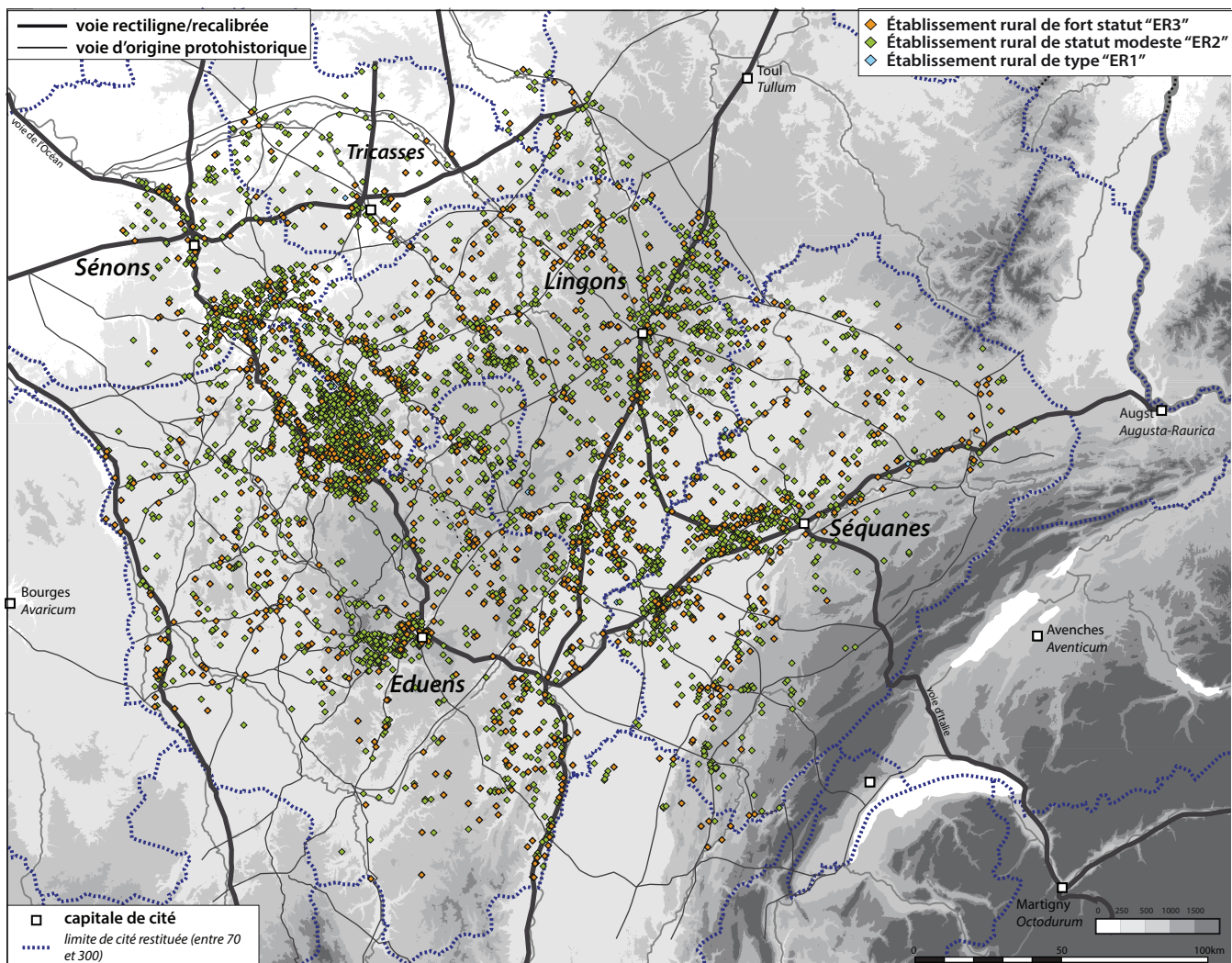


Fig. 16. Localisation comparée des établissements de fort statut (ER3), des ER2 et des ER1.

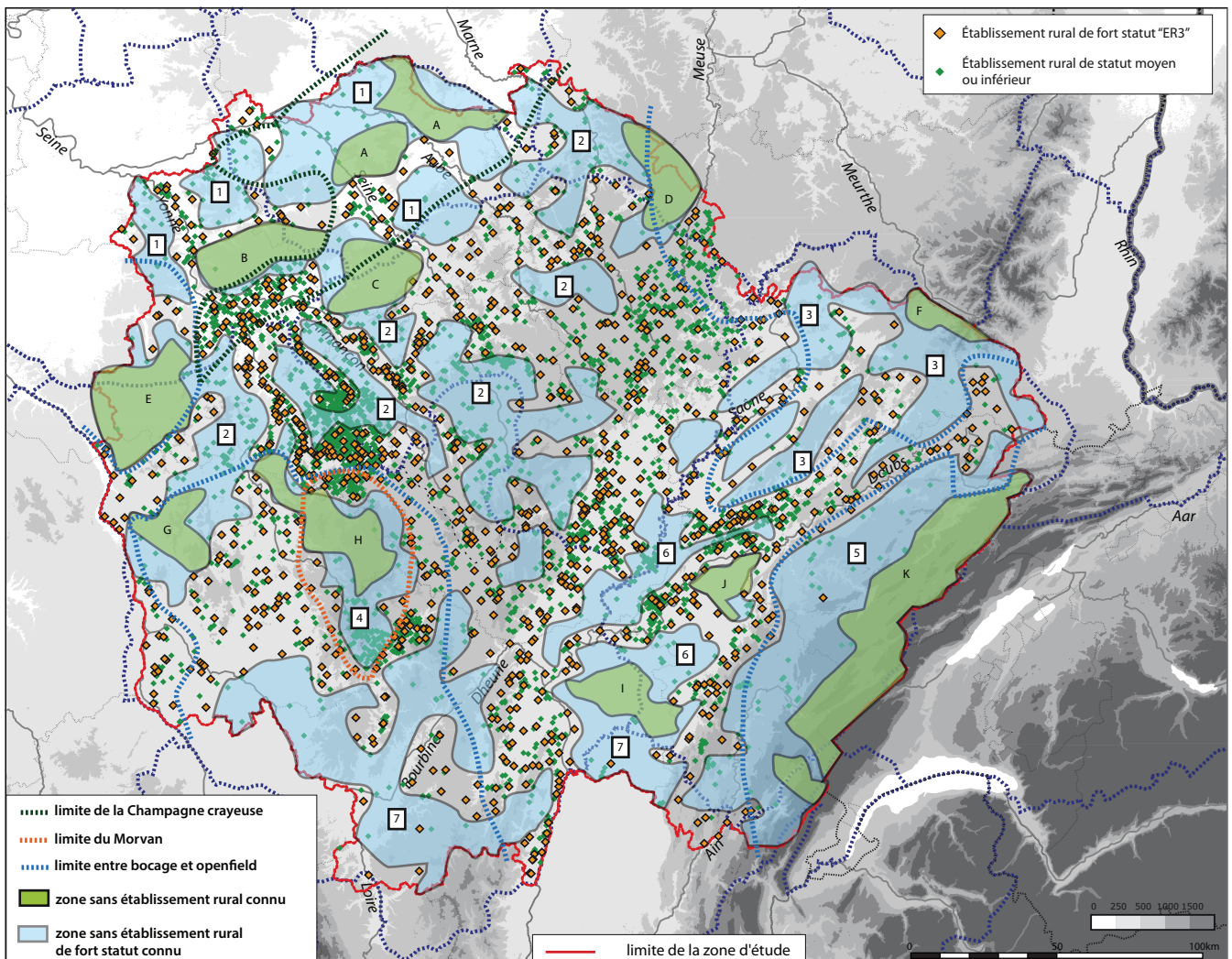


Fig. 17. Localisation des établissements de fort statut (ER3) et mise en évidence des zones sans villae à deux cours .

Il s'agit effectivement d'espaces aux potentialités variées, au contact des plateaux limoneux environnants. Ces agglomérats s'estompent d'ailleurs partiellement dès que ces rivières (Aube, Marne, Seine, Yonne) débouchent dans des espaces plus monotones, en Champagne crayeuse. Ce caractère est également visible dans le Val de Saône. Ses rives ne sont bordées d'ER3 que dans sa portion amont, là où la rivière recoupe des terrains calcaires variés. Parvenue dans la plaine d'effondrement, entre Pontailler-sur-Saône et Verdun-sur-le-Doubs, les habitats aristocratiques sont à plus grande distance, au contact des coteaux.

Parmi tous les paramètres qui contribuent à ce développement différentiel, ceux qui sont caractéristiques de l'environnement du site semblent les plus prégnants. Reste à déterminer, dans le détail, s'il s'agit de caractères globaux (altitude, ressource en eau, topographie), qui contraindraient économiquement les processus d'enrichissement, ou d'autres, plus locaux (pédologie) qui influeraient directement sur les capacités et la variété des productions, mais aussi sur la densité et sur l'évolution des réseaux de peuplement ruraux. Ces questions ne sauraient être approfondies et illustrées à l'échelle de la zone d'étude, puisque l'on n'y dispose pas d'une vision statistique valable en termes de répartition et de densité des peuplements ruraux. Il convient, pour cela, d'exploiter les informations disponibles dans les trois régions d'étude plus particulièrement documentées.

La zone de confluence Yonne / Armançon, les confins sud-orientaux des Sénons

La première des régions sur laquelle il est possible de nous attarder est celle qui s'étend de part et d'autre de l'Yonne, entre Joigny en aval et Auxerre en amont. Elle couvre l'essentiel de la Champagne crayeuse icaunaise. Nous nous trouvons ici dans une région qui appartenait pour l'essentiel à la cité des Sénons.

La zone sélectionnée couvre le territoire de 45 communes, correspondant à 649,4 km². 360 km² ont fait l'objet d'une attention plus particulière (la portion de Champagne crayeuse au nord de l'Armançon, entre la forêt d'Othe et la rivière), sur lesquels 280 établissements antiques ont été inventoriés. Il est facile d'observer que de notoires effets de masque sous-documentent certainement les occupations de fond de vallée (fig. 18), ou pourtant les opérations préventives ont été multiples. À l'inverse, les bas plateaux crayeux, largement dépourvus d'habitats modernes, ont largement facilité le repérage des sites archéologiques par les moyens traditionnels. Les nécropoles protohistoriques et antiques, plus que les habitats ruraux, y sont particulièrement bien connues (Nouvel & Mordant 2017). Grâce à l'action conjuguée de la prospection aérienne et des fouilles préventives, nous disposons aujourd'hui d'une donnée remarquablement dense concernant ces nécropoles rurales de la fin de l'époque gauloise, exploitable en termes d'organisation spatiale et de densité. Ce réseau peut être mis en corrélation avec les établissements ruraux de la même période repérés au sol ou en avion. Les particularités des monuments funéraires de La Tène (des petits enclos fossoyés quadrangulaires : Nouvel & Mordant 2017) permettent d'ailleurs de facilement les identifier sans risque d'erreur ou de confusion. Les campagnes de ces régions apparaissent parsemées de petits ensembles de ce type, occupés sur une période longue (généralement de La Tène ancienne à l'époque romaine), qui correspondent vraisemblablement à des ensembles familiaux et/ou domaniaux. À dire vrai, cette carte ne vaut véritablement que jusqu'à La Tène moyenne, puisqu'au-delà on perd la trace matérielle des sépultures jusqu'au début de l'époque romaine, faute de mobilier associé et à la pratique généralisée de l'incinération (Riquier *et al.* 2015, 109 pour les zones les mieux fouillées du Troésin). Rappelons de surcroît que seule une partie des individus disposent à cette période du droit de sépulture (Baray 2016). Par ailleurs La Tène finale se caractérise justement dans ces régions par des processus particuliers (manipulation des cendres de l'incinération, dépôt à la surface des nécropoles), qui contribuent à faire disparaître toute trace des dépôts funéraires. Les multiples exemples de nécropoles fouillées extensivement en Sénonais ou en Auxerrois confirment d'ailleurs cette continuité des utilisations funéraires à La Tène finale (et au-delà), sans pour autant que les sépultures ne nous soient parvenues. Ce manque, propre au Centre-Est, ne renvoie donc pas à des considérations sociales ou démographiques, ni à des mutations socio-économiques, mais à une simple question de rituel spécifique. La carte des nécropoles à enclos quadrangulaires peut donc être exploitée d'un point de vue spatial pour cette période tardive, pour laquelle nous disposons de données fiables concernant les habitats ruraux.

Cette région se caractérise par un maillage régulier de petits ensembles sépulcraux, distants de 600 à 1500 m, généralement composés d'un ou deux monuments. Dans le détail on peut observer leur répartition régulière et leur association récurrente avec un unique établissement rural (fig. 19). Cela permet de proposer l'existence d'ensembles domaniaux associant unité d'habitation et espace funéraire (Nouvel 2005a). La présence d'armes, tout du moins jusqu'à la fin de La Tène moyenne, dans la plupart des sépultures masculines de cette région et de parure dans celles des femmes, confirment que nous sommes face à une certaine élite (Baray *et al.* 2011), plutôt de petits hobereaux au statut assez similaire, parmi lesquels on peine véritablement à reconnaître quelques personnages plus importants. La période laténienne (tout du moins jusqu'à la fin de La Tène moyenne) se caractérise en effet dans ces régions par une grande uniformité des assemblages funéraires, reflets d'une aristocratie foncière assez nombreuse et homogène (Millet 2008).

En ce qui concerne l'époque romaine, la région présente un réseau d'habitats groupés assez ténu, dominé par des agglomérations d'origine laténienne (Avrolles-*Eburobriga*, Senan) et par quelques groupements de bord de voie. Ces derniers sont plus particulièrement implantés le long de celle dite de l'Océan, qui longe ici l'Yonne sur sa rive gauche (Nouvel 2012). Les établissements ruraux y restent assez grossièrement datés, faute de reprise récente des données. Il serait donc périlleux d'y observer avec trop d'assiduité l'évolution dynamique du peuplement. Malgré tout, puisque l'on y dispose généralement de la superficie et, grâce à la prospection aérienne, d'une caractérisation des établissements, il est possible d'en présenter une carte synthétique qui vaut au moins pour la fin du Haut-Empire (fig. 20). On y observe un maillage assez régulier d'établissements ruraux, couvrant la totalité des territoires à l'exception de la forêt d'Othe. Sur ce plateau couvert d'argile à silex, les prospections n'ont identifié que des établissements métallurgiques spécialisés (Berranger *et al.* 2014). La densité de points de peuplement est plus forte en vallée, en particulier dans la zone de confluence. Elle est un peu plus lâche sur le piémont crayeux, où les

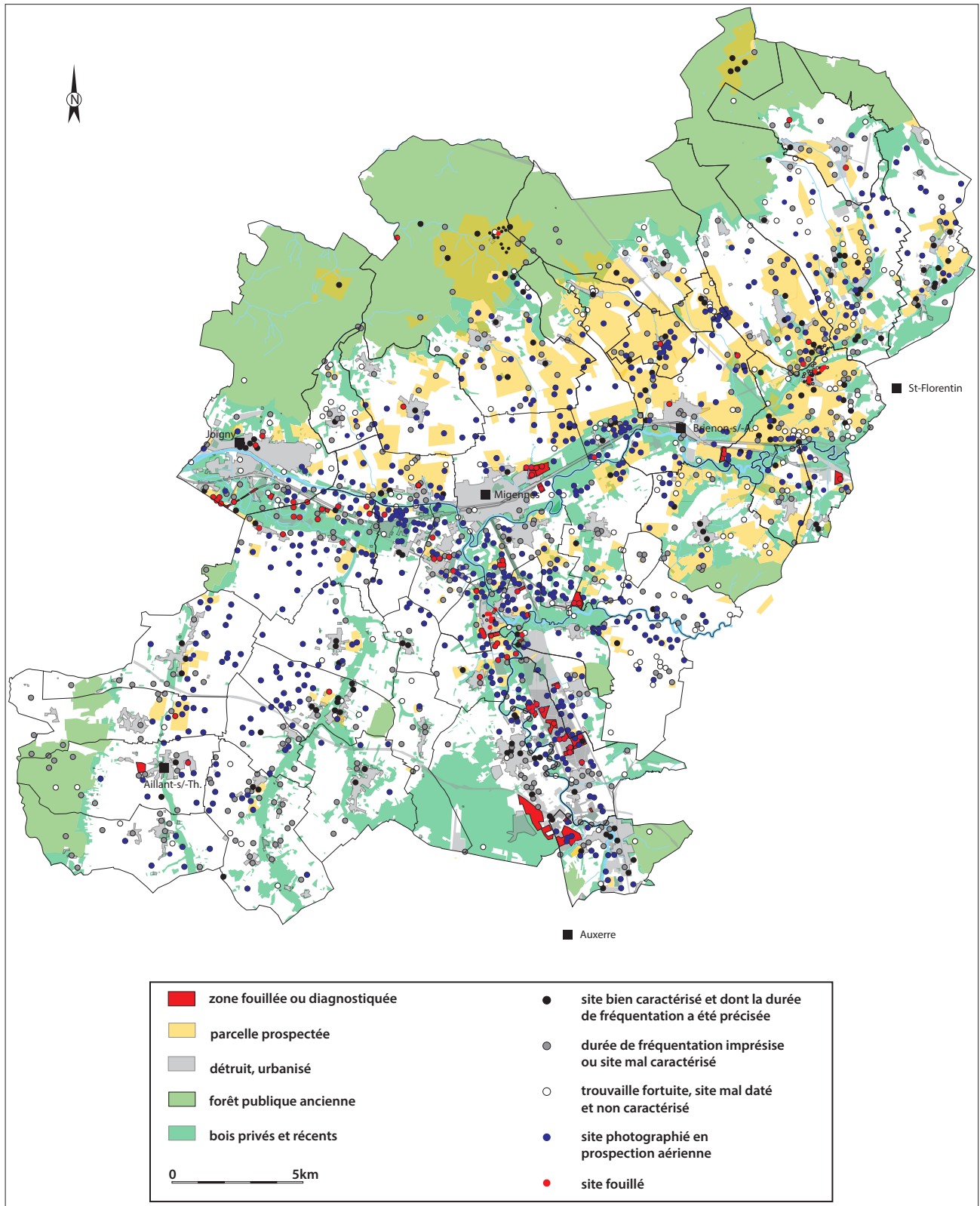


Fig. 18. État des connaissances, superficies prospectées et superficies accessibles dans la zone atelier "Confluent Yonne / Armançon" (les données sur l'Aillantais, au sud-ouest, n'ont pas été repositionnées).

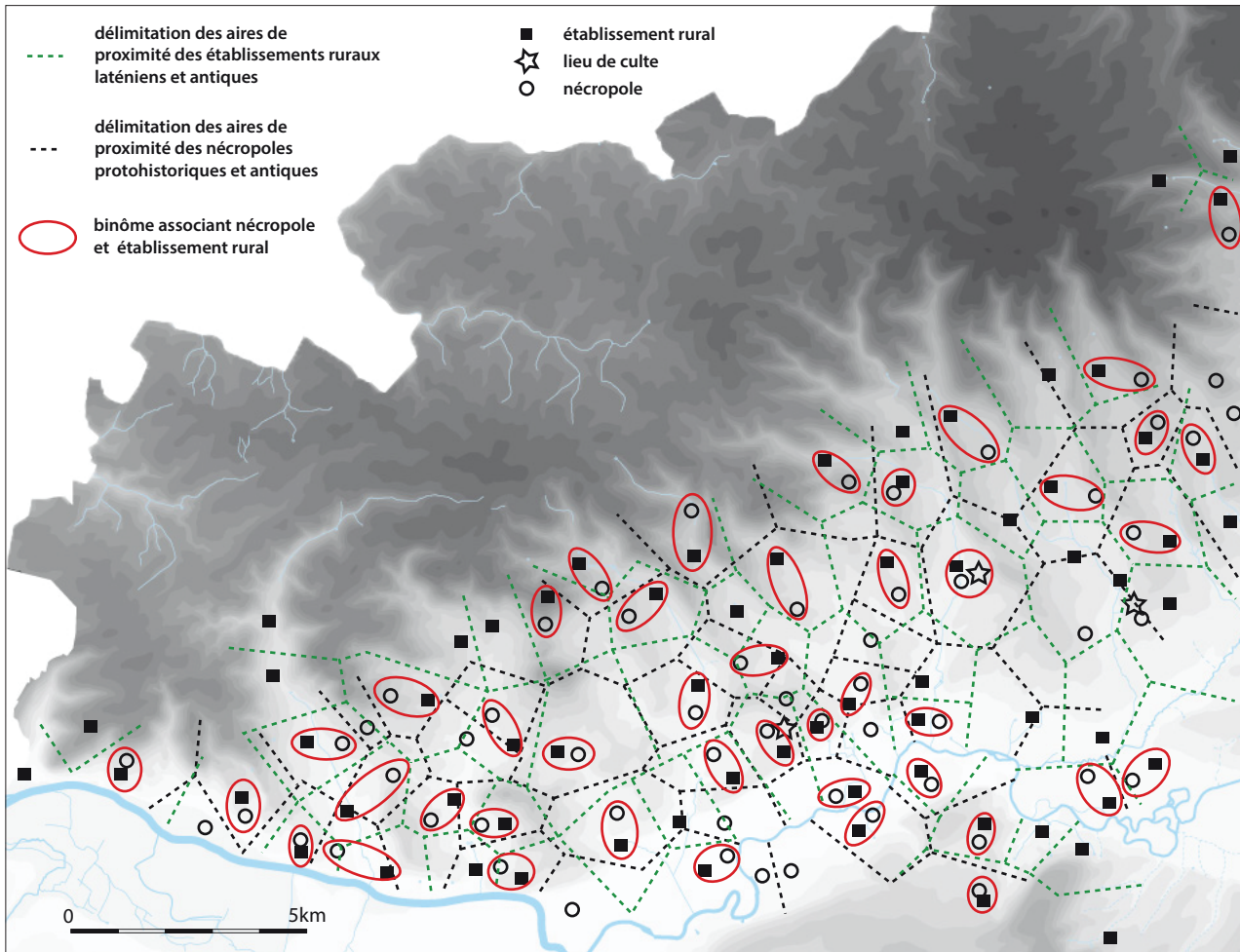


Fig. 19. Nécropoles et établissements ruraux laténiens et romains sur le revers sud de la cuesta de la Forêt d'Othe (d'après Nouvel 2005, complété).

établissements ruraux sont généralement disposés en bas de pente des rus intermittents, exposés à l'est (Nouvel 2002). Par contre la distribution des établissements de fort statut est nettement plus irrégulière. La Champagne crayeuse n'a permis le développement que d'établissements modestes. Quelques rares cas comme celui de Mercy "La Cathédrale", adoptent des caractères supérieurs (balnéaires) sans pour autant parvenir à la catégorie des ER₃ (absence de mosaïque, pas de séparation entre communs et résidence). Les larges fonds de vallée eux aussi en sont dépourvus, puisque l'ensemble des habitats qui y ont été découverts et fouillés sont dépourvus d'équipement de prestige. La question de la proximité de la ressource en eau ne semble donc pas un critère discriminant. Seules les zones de contraste des talus du lit majeur de l'Armançon, du Serein et de l'Armançon ont permis le développement de ces établissements, parfois assez fastueux (Migennes "La Côte Mitière", Briennon-sur-Armançon "Les Berrons", Avrolles "Le Gravon" et "Fontaine des Martyrs"). C'est le cas aussi, de manière plus ténue, dans les vallées secondaires les plus larges. Les potentialités y sont largement plus variées que sur les plateaux environnants, grâce à la présence de terrains hydromorphes et tufeux au contact des coteaux calcaires. Un linéament de grands sites apparaît ainsi dans la vallée du Ravillon au sud-ouest, un autre au nord-est dans celle du Créanton autour d'Avrolles.

Nous pouvons disposer ici d'une carte pédologique assez homogène, dressée par H. Baize en 1993. Il s'agit d'un document au 1/200 000° interprétée à partir de celles, plus précises (1/50 000°) éditées par la Station Agronomique de l'Yonne. Elle permet de distinguer quatre grands types de sols, qui se superposent aux ensembles géomorphologiques. Dans le détail, la charge en pierre, la composition minéralogique et chimique, la capacité de drainage et la profondeur dégagent toute une gamme de sols,

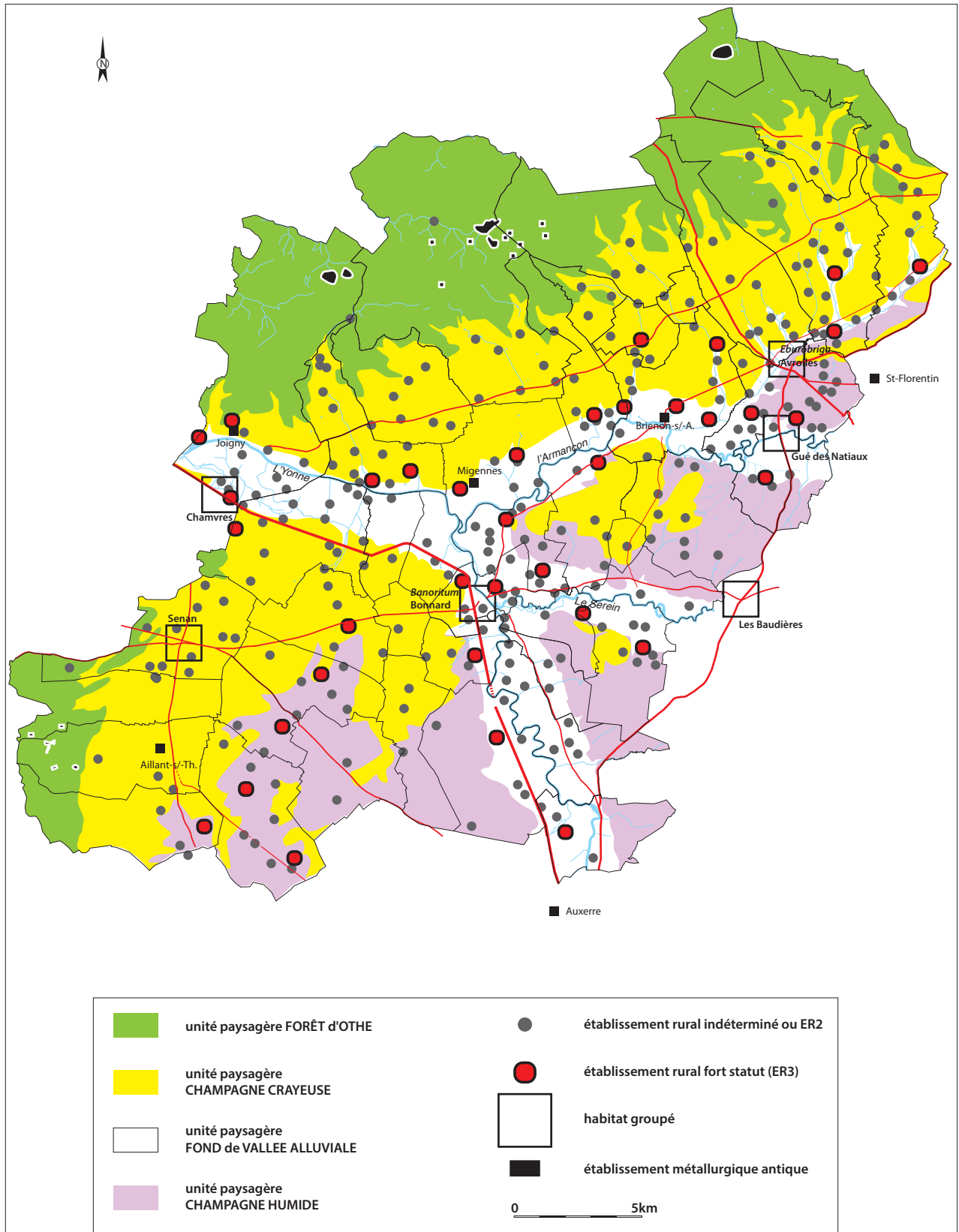


Fig. 20. Confrontation entre le réseau d'habitats ruraux du Haut-Empire et les grandes structures paysagères dans la zone "confluent Yonne / Armançon".

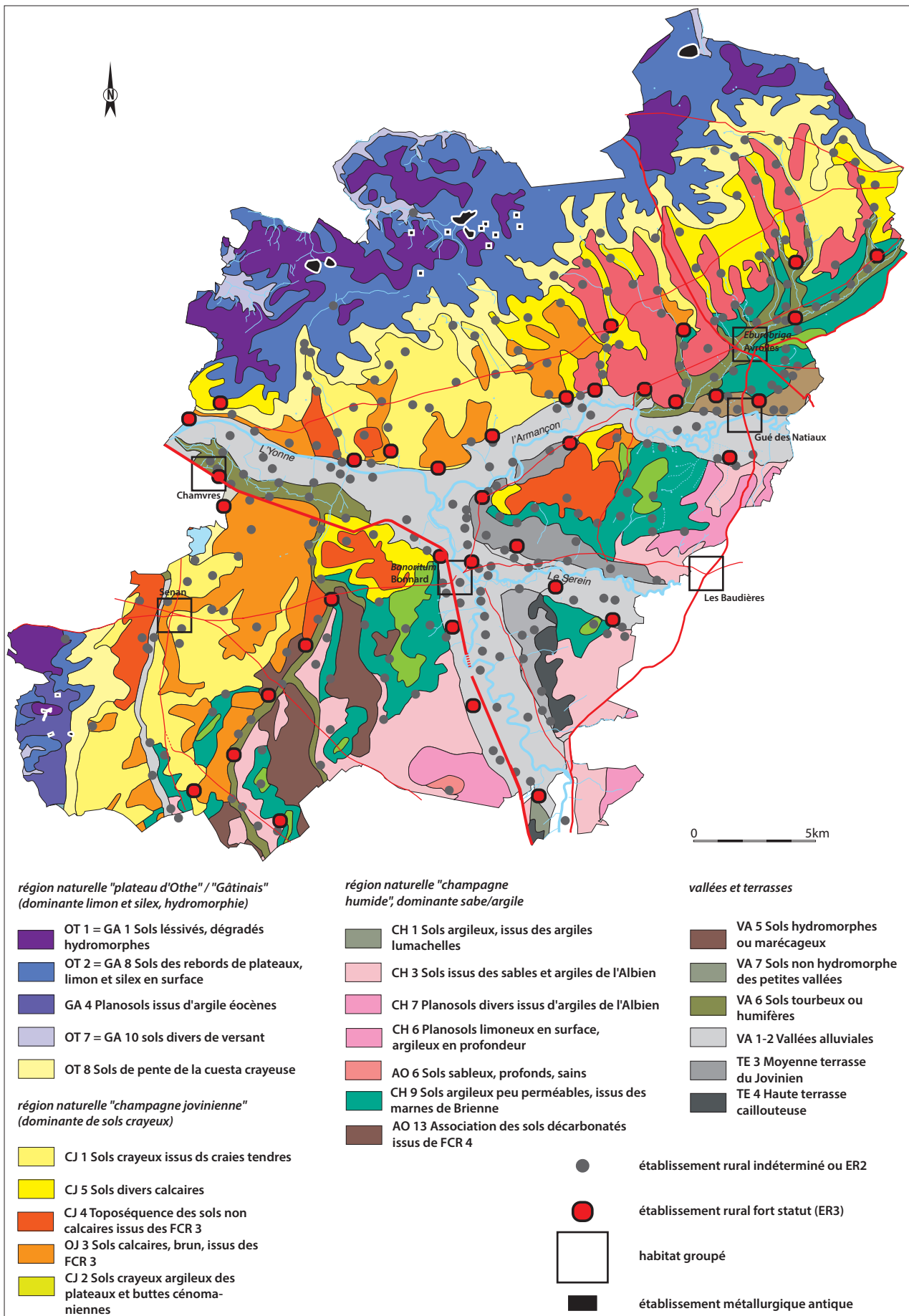


Fig. 21. Confrontation entre le réseau d'habitats ruraux du Haut-Empire et la carte pédologique dressé par H. Baize (Baize 1993). Couleurs bleutées : sols argilo-limoneux à silex ; Couleurs jaunes à orange : sols crayeux plus ou moins profonds ; Couleurs vertes : sols sableux et argileux de Champagne humide ; Couleurs roses : sols marneux et sablo-argileux de Champagne humide ; Couleurs grises : sols alluviaux plus ou moins superficiels et hydromorphes.

plus ou moins adaptés à la culture céréalière, horticole, à l'élevage extensif ou intensif. La superposition de la carte présentant les réseaux de peuplement avec cette couche pédologique confirme nos premières impressions (fig. 21). En dehors du plateau d'Othe, il n'y a pas de sol totalement répulsif. Tous, y compris les plus lourds et les plus difficilement cultivables avec des outils traditionnels, supportent des établissements antiques. Les différences de densité observées ne peuvent pas être interprétées en termes historiques : les zones sur substrats argileux de la Champagne humide, au sud et au sud-est, sont moins prospectées, d'autant que les surfaces toujours en herbe aujourd'hui y limitent le repérage des indices archéologiques. Les terres les plus favorables à la culture céréalière (les limons sur substrat crayeux CJ 82 et 83) ne portent pas plus d'établissements que ceux a priori plus défavorables (argiles et sables de la Champagne humide). Ils n'ont paradoxalement pas permis le développement de sites de fort statut, qui apparaissent presque tous dans les franges de rupture pédologique. Cela semble donc confirmer que c'est bien la variété pédologique de l'environnement, et non ses potentialités agronomiques propres, qui détermine l'évolution et le statut des domaines ruraux.

Sans que l'on puisse exploiter les données chronospaciales à maille fine, faute d'une reprise sérieuse des éléments datant recueillis en prospection terrestre, l'intérêt de la zone crayeuse est de fournir un corpus très complet de nécropoles gallo-romaines qui perpétuent celle de l'époque laténiennes décrites plus haut (Nouvel 2005). Leur nombre et leur répartition permettent d'observer des corrélations assez nettes avec le réseau d'habitat rural. Elles déterminent des binômes récurrents, similaires à ceux de la période précédente. Cela confirmerait la perpétuation du modèle d'organisation observé à l'époque protohistorique, fondé sur des domaines de taille comparable (de l'ordre de 470 ha). Les faciès de ces ensembles funéraires gallo-romains (assemblages assez modestes) et surtout leur chronologie (assurée par un abondant mobilier céramique, métallique et numismatique, Nouvel 2004) se superposent, dans les cas bien documentés (Laroche-Saint-Cydroine, Mercy, Bligny-en-Othe, Champlost, Venizy, Coursan-en-Othe...) avec celui de l'établissement rural voisin. Quand on constate l'abondance des données funéraires du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive dans le nord des départements de l'Yonne et de l'Aube, dans cette "banane crayeuse" où les données sont si facilement accessibles, on mesure l'intérêt que l'on aurait à les voir exploitées plus précisément, comme dans la région champenoise voisine (Paresys & Le Goff, dir. 2013). Quoiqu'il soit difficile d'aller plus loin, la question des ressources, plus particulièrement celle de leur variété, apparaît comme l'élément le plus pertinent pour expliquer l'évolution différentielle des établissements du sud-est du territoire des Sénons.

Aux confins des Éduens et des Lingons : les plateaux de Basse-Bourgogne et la dépression de la Terre-Plaine

La deuxième zone d'étude recouvre la dernière auréole calcaire du Bassin Parisien (plateaux de Basse Bourgogne), une partie de la dépression liasique de la Terre-Plaine et du massif granitique du Morvan (fig. 22). Il s'agit de portions des anciens pays de l'Avallonnais au sud (qui dépendait de l'évêché d'Autun) et du Tonnerrois au nord (évêché de Langres). Les marges nord-occidentales dépendaient de l'Auxerrois, pointe septentrionale de la cité des Éduens, érigée en territoire autonome puis en évêché depuis l'Antiquité tardive (Kasprzyk & Nouvel 2012). Les 300 km² formant la partie nord de cette zone d'étude sont ceux qui ont fait l'objet de l'attention la plus longue, prospectés depuis les années 1950. Ils correspondent à de bas plateaux calcaires, dont l'altitude varie entre 230 et 350 m. Le Serein et la Cure y ont taillé deux vallées profondes de 50 à 100 m, limitées par des talus parfois abrupts, canalisant dans les vallées sèches l'accès aux plateaux environnants. Ces épines dorsales sont étroites, tortueuses et encaissées : ces deux rivières, sujettes à de multiples pertes et semées de hauts fonds rocheux, ne sont pas plus navigables l'une que l'autre. L'habitat actuel, quand il n'est pas sur le plateau, se concentre dans les rares zones dégagées par les méandres, généralement au débouché des vallées sèches. L'opposition est donc marquée entre les plateaux, ouverts, secs et monotones, et les vallées, compartimentées, étroites et beaucoup plus humides.

La dépression de la Terre-Plaine, qui repose sur les complexes sédimentaires du Lias et du Trias, forme une bande médiane assez étroite, aux alentours d'Avallon. Elle se caractérise par des buttes témoins et des vallées hydromorphes assez larges, en particulier celle du Serein (fig. 22). Enfin le sud de la zone d'étude mord sur le massif cristallin du Morvan, ensemble montagneux ancien aux croupes molles, ici comprises entre 400 et 700 m d'altitude, largement entaillées par de profondes vallées, très étroites, encombrées de blocs et parcourues par des torrents aux régimes très fluctuants. Plus encore que sur les plateaux calcaires de Basse-Bourgogne, l'habitat et les axes de circulation actuels délaissent ces sillons défavorables au profit des zones sommitales.

Grâce aux opérations de prospections systématiques (1997-2016, Nouvel & Thivet 2016 ; Nouvel *et al.* à paraître), entre 20 et 50 % de l'ensemble de ce territoire a été exploré. On y dispose d'un corpus imposant et de bonne qualité, constitué d'environ un millier d'indices de sites, dont 935 établissements ruraux laténiens, romains et/ou du haut Moyen Âge, la plupart précisément délimités, datés et caractérisés. Grâce au mobilier céramique, étudié dans le cadre de ces prospections inventaires (Nouvel 2004 ; Kasprzyk 2005), il est possible d'y dégager des tendances fines d'évolution du peuplement, plus particulièrement dans le nord de la zone, autour du bourg moderne de Noyers. À l'inverse les nécropoles, plus fugaces, sont moins nombreuses, presque uniquement révélées par les prospections aériennes. C'est à cette époque qu'apparaît dans cette zone la première agglomération ouverte, celle repérée en diagnostic à la sortie est d'Avallon. Dès le début du 1^{er} siècle a.C., elle se déplace sur l'éperon dominant le Cousin, Avallon / *Aballo* correspondant probablement alors à un *oppidum* fortifié (Nouvel & Kasprzyk 2007). Les autres agglomérations jalonnent la voie sud-ouest / nord-est qui relie la Loire moyenne au plateau lorrain (dite "voie de la cuesta oxfordienne") et, surtout, la grande voie dite de l'Océan, reliant Lyon à Boulogne-sur-Mer.

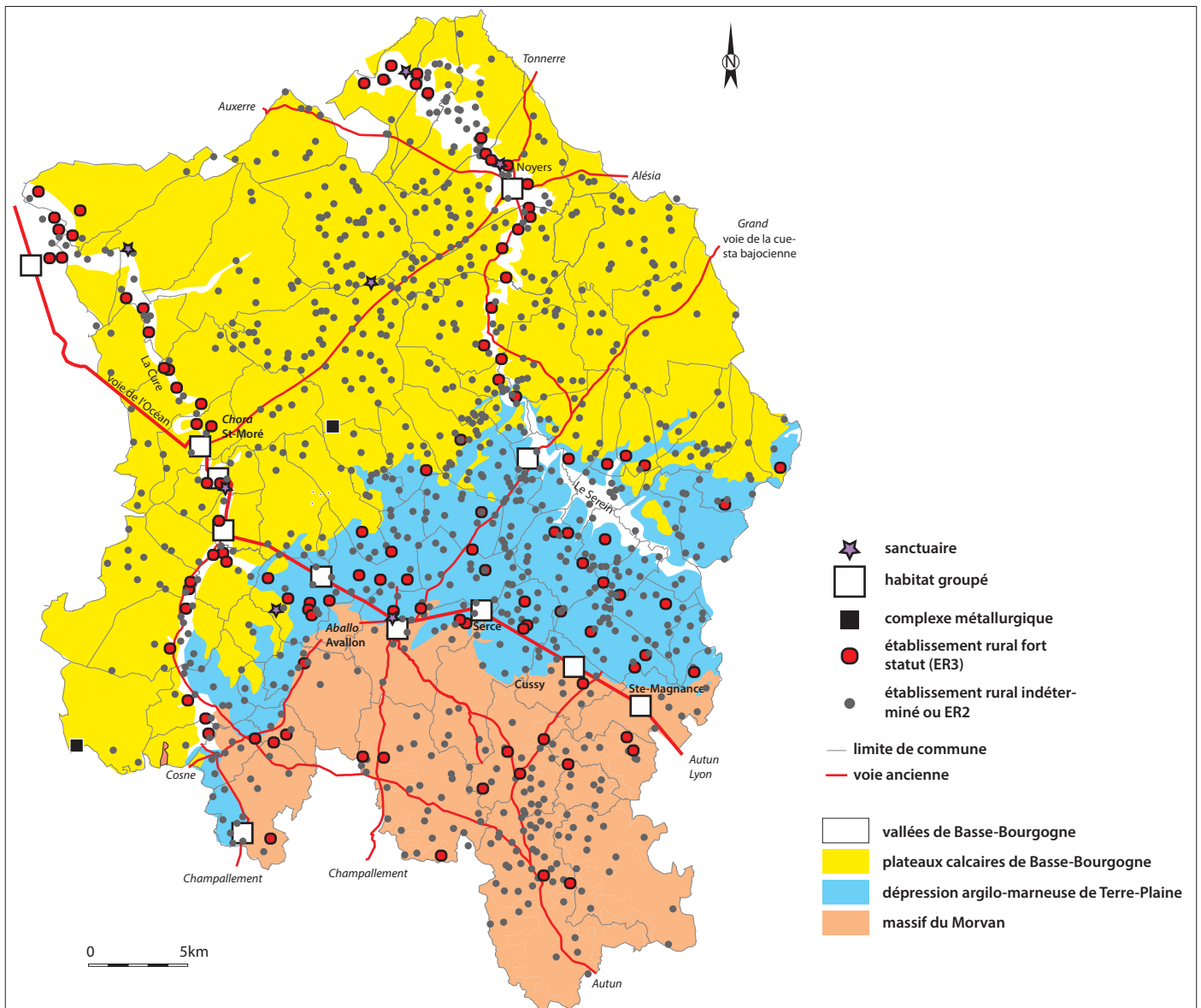


Fig. 22. Confrontation entre le réseau d'habitats ruraux du Haut-Empire et les grandes structures paysagères dans la zone "Avallonnais / Tonnerrois".

Cette portion des plateaux de Basse-Bourgogne se caractérise par une forte densité d'établissements ruraux gallo-romains assez modestes (ER1 et ER2), témoignant d'une exploitation systématique et complète du territoire (fig. 22). Les prospections ont démontré qu'il n'y avait pas durant le Haut-Empire de massif forestier d'envergure puisque le maillage des établissements apparaît régulier, tout du moins dans les zones intensément prospectées. Leur densité semble sensiblement équivalente entre la zone septentrionale (plateaux calcaires de Basse-Bourgogne) médiane (dépression liasique de la Terre-Plaine) et méridionale (massif du Morvan). Des grappes sont néanmoins décelables dans la vallée du Serein lors de son parcours entre les plateaux et sur la cuesta de l'Aalénien / Bajocien dominant la Terre-Plaine. À l'inverse, aucun établissement rural antique n'a été décelé dans l'étroite et profonde vallée du Cousin traversant les marges granitiques du Morvan. De même, les rives humides et inondables du Serein ne sont guère occupées dans la dépression liasique, dans laquelle les établissements sont plus volontiers apparus sur les premières terrasses.

La répartition des établissements ruraux à deux cours est nettement moins homogène et présente un certain nombre de similitudes avec la région précédente. Ils se rencontrent à des endroits spécifiques : pieds de cuesta bajocienne, vallées des plateaux de Basse-Bourgogne. En Terre-Plaine, les ER3 se rencontrent partout, de préférence au pied d'une butte témoin ou d'une pente légère, au-dessus des zones humides. Ils sont plus nombreux sur les lignes de contact avec le Morvan cristallin, au sud, et le long de la cuesta calcaire, au nord. Les bords du Serein et de la Cure ne sont pas particulièrement prisés, puisqu'aucun établissement de ce type n'y a été reconnu, sauf au contact des plateaux du Bajocien. Au milieu des plateaux de Basse-Bourgogne, leur répartition est tout autre. Ils forment des linéaments ininterrompus au bord du Serein et de la Cure : les zones sommitales ne semblent pas avoir permis l'émergence d'établissements de fort statut. Leur développement et leur enrichissement a ici profité d'une plus grande variété pédologique permettant plus d'opportunités agronomiques (Nouvel *et al.* à paraître). Ce sont donc bien ici encore les zones de contact, où les contrastes (géologiques, pédologiques) sont les plus marqués qui permettent l'évolution des établissements jusqu'au statut le plus élevé (Nouvel 2009b).

Grâce aux travaux d'H. Baize, nous disposons d'une bonne définition de l'environnement pédologique. Trois grands types de sols, sans compter ceux des étroites vallées alluviales de la cure, du Cousin et du Serein, y ont été délimités. Comme en Champagne crayeuse, ils déterminent, dans la réalité, une multitude de sols aux caractéristiques pédologiques multiples. Il est possible (fig. 23), en suivant les descriptifs très précis d'H. Baize, de traduire cette variété en potentialités agricoles traditionnelles. Il s'agit bien sûr de tendances, qui permettent tout du moins d'isoler les bonnes terres à blé (aubues blanches BO 2, 9 et 10 ou TP 2 et 3 de Terre plaine) de celles plutôt adaptées à un élevage de parcours (petites terres, BO 5 ; zones de pente BO 17, 18, 24, 29) ou à des prairies grasses (Lames des vallées ou fonds de vallées sèches à colluvionnement par exemple VA 1, BO 26). Certains terrains, par exemple dans le Morvan (MO 1 et 2) ou sur les formations colluviales de bord de vallée (BO 25.) apparaissent nettement plus polyvalents.

Plus précisément, dans la zone nord, de part et d'autre du Serein aux alentours de Noyers, l'intensité et la répétition des prospections permet de discuter dans le détail de l'évolution du peuplement sur un corpus plus restreint (Nouvel *et al.* à paraître). Sur les 348 établissements ruraux qui y ont été reconnus, 273 présentent une évaluation fiable de leur superficie (et parfois de leur organisation interne, Martinet 2014), de leur statut et de leur durée de fréquentation, grâce à un inventaire des mobiliers recueillis et des aménagements observés (Nouvel 2004 ; Kasprzyk 2005). Le mobilier abondant recueilli sur les sites d'époque romaine permet de proposer, pour chacun, des fourchettes d'occupation relativement précises, souvent inférieures au demi-siècle, voire au quart de siècle, comme par exemple entre La Tène D2b et la fin du I^{er} siècle ou encore entre le milieu du III^e et la fin du IV^e siècle (Nouvel 2011 ; Kasprzyk & Mouton-Venault 2011). Ce n'est cependant pas le cas pour les périodes antérieures à La Tène C2 (pour lesquelles les volumes et la pertinence des mobiliers sont déficients pour proposer une datation fiable) et, dans une moindre mesure, pour celles postérieures au V^e siècle (pour lesquelles le pas de datation atteint le siècle seulement). Il convient donc de nuancer la portée des informations concernant l'évolution des points de peuplement, qui peuvent pâtir d'une imprécision des données, voire d'un manque total de fiabilité pour les périodes antérieures au II^e siècle a.C. D'ailleurs les conditions de collecte du mobilier dans les labours sous-documentent les phases les plus anciennes au profit des plus récentes. Il est en particulier difficile de déterminer clairement la date de création de certains établissements si elle est antérieure à la grande période de diffusion des amphores italiques ou des potins. La mise en évidence de hiatus ou de déplacements légers reste elle aussi problématique, ces méthodes d'investigation privilégiant une vision sur la longue durée qui contribue à lisser les phénomènes ponctuels.

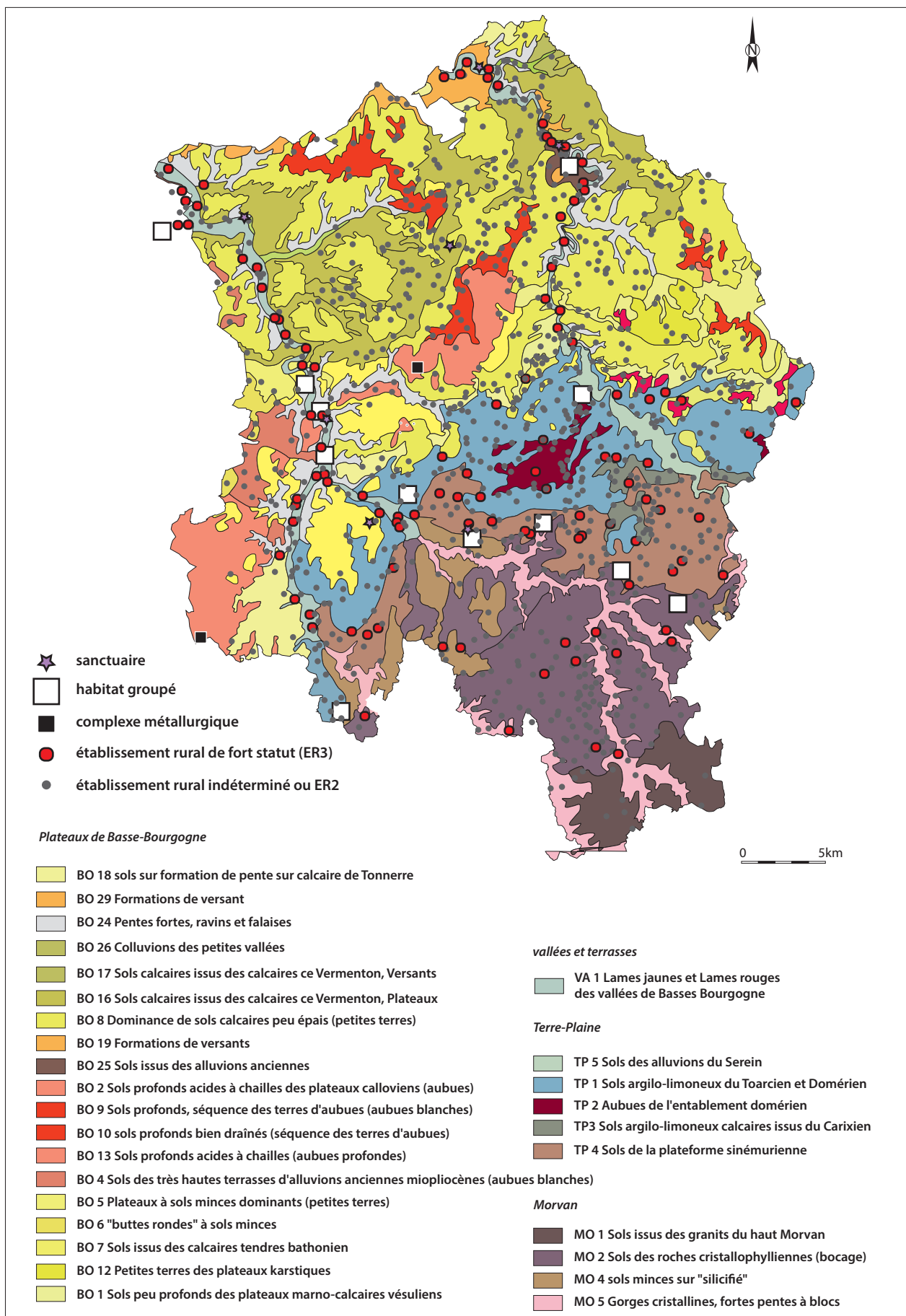


Fig. 23. Confrontation entre le réseau d'habitats ruraux du Haut-Empire et les unités pédologiques définies par H. Baize (Baize 1993) dans la zone "Avallonnais / Tonnerrois". Couleurs jaunes : sols sur calcaires plus ou moins superficiels ; Couleurs roses et orange : sols d'aubues limoneux, légers et fertiles ; Couleurs bleutées : sols sur marnes et argiles ; Couleur Lie de vin : limon fertile sur sinémurien ; Couleurs marron et violettes : sols sur complexes cristallins plus ou moins limoneux ou sableux ; Couleurs grises : sols alluviaux ou colluviaux plus ou moins superficiels et hydromorphes.

La carte de l'organisation du peuplement au début de La Tène moyenne (fig. 24a) constituera ici un point de départ, au moment où apparaissent dans ces régions des marqueurs céramologiques fiables. Le pas de datation des éléments céramiques disponibles permet de présenter, pour les périodes suivantes, des cartes des établissements reconnus comme fréquentés vers 100 a.C. (fig. 24b), au changement d'ère (fig. 24c), vers 100 p.C. (fig. 24d), vers 200 (fig. 24e), 300 (fig. 24f), 400 (fig. 24g), 500 (fig. 24h), 600 (fig. 24i), vers 700 (fig. 24j), 800 (fig. 24k) et enfin à la fin du Moyen Âge (fig. 24l). Ces documents cartographiques doivent être pris avec toute la distance critique nécessaire, en gardant en particulier en tête que seule la moitié du territoire de cette région a été effectivement documentée. Ils peuvent être confrontés au graphe de l'évolution du nombre d'établissements ruraux par siècle (fig. 25a) et corrélés à celui du nombre de créations et d'abandons de ce même type de site (avec un pas ramené également au siècle, fig. 25b).

L'examen de ces documents permet de dégager trois dynamiques successives.

La première phase s'étend de la fin de la période laténienne jusqu'à la fin du 1^{er} siècle p.C. (fig. 24a à e). Elle correspond à une densification du nombre de points de peuplement ruraux qui passe de 6 fréquentés avec certitude en 200 a.C. à 212 en 100 p.C. Elle se caractérise par l'apparition de sites intercalaires, les plus anciens devenant, au cours de la même période, des établissements généralement plus étendus et luxueux que ceux créés plus tardivement. Au début de notre parcours, au cours du

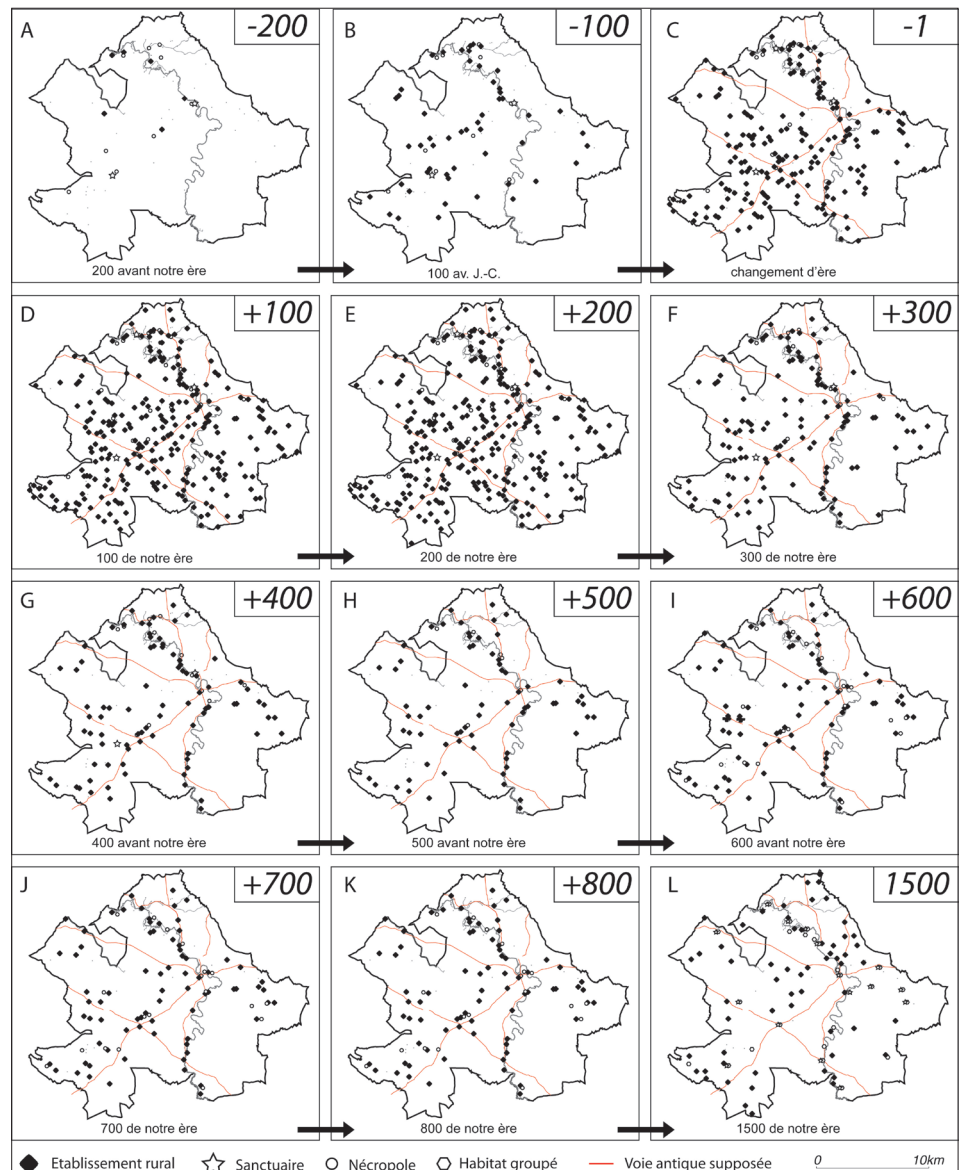


Fig. 24. Cartes de l'évolution du peuplement dans les environs de Noyers-sur-Serein (Yonne) entre la fin de la période laténienne et le début de l'époque moderne. État des données janvier 2016.

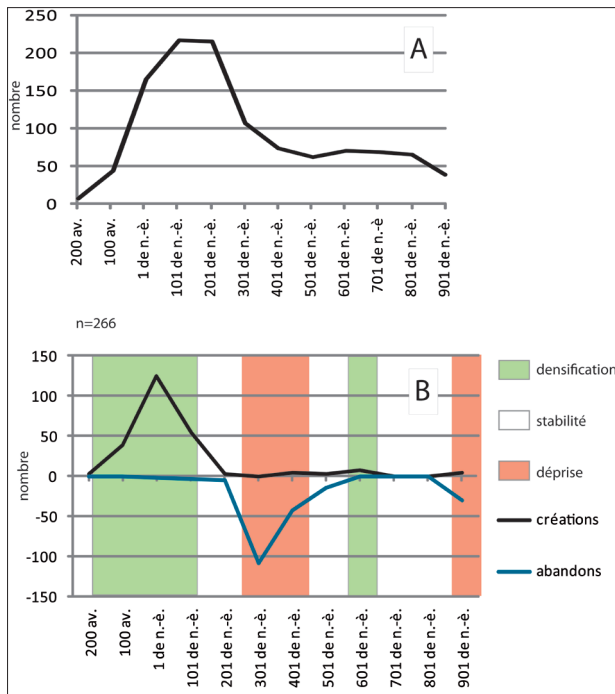


Fig. 25. Évolution de la densité de points de peuplement rural dans la région de Noyers-sur-S. (Yonne) entre 200 a.C. et 900 p.C., nombre total d'établissements (graphique A) et confrontation de l'évolution du nombre de créations et d'abandons (graphique B).

tous les 300 m à la fin du 1^{er} siècle p.C.). Les établissements les plus anciens sont aussi les plus riches et les plus étendus du Haut-Empire. Le phénomène est plus tardif sur les zones de plateaux (fig. 25), puisque c'est entre La Tène D2 et le début du 1^{er} siècle p.C. que les créations sont les plus nombreuses, la densité maximum étant elle aussi atteinte à la fin du 1^{er} siècle p.C. On passe ici, en deux siècles environ, d'un maillage ténu, un site tous les 2000 à 2500 m, à un tous les 1500 m pour les zones les moins fortement occupées, voire à un site tous les 400 à 600 m dans les zones les plus denses (région de Nitry). Aucun espace prospecté n'est épargné par cet effort pionnier et l'on peine à déterminer des surfaces, même réduites, qui n'auraient pas connu de mise en valeur agricole et qui aurait pu rester forestières. Il pourrait cependant subsister des bois ou des haies, mais on ne dispose nulle part ici d'études paléo-environnementales qui contribueraient à les identifier.

Les données pédologiques présentées plus haut permettent une analyse agronomique plus précise du phénomène de densification (Nouvel 2011 ; Nouvel *et al.* à paraître). Il est ainsi possible de se représenter l'évolution de la densité d'établissements sur les principaux sols de ce secteur (fig. 26). Ce document permet d'observer que près de la moitié des établissements fondés avant La Tène D1 sont situés sur les alluvions anciennes et pour près de 70 % sur les sols légers de vallée, qui ne représentent pourtant qu'un peu plus du quart des surfaces prospectées. La fin de la période laténienne jusqu'à la conquête correspond à une poursuite de la densification sur ces terrains, mais ce sont pourtant les sols épais de plateaux qui connaissent alors les plus fortes croissances de la densité des points de peuplement. À partir du milieu du 1^{er} siècle a.C. pour les alluvions du Serein, du début du 1^{er} siècle p.C. pour les colluvions, la densité devient trop importante pour permettre la fondation de nouveaux établissements, d'autant que c'est là que se localisent les sites les plus importants. Les bonnes terres de plateaux subissent la même évolution : la densification ne se poursuit, après les années 50 p.C., que sur les terres les moins épaisses et dans les zones les moins variées. À partir du début du 1^{er} siècle p.C., le processus est arrivé à son terme. À ce stade, les concentrations observées sur les aubues de plateau et sur les terres de vallées sont presque similaires, entre 1,25 et 1,5 établissement par km². Elles restent bien inférieures sur les petites terres.

11^e siècle a.C., la densité d'établissements ruraux est encore faible en plateau, mais déjà relativement élevée en vallée (fig. 25). La fin de la période gauloise se caractérise par une densification généralisée (fig. 25), qui concerne autant les zones de fond de vallée et les zones fertiles de plateau (région de Nitry) que celles a priori moins favorisées (zones à petites terres de Villiers-la-Grange). On note malgré tout quelques phénomènes d'accrétion autour des principaux placages d'aubues (comparer avec la fig. 23). Le phénomène se poursuit tout au long du 1^{er} siècle p.C., (fig. 24b et c et 25) et s'étiole progressivement dans la seconde moitié de ce siècle. Il débouche sur une densité remarquable de points de peuplement (11^e et 13^e siècles) qui ne sera jamais égalée par la suite. Dans les vallées, le pic de créations s'observe à La Tène D2, aboutissant dès le début du 1^{er} siècle p.C. à une concentration maximum de l'ordre d'un établissement tous les 300 à 400 m. À titre de comparaison celle des points de peuplement modernes (fig. 24l) est de l'ordre d'un tous les 1000 m seulement. Les créations nouvelles sont moins nombreuses dès la fin du 1^{er} siècle a.C., essentiellement par manque de place, mais aussi, peut-être, par la montée en puissance de nombreux établissements de fort statut (fig. 24b, c et d). Sur les plateaux, le début de notre ère et les décennies suivantes jusqu'à la fin du 1^{er} siècle sont au contraire une période de pleine densification.

Dans les vallées, la structure du peuplement rural est donc en place lors de la conquête, avec une densité déjà voisine d'un site tous les 500 m, qui se renforcera encore par la suite (un site

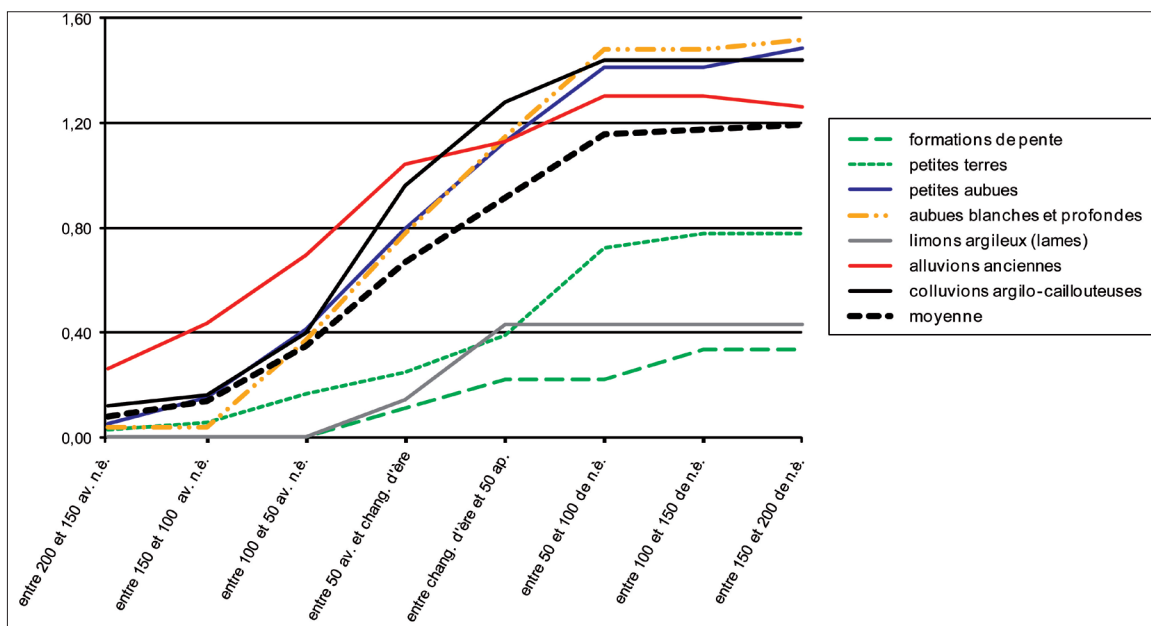


Fig. 26. Évolution de la densité relative (établissement rural par kilomètre carré) sur chacun des grands types de sols des plateaux de Basse Bourgogne entre 200 a.C. et 200 p.C.

Quoi qu'il en soit, l'évolution du peuplement rural semble bien marquée dans cette zone par une densification qui ne correspond pas à une modification en profondeur de la structure du peuplement. Ces nouveaux établissements ruraux ne remplacent pas ceux qui préexistent : les abandons semblent, dans l'état actuel des données, très marginaux. Cependant, il convient de souligner le fait que les méthodes de prospection terrestre sont inadaptées pour identifier des établissements ruraux laténiens qui n'auraient pas connu d'occupation postérieure : la faible quantité de mobilier que fournit ce genre d'établissement peut les faire passer pour de simples épandages, voire totalement inaperçus.

Une seconde phase, assez courte, couvre le II^e et la première moitié du III^e siècle p.C. (fig. 24d et e). Elle se caractérise par un monde rural plein, offrant des densités exceptionnelles d'établissements ruraux, de l'ordre d'un tous les 300 à 400 m en vallée, 400 à 1000 m pour les zones de plateaux. Elle est également inhabituelle par la stabilité du peuplement (fig. 25b), marquée par une proportion très faible de créations comme d'abandons.

Les quelques fouilles et sondages révèlent que cette période voit l'affirmation des hiérarchies rurales, matérialisées par le développement et l'extension des établissements les plus riches. Dans cette partie de la zone d'étude, les ER2 représentent 85 % du corpus de sites ruraux, les ER3 10 % (les 5 % restant sont des annexes ou des sites très modestes, ER1). Nous avons vu plus haut que la répartition des établissements de fort statut permet d'ailleurs de confirmer qu'ils ne peuvent apparaître de manière aléatoire et que leur développement est largement contraint par les potentialités environnementales, en particulier agronomiques. La répartition des établissements appartenant à ces deux catégories ne relève effectivement pas du hasard (fig. 22 et 23). On observe en premier lieu que les petits établissements ne s'organisent pas en auréoles autour des sites plus importants, mais investissent des espaces intercalaires en vallée ou distincts sur les plateaux. Il est donc peu probable qu'ils constituent en majorité des annexes de grands domaines dont les sites de fort statut formeraient le centre. Cette répartition remarquable répond cependant nécessairement, vu son caractère exclusif, à un phénomène ou à une contrainte commune. La proximité du Serein lui-même ne saurait constituer un facteur explicatif suffisant, puisque les ressources en eau sont présentes elles-aussi en plateau (puits, citernes avec une pluviométrie abondante). D'ailleurs les établissements à proximité de la rivière ne sont pas systématiquement de fort statut. La proximité des axes de circulation ne constitue pas plus un facteur explicatif

majeur, puisque les grandes voies reconnues dans la région traversent les plateaux (fig. 22 et 24e), évitant les zones tortueuses et encaissées du fond de vallée.

L'exploitation statistique des données pédologiques présentées plus haut confirme que ce n'est pas la richesse relative des terrains qui permet l'enrichissement des propriétaires et des établissements qui s'y trouvent, mais bien la variété des ressources agronomiques dont ils disposent. En observant la variété des sols dans un rayon de 200 m autour des sites de cette portion de l'Avallonnais, on voit que les établissements de type ER3 qui forment le sommet des hiérarchies rurales régionales n'apparaissent qu'au-delà d'une variété de types de sols supérieurs à trois (les trois grands types d'aubues ont été regroupés pour cette analyse statistique). Ils ont d'ailleurs plus de chances de se développer dans des zones où se rencontrent plus de cinq grands types de sols, éventualité qui ne se présente ici qu'au contact de la vallée du Serein et des plateaux. La carte fig. 23 illustre le fait que les établissements de fort statut apparaissent essentiellement là où les potentialités agronomiques sont les plus variées. Il s'agit avant tout de la zone de contact entre les fonds de vallées (souvent hydromorphes, argileux et adaptés à un élevage bovin) et les terres de plateaux (aubues légères et limoneuses, réputées pour leur capacités céréalières ou prairies sèches caillouteuses traditionnellement orientées vers l'élevage ovin). C'est justement dans ces espaces que se rencontrent les complexes de pentes et les colluvions, aux caractéristiques agronomiques spécifiques. Les premiers sont tout particulièrement adaptés à la culture de la vigne (sur laquelle nous manquons ici totalement de données), les seconds aux prairies de fauche et à l'horticulture. Dans cette zone et à cette période, il semble donc que ce sont les terroirs (zones contrastées) qui déterminent l'enrichissement des *villae* et l'émergence des lignées aristocratiques qui les possèdent et non l'inverse.

La période qui suit, qui constitue la troisième phase, s'étend de la seconde moitié du III^e siècle à la fin du V^e siècle. Elle dépasse le cadre chronologique que nous nous sommes fixé et elle sanctionne une rupture majeure dans les réseaux d'occupation. Elle est marquée par une forte diminution du nombre de points de peuplement, bien appréhendée ici grâce à l'abondance des marqueurs chronotypologiques céramiques (productions de l'atelier de Jaulges / Villiers-Vineux, Kasprzyk & Mouton-Venault 2011). Elle semble se réaliser en deux temps, avec un phénomène d'abandon massif entre 260 et 290 (50 % de disparitions, aucune création entre 250 et 310), suivi d'une certaine stabilité dans la première moitié du IV^e siècle, à laquelle succède une seconde vague d'abandons, plus continue mais tout aussi profonde, à partir des années 360 (42 % d'abandons entre 350 et 500, Kasprzyk & Nouvel 2003). Les établissements les plus touchés sont aussi les plus modestes, cette crise confirmant le statut particulier des ER3 qui, pour l'essentiel, dureront jusqu'à l'époque médiévale. On voit cependant en parallèle l'apparition de nouveaux sites (8 %), très modestes et édifiés en matériaux périssables (par exemple celui fouillé à Censy "Scenailly", Kasprzyk & Mouton-Venault 2011, 95-96), ce qui révèle une certaine instabilité du peuplement.

L'Autunois Morvan : entre plaine et montagne au cœur du territoire éduen

La dernière zone sur laquelle nous pouvons nous attarder s'étend au cœur du territoire éduen, en périphérie de ses deux capitales successives, Bibracte et Autun. Elle concerne les franges méridionales du massif ancien du Morvan et ses piémonts orientaux, jusqu'à la vallée de l'Arroux. Couvrant une superficie de 310 km², elle fait l'objet d'une prospection-inventaire systématique depuis 2009 (Nouvel 2015).

Plus qu'ailleurs ces acquisitions butent sur des contraintes environnementales majeures, essentiellement liées à l'importance en surface des zones toujours en herbe et des régénérations de résineux. La zone d'étude (fig. 27) se situe en effet aux confins sud-orientaux du massif du Morvan, au contact de l'étroite plaine alluviale de l'Arroux, affluent rive droite de la Loire. Il s'agit aujourd'hui d'un espace agricole essentiellement dévolu à l'élevage et à la sylviculture intensive. On y retrouve pourtant une grande variété de terroirs, entre les basses terres humides et les zones montagneuses où s'opposent la dépression de l'Autunois et le haut Morvan.

La première comprend le lit majeur de la rivière (large de près de trois kilomètres par endroit) et les quelques alignements de basses collines formant les interfluves des cours d'eau descendant des montagnes voisines. Ces derniers drainent une vaste dépression primaire, qui forme un cirque d'une dizaine de kilomètres de diamètre (fig. 27). Ses modalités actuelles de mise en valeur, associant de nombreuses pâtures, environ 20 % de labours et de rares forêts anciennes, permettent la mise en œuvre de prospections terrestres soutenues. La vallée est surplombée à l'est par le relief tabulaire du plateau d'Antully, horst gréseux d'altitude respectable (500 à 650 m) et aux sols particulièrement minces et pauvres. De l'autre côté de la dépression

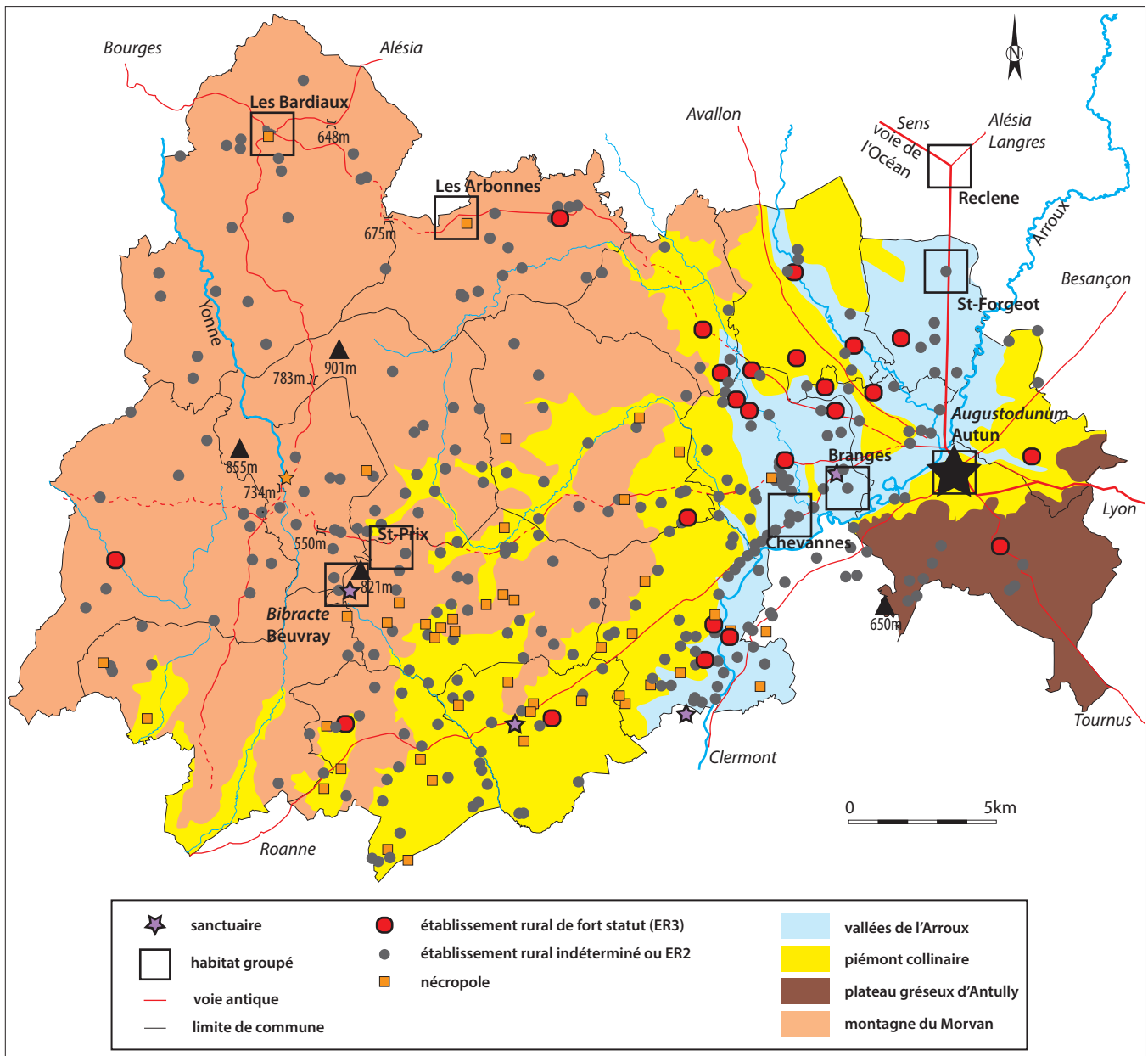


Fig. 27. Confrontation entre le réseau d'habitats ruraux du Haut-Empire et les grandes structures paysagères dans la zone "Autunois / Morvan".

début le massif du Morvan, ensemble cristallin formant l'extrémité nord-est du Massif Central. Sa partie méridionale, aux alentours de Bibracte, se caractérise par un relief nettement plus accentué et tourmenté. Il domine presque directement la dépression voisine, profondément disséquée par les torrents qui s'y jettent. C'est aujourd'hui une région faiblement peuplée, marquée par une déprise agricole associant des prairies, de nombreuses plantations de résineux reconquises sur les pâtures et quelques massifs forestiers anciens sur les sommets. Ces caractères entravent fortement la mise en œuvre des méthodes de prospection aériennes et terrestres, les terres labourées ne représentant qu'une infime partie d'un territoire fortement morcelé. Sa situation socio-économique marginale y limite par ailleurs l'activité archéologique préventive. À l'inverse, la présence de tourbières et de zones humides bien conservées ont permis le développement d'un ambitieux programme d'études paléo-environnementales (Jouffroy-Bapiquot 2010). Celui-ci confirme une anthropisation et une mise en valeur agricole depuis le Néolithique, qui s'intensifie notablement à partir du second âge du Fer.

Les travaux de terrain, consistant dans l'étude systématique de parcelles labourées, en pâtures et en forêt, selon des protocoles adaptés, ont concerné environ 10 % du territoire de 18 communes. Les contraintes paysagères ont cependant contribué à produire une image déséquilibrée entre les zones de piémont plus densément prospectées et la moyenne montagne où les acquisitions sont beaucoup plus difficiles. Dans ce panorama, les périodes antiques et médiévales rassemblent l'essentiel des occupations décelées, puisque 159 sites datés de ces périodes ont été enregistrés. Le matériel recueilli (Lucaselli 2013) permet de proposer des scénarios d'évolution du peuplement, qui peuvent être résumés en quatre étapes, peu fiables toutefois pour les périodes postérieures au III^e siècle p.C., faute de marqueurs mobiliers suffisamment pertinents (Nouvel & Thivet 2016).

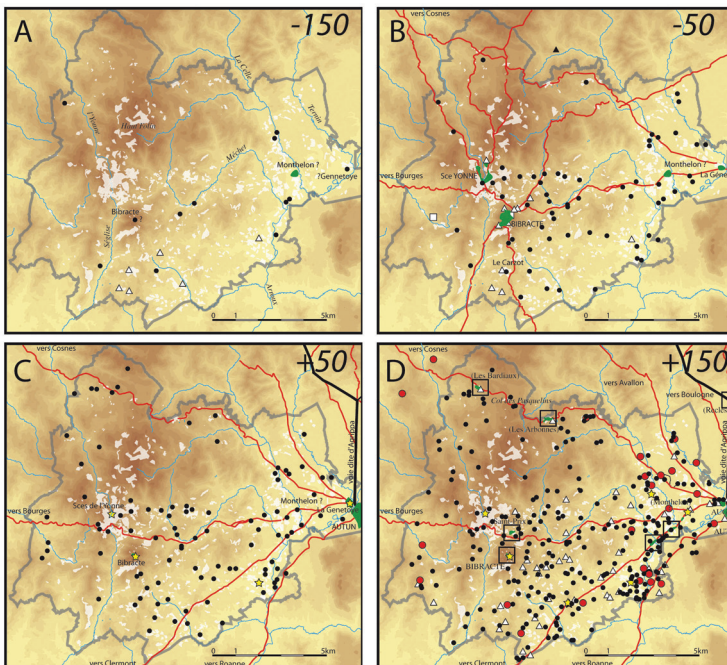


Fig. 28. L'évolution du peuplement rural de la fin de l'époque laténienne à la fin de l'Antiquité dans la zone "Autunois / Morvan".

Le réseau de sites laisse entrevoir une occupation relativement intense à l'époque de la Conquête (fig. 28, B), mieux lisible à travers la densité des nécropoles repérées par prospection aérienne. À cette période apparaissent par ailleurs les premiers habitats groupés, à Bibracte bien sûr, mais peut-être aussi à la Génomoye à côté de la future Autun (Barral & Nouvel 2012). Passé le milieu du 1^{er} siècle a.C., les référentiels céramiques disponibles à Bibracte autant que l'augmentation des mobiliers céramiques sur nos sites ruraux permettent de disposer d'une vision plus réaliste de la structure du peuplement rural. Le développement de Bibracte à partir de la conquête, qui contribue à la fondation d'agglomérations satellites (fig. 28, C), est contemporain d'une multiplication des établissements ruraux. Aux environs de Bibracte, 66 des 159 établissements ruraux occupés à l'époque romaine livrent les témoins d'une fréquentation avant le changement d'ère (42 %). On observe ici que près de 95 % des sites ruraux occupés à la fin du 1^{er} siècle a.C. sont encore occupés au II^e siècle p.C., parfois avec un léger déplacement. Cette région est donc, comme les précédentes, caractérisée par une remarquable stabilité du peuplement entre la Protohistoire et l'époque romaine.

Le transfert de la capitale des Éduens de Bibracte à Autun, durant la dernière décennie a.C., entraîne un bouleversement territorial majeur. L'agglomération des sources de l'Yonne est désertée avant le changement d'ère et Bibracte ne subsiste qu'à travers une occupation ponctuelle et intermittente. Le développement d'Autun va dynamiser de nouveaux axes, en particulier celui franchissant le col des Pasquelins pour rejoindre, lui aussi, les vallées de l'Yonne et de la Loire. C'est là que, de part et d'autre du col, deux nouvelles agglomérations apparaissent, révélées par des fouilles anciennes (Arleuf, "Les Bardiaux") et des prospections terrestres et géophysiques récentes (Roussillon-en-Morvan, "Les Arbonnes", Kasprzyk & Nouvel 2011). D'autres semis d'habitats groupés, de fondation postérieure à la conquête, s'observent sur d'autres axes routiers, comme celui d'Autun à Roanne ou encore la voie dite d'Agrippa reliant Lyon à Boulogne-sur-Mer (fig. 27).

Au cours du 1^{er} siècle p.C., le nombre de sites ruraux attestés se multiplie. Cette étape est marquée par une continuité de l'occupation, l'enrichissement des établissements et la reconstruction en pierre des sites créés précédemment. On assiste parallèlement à une vague sans précédent de fondations. Les sites qui naissent à cette époque resteront cependant assez modestes dans les siècles suivants. Ce processus de diffusion du peuplement concerne tous les terrains disponibles (y compris ceux qui sont situés dans les zones les plus hautes, au-dessus de 600 m d'altitude) mais prend aussi la forme d'une augmentation remarquable du nombre de points de peuplement sur les terres les plus variées, déjà largement occupées à l'époque augustéenne. Ainsi, au contact de la vallée de l'Arroux et des contreforts du Morvan, on aboutit à une densité d'un site rural tous les 250

à 400 m seulement. Ce phénomène est parallèle à l'enrichissement des sites ruraux les plus anciens, qui parviennent dans le même temps au statut de grande *villa* de type ER3 (Monthelon, "Varveille" ; Buisson, "Les Mazilles" et "le Bourg" ; Laizy, "Champ d'Arroux" et "Le Bourg" ; La Celle "Les Routes" etc.). Ces grands établissements sont nettement plus nombreux aux abords d'Autun, mais les quelques exemples précédents montrent que les domaines disposés en piémont et sur les terrasses dominant les rivières descendant du Morvan disposent eux aussi de ressources suffisantes (fig. 27). La particularité de ce secteur est cependant d'offrir quelques exemples d'établissements de fort statut, dans des espaces particulièrement défavorables. C'est le cas en particulier de celui de "Montmain" (commune d'Autun), qui prend place dans une très étroite vallée, sur un terrain gréseux pauvre et homogène. Les nombreux établissements antiques, repérés à proximité grâce à l'exploitation d'un très bon fichier LiDAR, sont pourtant extrêmement modestes. Ils contrastent avec l'opulence des mosaïques et des balnéaires dégagés ici au XIX^e siècle (Labaune *et al.* 2014). Son seul avantage est la proximité de la capitale des Éduens : il est possible d'y voir un des rares exemples de site aristocratique dont le développement n'est probablement pas dû aux potentialités agricoles mais bien à l'initiative d'un individu ou d'une famille.

À plus grande distance du chef-lieu, les différences entre piémont et zones de montagne deviendront progressivement plus fortes. Les zones de contact sont favorables aux ER3 alors que les zones montagneuses et le monotone plateau d'Antully le sont beaucoup moins (fig. 27). Le croisement des données archéologiques avec celles des sciences paléo-environnementales permet de proposer deux modes d'exploitation distincts. Sur les piémonts et sur les terrasses alluviales de l'Arroux, le paysage rural est marqué par une juxtaposition d'établissements modestes et de *villae* cossues. Les prospections y ont révélé l'omniprésence de forts épandages de mobilier depuis la fin de la période laténienne jusqu'au haut Moyen Âge. Cela pourrait révéler des pratiques d'amendement des terres, laissant supposer que la culture céréalière y était largement répandue. C'est d'ailleurs ce que laissent entendre les analyses paléo-environnementales réalisées dans cette zone (Jouffroy-Bapiquot 2010). Toutefois, l'étude des champignons coprophiles a permis d'observer que l'élevage bovin occupait aussi une place importante.

L'orientation des sites, leur positionnement par rapport aux éléments structurels du paysage commencent à produire des tendances statistiquement fiables. C'est ainsi, par exemple, qu'entre Saint-Prix et Saint-Léger-sous-Beuvray, dans la vallée du Méchet, nos travaux ont mis en évidence des établissements au positionnement récurrent, exposés au sud, localisés à proximité des sources des ruisseaux secondaires. Ils se succèdent tous les 600 à 800 m, déterminant une densité similaire à celle qui a été observée sur les plateaux de Basse-Bourgogne. Sur les piémonts la densité semble plus variables. Elle est tout particulièrement forte à proximité d'Autun, où les sources pérennes sont presque systématiquement associées à un établissement antique, tous les 500 à 600 m dans les zones les mieux documentées. C'est également le cas dans la vallée de l'Arroux, où les établissements se succèdent tous les 150 à 400 m. Nous sommes face aux densités les plus fortes connues en territoire éduen, identiques à celles qui ont été observées dans les vallées de la Cure et du Serein. À l'inverse, dans les vallées du Morvan et dans les zones d'altitude, il n'y a que des sites très modestes, même si leur densité est toujours assez forte. On n'y rencontre qu'exceptionnellement de grands établissements aristocratiques, comme à Roussillon-en-Morvan ou à Château-Chinon, où les conditions écologiques sont suffisamment variées. Plus haut dans la montagne (carottages des Sources de l'Yonne et de la région de Montsauches) les céréales sont moins présentes et la pluie pollinique montre un paysage propre au pastoralisme (Jouffroy-Bapiquot 2010). Il est aussi possible d'avoir quelques indices sur l'organisation foncière du peuplement rural de cette région, en observant la répartition des nécropoles, révélées ici par des stèles et des cuves en pierres (Niaux 1994 ; Niaux 1996). Comme en Champagne crayeuse, les couples formés par les établissements ruraux et les espaces funéraires sont particulièrement remarquables, soulignant, ici encore, la réalité de petites unités d'exploitation indépendantes. L'absence d'indice ne permet pas cependant d'observer la réalité des continuités entre les périodes gauloise et romaine et la part réelle des créations postérieures à la conquête dans le domaine funéraire.

Les prospections menées au cœur du territoire éduen révèlent donc un paysage rural contrasté. Quoique l'on n'y dispose pas d'une carte pédologique, la région est marquée, là aussi, par l'importance des facteurs opportunistes liés à la variété pédologique et agraire qui expliquent pour l'essentiel la géographie du peuplement et la localisation des établissements aristocratiques. Les particularités topographiques de la région permettent d'observer que l'altitude semble un paramètre contraignant, sinon limitatif. Il existe malgré tout quelques grands établissements d'altitude, positionnés sur les rares zones dégagées et contrastées (plateau de Roussillon-en-Morvan). La seconde particularité de la région réside dans l'effet stimulant, sinon perturbateur, que semble jouer la proximité de la capitale de la cité. Plusieurs établissements de type ER3 ont été repérés

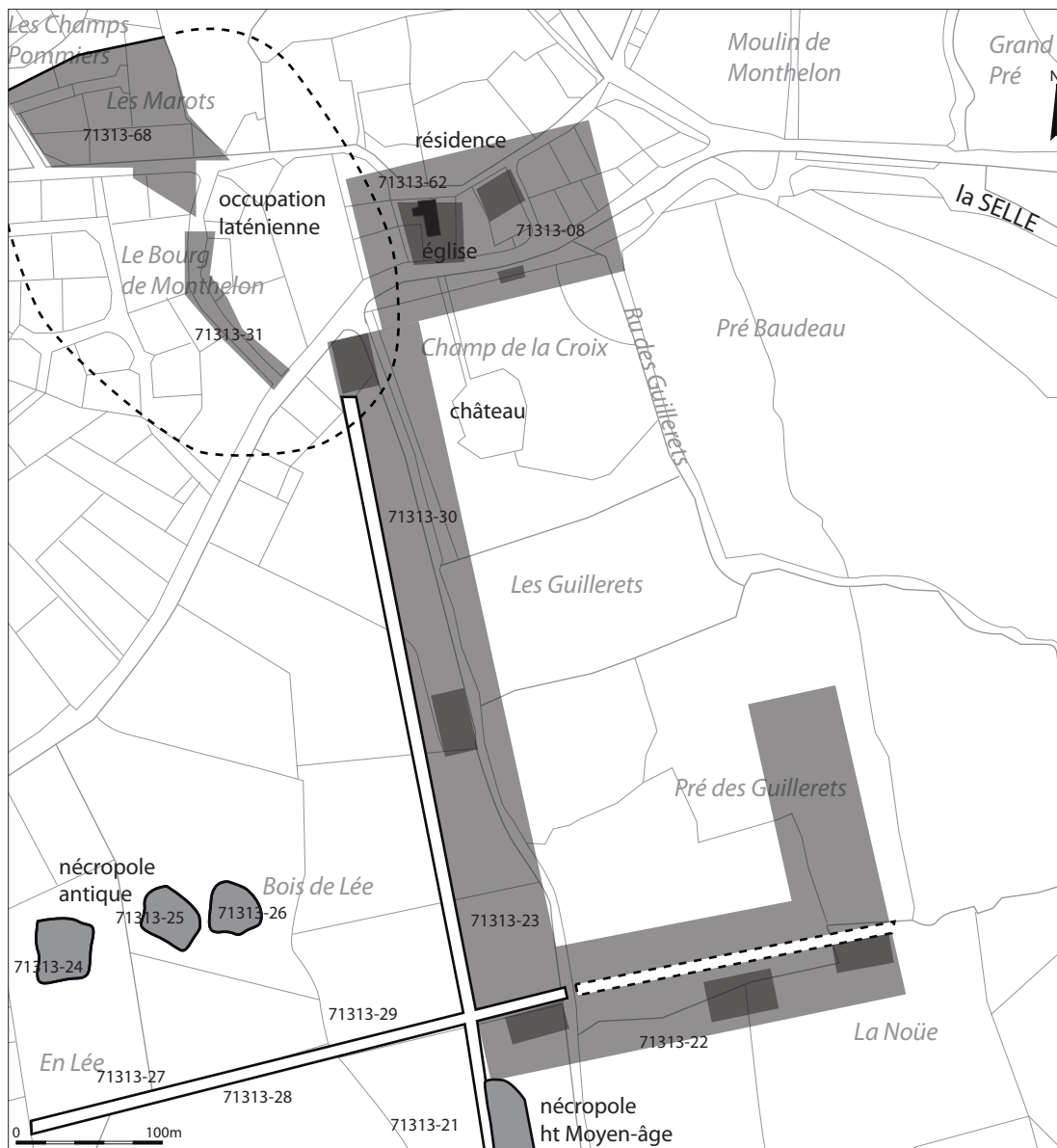


Fig. 29. Monthelon (Saône-et-Loire), grand établissement rural de 16,8 ha en périphérie d'Autun. État des connaissances à partir des opérations préventives et des prospections terrestres et géophysiques.

dans des environnements où on ne les attendait guère (gorge étroite de “Montmain”, plateau dénudé de Saint-Pantaléon “Les Fontaines”, zones basses et humides de Monthelon). Cet effet particulier peut également se lire dans la richesse et la taille remarquable que certains d’entre eux vont atteindre. C’est particulièrement notable pour celui de Monthelon “Bourg” (fig. 29), dont l’antécédent celtique ne couvre qu’1 ha mais dont les vestiges du Haut-Empire ont été reconnus sur près de 17 ha.

Ces trois secteurs d’étude permettent donc d’isoler des tendances globales, qui confirment l’importance des facteurs environnementaux dans la répartition des établissements de fort statut.

La question de l'altitude

Nous avons vu que la question de l'altitude était un paramètre difficile à appréhender, puisque les données manquaient plus particulièrement dans les régions montagneuses pour des raisons purement techniques. L'exploitation statistique des données disponibles en Morvan sur cette question (fig. 30), démontre cependant que, d'une manière générale, les terres les plus élevées sont aussi celles qui ont les densités d'établissements les plus faibles. Alors que les territoires au-dessus de 600 m d'altitude couvrent 19% du territoire de la zone "Autunois / Morvan", on n'y trouve que 6,7% des habitats ruraux repérés. Quelques exemples morvandiaux et jurassiens confirment pourtant que les établissements à deux cours disposant d'un appareil décoratif particulier sont bien présents au-dessus de 500 m d'altitude. Les exemples régionaux (Château-Chinon "Lhéry" ; Roussillon-en-Morvan "Les Pierres Blanches" ; Pont de Poîte "Vicourt") démontrent qu'il faut alors que l'environnement soit particulièrement favorable, avec une topographie largement ouverte et des potentialités suffisamment variées. Nous ne sommes d'ailleurs pas confrontés, ni dans le Jura, ni, a fortiori dans le Morvan, à des altitudes telles que la vie et l'exploitation agricole permanente y aient été impossibles. La densité du peuplement protohistorique, médiéval, moderne dans la haute chaîne du Jura démontre suffisamment que les formes habituelles du peuplement et de l'agriculture peuvent s'y développer sans entrave (Gauthier 2001). Seuls peut-être les plus hauts sommets pourraient avoir connu des mises en valeur saisonnières, comme cela s'observe dans les Pyrénées (Rendu 2003) ou dans les Alpes (Mocci *et al.* 2007).

Altitude	Autunois-Morvan	
	% sur superficie générale	% des sites
< 200 m	0,00%	0,00%
200 m < altitude < 400 m	49,97%	69,52%
400 m < altitude < 600 m	31,18%	23,81%
> 600 m	18,85%	6,67%

Fig. 30. Confrontation du pourcentage d'établissements ruraux par classes d'altitude et de la surface couverte par ces différentes classes d'altitude (zone atelier de l'Autunois / Morvan, traitement des données et DAO E. Lallau / ERC Rurland).

La question de la proximité des cours d'eau

La proximité des cours d'eau est généralement considérée comme un paramètre déterminant. Plusieurs indices d'établissements de fort statut s'observent bien en bordure de certains cours d'eau, en particulier dans la traversée des plateaux calcaires. Toutefois cela ne s'observe pas dans le cœur du Val-de-Saône, lorsque la rivière traverse une plaine très monotone entre Pontailler-sur-Saône et Chalon-sur-Saône. Nous avons pu observer dans les différents secteurs d'étude que, plus au nord, en particulier en Terre-Plaine et à proximité de la confluence Yonne / Armançon, les fonds de vallée constituaient plutôt un terrain défavorable au développement des ER3. D'ailleurs, les nombreuses fouilles préventives réalisées en Bassée, dans la moyenne vallée de la Seine, n'ont rencontré que des établissements modestes à très modestes (Séguier 2005 ; Séguier 2011). Cette question de l'eau apparaît donc très relative, sinon secondaire. La ressource est présente partout dans ces régions, grâce à une pluviométrie régulière et abondante. On pourrait supposer qu'elle est malgré tout nécessaire pour alimenter les balnéaires, qui constituent l'un des éléments centraux de la parure de la résidence. L'absence de ruissellement superficiel, par exemple au pied de la cuesta oxfordienne du Châtillonnais, n'a pourtant pas limité le développement d'immenses domaines, comme à Griselles "Lornay" (Côte-d'Or) par exemple. On observe d'ailleurs que les fouilles ont partout repéré des systèmes d'adduction, souvent assez modestes, qui savent profiter de filets d'eau très réduits (Jonvelle, Colmiers-le-Bas, Migennes, Escolives-Sainte-Camille) voire même de simples puits ou captages (Saint-Père "Fontaines-Salées"). A. Bouet a d'ailleurs montré que leur fonctionnement ne nécessitait pas des volumes si importants (Bouet 1999). Il faut rappeler que certains très grands établissements ont été édifiés dans des zones totalement dépourvues d'eau de surface, par exemple celui de Noidant-Châtenois "Nourois" (Haute-Marne). Il faut envisager ici l'existence de citernes alimentées par l'eau de pluie, selon un procédé également observé en Aquitaine (Bouet 2003). L'intégration des données disponibles dans les trois secteurs d'étude dans un SIG commun a confirmé qu'il n'y avait pas de lien statistique direct entre la présence d'un cours d'eau et la localisation des grands établissements. Si l'on considère le pourcentage des sites installés à moins de 2000 m d'un cours d'eau majeur, on observe qu'il n'y a pas en général, sauf peut-être dans la vallée de l'Arroux, de densité particulière d'habitats dans la bande considérée. Nous avons noté que cette forte densité d'établissements à proximité de l'Arroux et d'Autun peut d'ailleurs trouver d'autres explications, en particulier l'effet induit par la proximité du *caput civitatis*.

La proximité des axes de communication

De même, aucune spécificité ne ressort à l'examen de l'implantation des sites ruraux avec celle des grandes voies antiques. À l'échelle régionale, aucun établissement rural à deux cours n'est directement associé au réseau majeur attribué à Agrippa. La voie dite du Rhin, de Lyon à Trèves, est sur ce point assez caractéristique (Vinot-Batistoni 2015). Alors que la zone comprise entre Chagny, au sud, et Langres, au nord a été très intensément prospectée par avion, il n'existe aucun exemple de proximité, en dehors du cas problématique d'Isômes "Les Herbues" (Haute-Marne), qui doit aujourd'hui être interprété comme un établissement de statut public (Nouvel *et al.* 2016). Certes un certain nombre de *villae* (Gémeaux "Les Longues Raies" ; Lux "En Ogne" ; Boncourt-le-Bois "Corvée Saint-Pierre" *etc.*) n'en sont pas éloignées, mais aucune d'entre-elles ne s'en rapproche à moins d'un kilomètre. Le phénomène est similaire le long de la voie de l'Océan, entre Autun et Sens, où les réseaux de peuplement sont également bien connus. On pourra même observer sur les cartes de détail des implantations autour d'Autun (fig. 27), dans l'Avallonnais (fig. 22) et entre Auxerre et Sens (fig. 21), une sorte de phénomène répulsif. Les établissements situés à proximité de cet axe sont localisés à certaine distance de la voie (Nouvel 2009a). Quand la vallée est étroite et que la place manque, la distance peut se réduire à moins de 200 m (Escolives-Sainte-Camille), voire à moins de 100 m (Joigny "Les Noues d'Abandon"). C'est plus souvent l'extrémité de leurs communs qui fait face à la chaussée. L'effet est aussi bien visible sur les axes secondaires, comme entre Auxerre et Entrains-sur-Nohain où les sites d'Auxerre "Les Béziers" et "Les Chastenoy" sont à plus de 100 m, sur la voie de Sens à Alésia (de Nuits-sous-Ravières, Perrigny-sur-Armançon, Tonnerre), ou d'Auxerre à Autun par le Morvan (Asquins "Les Vergigny"), voire celle d'Avallon à Grand par la cuesta bajocienne (Venault et Nouvel 2015, 34-42). Si le réseau routier, plus particulièrement les grandes routes augustéennes, a une influence sur la structure du peuplement, il ne s'agit pas, contrairement à l'opinion commune, d'un effet inducteur.

LA QUESTION AGRONOMIQUE ET LES POTENTIALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Si on profite de la leçon tirée de ces trois zones d'étude, l'accentuation des hiérarchies au cours des trois ou quatre premiers siècles p.C. n'apparaît pas comme la conséquence de stratégies foncières individuelles ou familiales particulières. Elle semble plus la suite logique d'un déterminisme local lié à la variété des potentialités agronomiques des terrains qui entourent la propriété. C'est plus le domaine et ses potentialités particulières qui permettent un enrichissement différentiel de la famille qui l'exploite et / ou le possède. Plus particulièrement, à la lumière des données pédologiques disponibles, c'est essentiellement la variété des terrains et donc des productions qui permet cette différenciation. Cela joue plus que la richesse agronomique potentielle, en particulier céréalière, du domaine. Cette observation suppose l'existence de productions, opportunistes et non spécialisés, d'une polyculture adaptée aux potentialités environnantes plutôt que tournées vers des stratégies intensives et spécialisées.

Toutefois, si ce facteur semble particulièrement déterminant à la lumière des données dont nous disposons dans les zones d'étude, le retour à la carte générale (fig. 17) permet d'observer deux concentrations particulières, dans la périphérie de Langres et surtout d'Autun. Il s'y trouve des établissements dont l'ampleur architecturale et la superficie ne s'accordent pas avec leur contexte environnemental plutôt médiocre et monotone. Il s'y trouve même quelques exemples d'habitats aristocratiques découverts dans des zones totalement défavorables. Leur seul point commun est leur proximité du *caput civitatis*. Malgré tout, les *villae* éduennes les plus opulentes sont très éloignées d'Autun, celles qui se trouvent dans sa périphérie proche restent dans des moyennes de superficie et de richesse assez basses. Enfin, si l'on compte au moins cinq mausolées proches de la ville, l'essentiel des nécropoles fouillées renvoient à des catégories sociales assez modestes (Labaune 2009).

Une concentration assez similaire s'observe autour de Langres, sans qu'il soit possible d'en tirer des conclusions aussi nettes. La plupart des établissements ruraux implantés près du *caput civitatis* des Lingons sont en effet mal connus (Joly 2001). Il faut malgré tout rappeler la proximité du binôme formé par le mausolée de Faverolles et par la très grande *villa* précoce de "Fontaine-Blanche" à Rolampont (où des riches niveaux augustéens ont été repérés), à moins de 12 km du chef-lieu. On relèvera aussi le cas de la grande *villa* de Noidant-Châtenois "Nourois", qui s'est développée dans une position singulière sur un haut plateau dénudé, au rebord d'une falaise dominant le Bassigny. Cette demeure est située à moins de 8 km d'*Andenemantunum*. Malgré tout, comme chez les Éduens, les palais ruraux les plus opulents (Bar-sur-Aube, Griselles, Rennepont qui dépassent

15 ha) sont très éloignés du chef-lieu. Comme à Autun, la proximité du *caput civitatis* est donc un facteur significatif mais secondaire dans le développement des plus grands habitats aristocratiques.

Quant aux trois autres capitales, elles ne semblent pas entourées d'une concentration particulière (fig. 17). Cela est certainement le reflet de l'extension des banlieues modernes des trois villes de Besançon, Troyes et Sens, aujourd'hui nettement plus étendues qu'Autun et Langres. Les premières tentatives d'exploitation réalisées dans le cadre du PCR piloté par V. Riquier (Riquier *et al.* 2015) semblent démontrer qu'il n'y existe aucun site antique répondant aux critères aristocratiques autour de Troyes. Les plus proches (Montaulin "Le Perey", à l'est, Verrières "Saint-Aventin", au sud) sont à presque 10 km. Les environs de Sens sont eux aussi mal appréhendés, même si plusieurs fouilles préventives anciennes ("Sainte-Béate", Malay-le-Grand) ou plus récentes (Sainte-Colombe, Saint-Clément-près-Sens "La Ballastière") ont touché quelques établissements de statut plus ou moins aisé. L'absence de ces grands habitats ruraux aristocratiques dans la proche banlieue d'*Agedincum* est donc un élément troublant, au même titre que ce qu'on observe chez les Rèmes (Ouzoulias 2011). Cet état de fait contraste tout particulièrement avec les cas d'Autun et de Langres, voire des agglomérations secondaires voisines (Auxerre, Tonnerre) qui relèvent des cités éduenne et lingone, environnées d'une couronne de grands habitats. L'image en demi-teinte que nous renvoient ces capitales septentrionales au cours du I^{er} siècle p.C. serait donc celle d'un contexte défavorable à la présence des élites dans leur périphérie (Nouvel *et al.* 2015a). L'absence de données historiques et épigraphiques tangibles ne permet pas de déterminer s'il est la

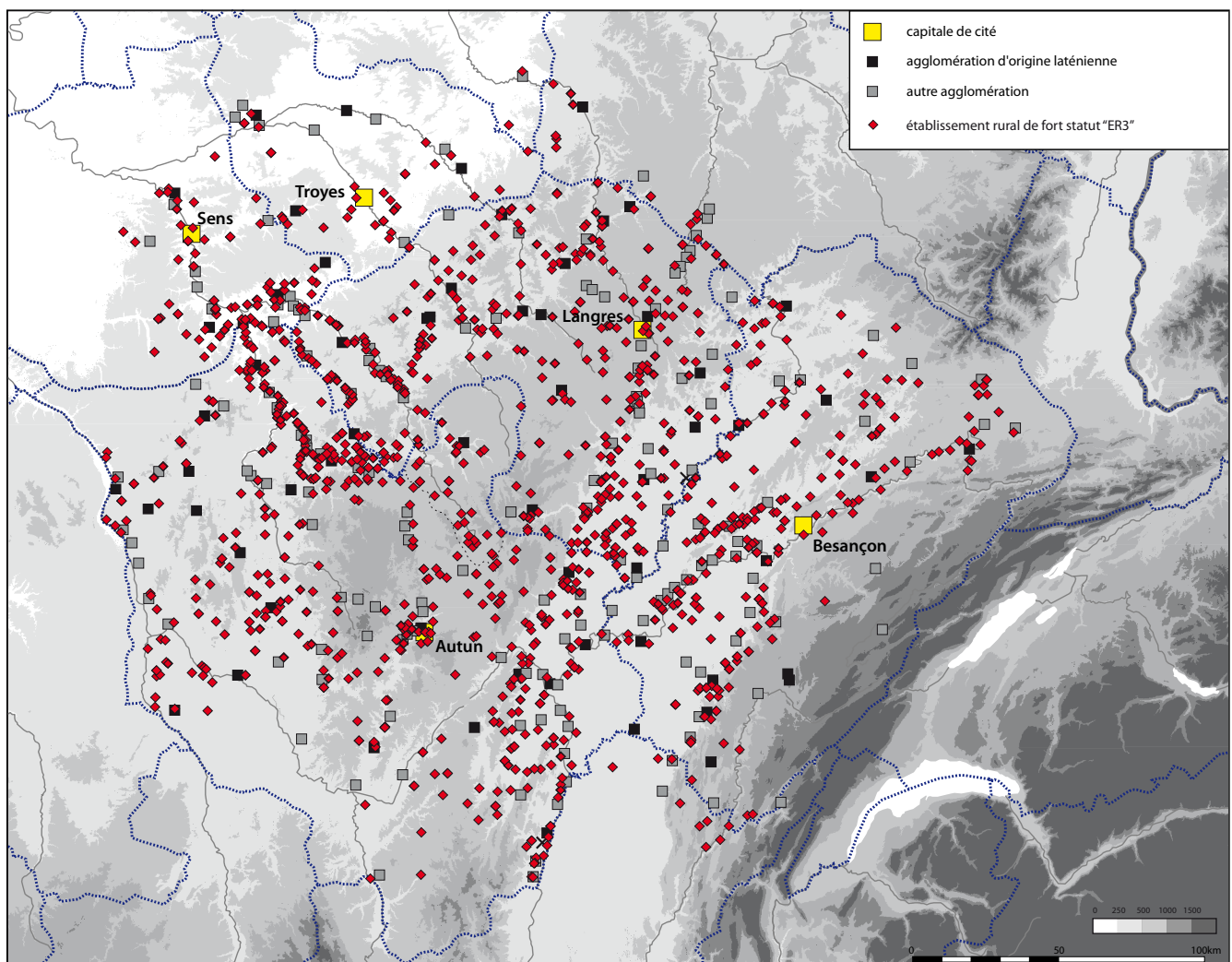


Fig. 31. Habitats groupés et établissements ruraux de fort statut dans le centre-est de la Gaule. Confrontation des cartes de répartition.

conséquence du statut défavorable des collectivités civiques ou, plus généralement, de difficultés de développement inhérentes au sud-est du Bassin parisien et à l'aurole crayeuse en particulier. On aimerait sur ce point pourvoir les confronter avec la périphérie de Besançon, elle aussi capitale d'une cité stipendiaria. Ce sous-développement relatif, caractéristique du 1^{er} s. p.C. contraste d'autant plus que la ville et le territoire de la cité des Sénons, mais aussi celui des Tricasses font preuve d'un dynamisme tout particulièrement remarquable à partir du III^e siècle, jusqu'à la fin de l'Antiquité tardive (Kasprzyk 2015).

On pourrait aussi s'interroger sur l'existence d'une synergie entre grandes *villae* et agglomérations secondaires. La proximité remarquable, en beaucoup d'endroits, entre grands établissements ruraux et agglomérations secondaires pose la question du caractère représentatif de ce phénomène. Si on projette sur un fond de carte les grandes *villae* et les habitats groupés, il apparaît, de manière assez logique, une multitude de cas de mitoyenneté (fig. 31). Reste à savoir s'ils relèvent d'un phénomène fortuit ou d'une réelle symbiose. Il n'est peut-être pas anodin de noter que la plus grande des *villae* de la région, celle du "Val de Thors" à Bar-sur-Aube (20 ha) s'est développée dans la banlieue d'une agglomération d'origine antérieure à la conquête. À proximité d'Avrolles / *Eburobriga* (Sénons) se rencontrent d'autres établissements assez riches, dans des positions plus ou moins propices à leur développement (vallées secondaires). Sur les plateaux de Basse-Bourgogne, aux confins de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, le seul établissement à présenter un plan complexe proche des ER3 est celui de Bussièrès "La Méloise", dans la banlieue de l'agglomération de Bénéuvre (Côte-d'Or). La concentration d'habitats aristocratiques, qui encadrent l'ancienne agglomération de plaine de Tonnerre, au pied de la ville antique, est, elle aussi, remarquable, même si leur localisation reste relativement conventionnelle (Nouvel 2007 ; fig. 32).

Nous voyons à ces quelques exemples qu'il peut s'agir d'une proximité accidentelle, d'autant qu'il est bien difficile de juger de la nature de la relation qui unit agglomérations secondaires et grands établissements ruraux. Dans ce domaine, l'analyse spatiale n'est pas d'un grand secours puisque les deux types de sites (agglomérations secondaires d'origine laténienne et grands établissements à deux cours type ER3) se développent dans des contextes similaires, les zones de contact et les fonds de vallées (Barral *et al.* 2015). Leurs densités elles-mêmes (une agglomération tous les 10 à 15 km, une grande *villa* tous les 2 à

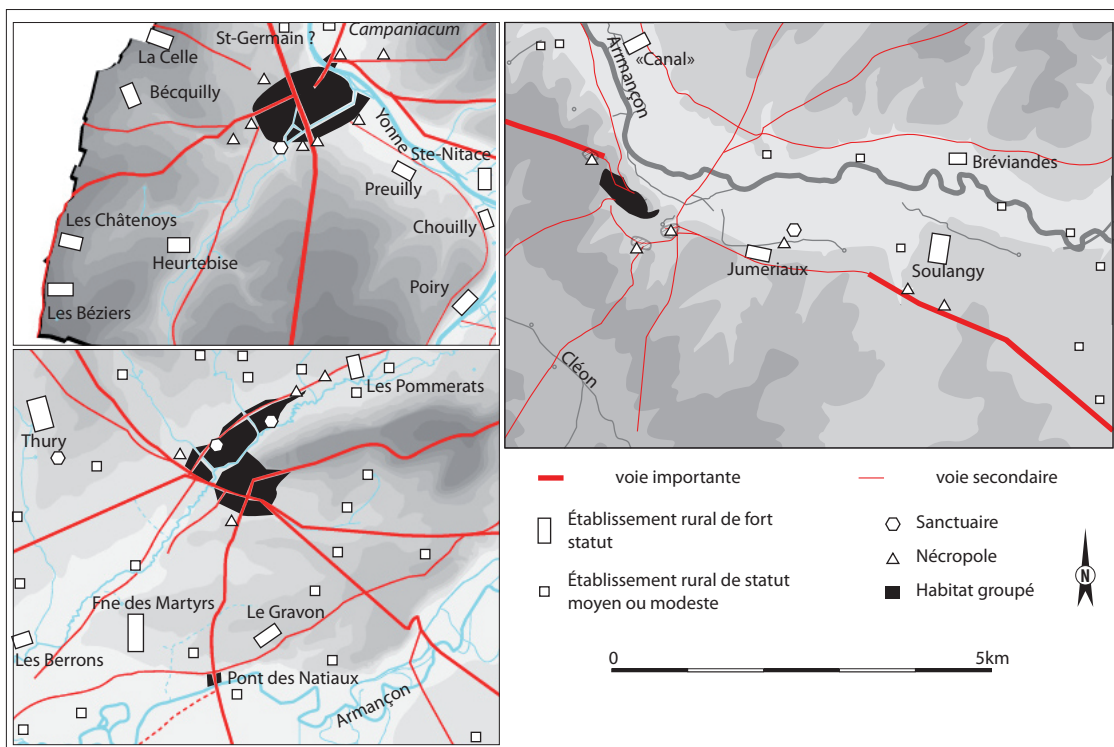


Fig. 32. Les établissements ruraux repérés à proximité des agglomérations secondaires antiques d'Auxerre / *Autessiodurum* (en haut à gauche), Tonnerre / *Tornodurum* (en haut à droite) et Avrolles / *Eburobriga* (en bas à gauche). D'après Nouvel 2004, fig. 258 modifiée.

5 km) rendent inévitables des mitoyennetés qui ne révèlent pas obligatoirement un lien de subordination ou de partenariat socio-économique privilégié. L'exemple de la région de Saint-Moré, dans la zone des plateaux de Basse-Bourgogne (fig. 22) montre bien cette imbrication entre établissements ruraux et agglomérations plus ou moins importantes, concentrés dans le fond des vallées alluviales (Nouvel 2009a).

Le cas d'Auxerre / *Autessiodurum* (Éduens), qui devient chef-lieu de cité autonome au début de l'Antiquité tardive, est plus particulièrement instructif. On a observé de longue date (Van Ossel 1999) une concentration d'établissements ruraux assez riches, quoiqu'à distance assez respectable (1 à 7 km, fig. 32). La plupart ont été reconnus dans des positions topographiques tout à fait caractéristiques de leur statut (contact entre la vallée et le plateau environnant). D'autres sont apparus dans des contextes plus exceptionnels, des plateaux où ailleurs ne se rencontrent que des établissements de statut plus modeste (Auxerre "Les Béziers", "Les Châtenoys", "Heurtebise", "La Celle" et "Bécquilly"). Comme l'avait déjà noté P. Van Ossel, il est d'ailleurs possible de mettre en évidence un lien direct entre certains d'entre eux et l'agglomération d'*Autessiodurum*. À Escolives-sainte-Camille et à Auxerre "Sainte-Nitasse", les fouilles réalisées par R. Kapps ont en effet mis en évidence la réutilisation dans les fondations des états tardifs (début IV^e siècle) de *membra disiecta* provenant d'une parure monumentale urbaine (Van Ossel 1999 ; Kasprzyk 2005). Cette occurrence intéressante pose la question de droits particuliers que pouvaient conserver les membres de l'aristocratie locale sur les biens publics. S'agit-il d'un détournement à la faveur de la construction de la fortification réduite d'*Autessiodurum* ? D'un processus autorisé par le statut de *patronus* des propriétaires de ces deux établissements ? D'une latitude laissée aux *maiores* de cette communauté civique nouvellement érigée en cité indépendante ? La question reste ouverte. Cela constitue malgré tout un cas unique confirmant une relation directe entre établissement rural aristocratique et agglomération. Nous remarquerons toutefois qu'elle concerne des sites relativement éloignés, puisqu'Escolives-Sainte-Camille est à plus de 7 km de la ville antique. La proximité ou l'éloignement n'est donc pas un critère pertinent pour résoudre cette question. Il est donc difficile d'affirmer que la *villa* de Boncourt-le-Bois "Corvée Saint-Pierre" (Côte-d'Or) a bien entretenu des relations spécifiques avec l'agglomération voisine de *Vidubia* située à moins d'un kilomètre, tout comme les doublons observables ailleurs et rassemblés sur la fig. 31.

Cependant, ces quelques tendances, par leur caractère anecdotique, confirment surtout la primauté du facteur environnemental pour expliquer la géographie des établissements aristocratiques. Cela laisse entendre que la puissance et la richesse des *maiores* des cités reposent essentiellement sur leurs propriétés rurales. Il est toutefois possible et même probable (comme le montrent les quelques sites particuliers observés autour d'Autun), que des domaines aient été édifiés ou restructurés par des familles enrichies par une autre voie que celle de la production agricole. Il n'en reste pas moins que la richesse du Haut-Empire reste essentiellement foncière et que l'accès à la *nobilitas* reposait avant tout sur la jouissance d'un domaine aux potentialités particulièrement favorables. Cette affirmation trouve d'ailleurs une illustration assez originale dans la répartition des mentions épigraphiques des membres de la *nobilitas*, plus particulièrement des individus disposant des *tria nomina*.

On observe en effet (fig. 33) que les occurrences de citoyens sont majoritairement découvertes en dehors de la capitale de cité, ce que laisse aussi pressentir la répartition des mentions des plus anciennes familles romanisées, qui se dispersent loin des capitales de cité. Si l'on évacue le cas des Sénon (où le poids épigraphique de la capitale de cité biaise inévitablement l'observation (Guerrier 1979), nous retiendrons que 63 % des mentions de *tria nomina* ont été découvertes en dehors du *caput civitatis*, majoritairement dans les sanctuaires isolés ou dans les agglomérations secondaires, plus marginalement en pleine campagne (10 %).

La fig. 33 souligne l'existence de comportements réservés aux individus portant les *tria nomina*. Chez les Éduens, les Lingons et les Séquanes, les épitaphes de citoyens romains sont essentiellement concentrées autour des capitales de cité (56 %), bien moins nombreuses dans les agglomérations secondaires (26 %). Celles qui s'y trouvent, par exemple à Til-Châtel ou à Dijon, chez les Lingons, correspondent cependant pour une part non négligeable à des allochtones, plus particulièrement des bénéficiaires et, dans une moindre mesure, des vétérans. On notera plus particulièrement les agglomérations où la proportion d'épitaphes de citoyens romains est supérieure aux témoignages de leur action publique. Elles se trouvent toutes sur les voies du réseau d'Agrippa fréquentées par nombre de bénéficiaires, qui y vivent ou qui y meurent (Le Bohec 1993 ; Rossignol à paraître). Il est possible d'affirmer que les "vraies" élites régionales ne sont pas enterrées à la périphérie des agglomérations secondaires. Cela ne veut pas dire qu'elles ne les fréquentent pas et qu'elles n'y investissent pas, puisque l'essentiel de leurs témoignages provient d'inscriptions dédicatoires ou d'*ex-voto* retrouvées dans ces mêmes contextes (85 occurrences épigraphiques, soit le

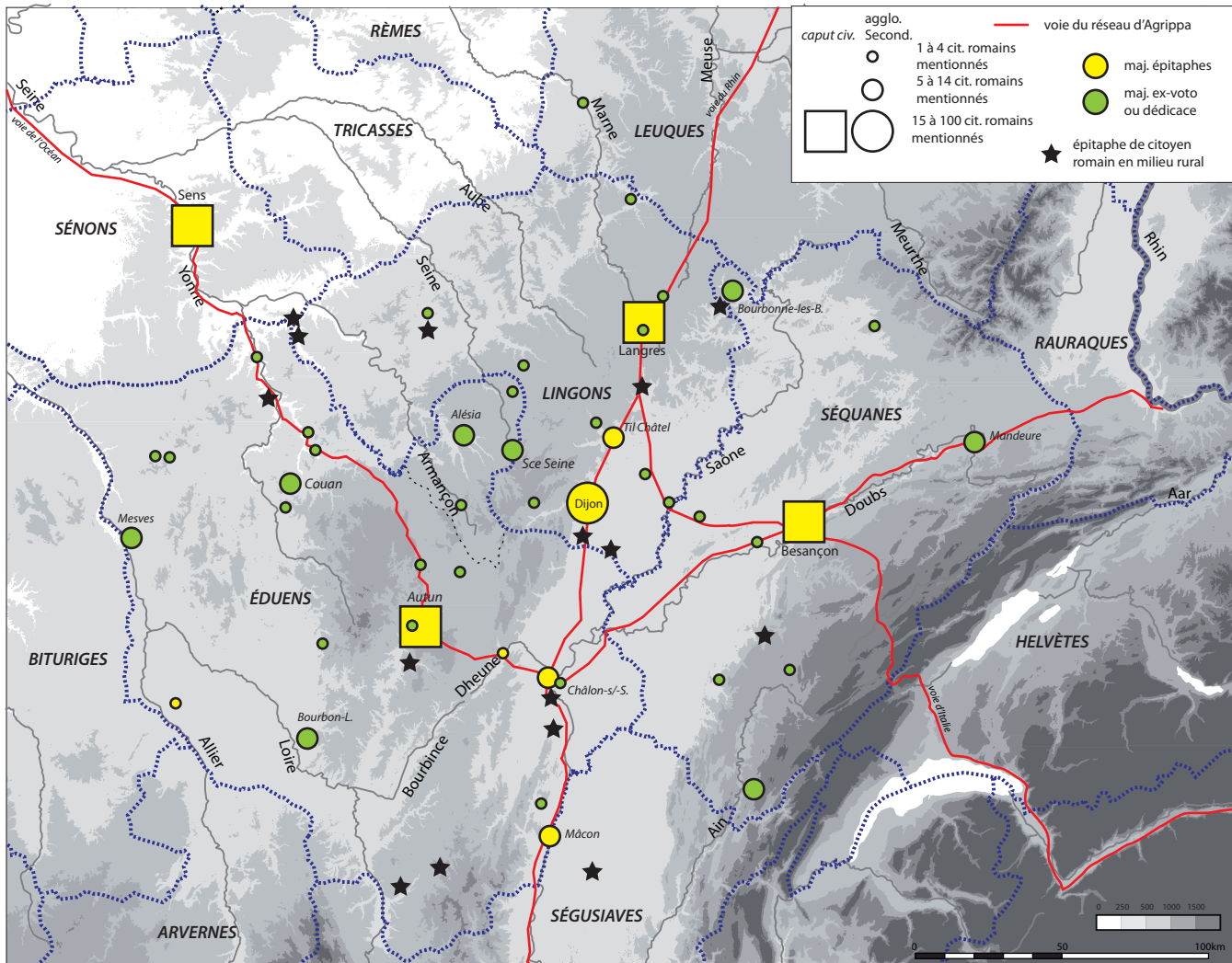


Fig. 33. La répartition des mentions d'individus portant les *tria nomina* dans le centre-est de la Gaule (en nombre et en pourcentage).

double de celles qui ont été retrouvées dans les capitales de cité, 42). À Entrains-sur-Nohain / *Intarranum* (Éduens), il n'y a aucune occurrence de *tria nomina* parmi les 29 noms de personnes apparaissant sur les stèles funéraires (contre une dédicace au nom d'un citoyen), de même qu'à Auxerre / *Autessiodurum* (21 pérégrins, mais deux *ex-voto* souscrits par des citoyens romains (Guerrier 1979a, 230-231)). Ces deux cas illustrent d'ailleurs assez bien les tenants du paradoxe. Les élites y maîtrisent la parole épigraphique publique, sans pourtant s'y faire inhumer. Ils participent largement aux cultes qui se déroulent dans les sanctuaires périurbains et contribuent à l'apparat monumental de l'agglomération secondaire (Raepsaet-Charlier 2006 ; Raepsaet-Charlier 2012 ; Raepsaet-Charlier 2013). L'exemple de Dijon, où *Tib. Fl. Vetus* est cité comme *patronus* de deux corporations différentes, forgerons et tailleurs de pierre (*CIL*, XIII, 5474 et 5475) illustre bien ce phénomène, que l'archéologie permet également, avec ses outils, d'observer de manière plus précise. Ce tropisme rural, qui transparait de manière discontinue dans un corpus épigraphique très réduit, est plus particulièrement illustré par la répartition des mausolées (fig. 34). Elle confirme, s'il le fallait, que la notabilité et la richesse reposent bien, dans ces régions, sur les propriétés rurales et se matérialisent par l'existence d'établissements ruraux luxueux, réplique des *domus* visibles dans les capitales de cité (Nouvel 2016).

Ce sont essentiellement les différences de potentialités qui expliquent la géographie de la *villa* dans le centre-est de la Gaule. La proximité des centres de décision, celle des grands axes routiers ou des cours d'eau les plus importants n'ont qu'une influence très secondaire. La réussite exceptionnelle, sans comparaison pourrait-on dire, de ces établissements ruraux gaulois, s'explique donc paradoxalement par leurs modes d'exploitation polyvalents, profitant des variétés de productions offertes par des terres plus favorisées que celles des domaines voisins. En dehors des contextes très particuliers que sont les espaces montagnards (où les défauts de prospections ne permettent pas encore de juger de la structure du peuplement), il semble possible d'affirmer que les différences de développement restent relativement ténues. Cependant, les espaces les moins variés, en particulier ceux de la Champagne crayeuse, semblent plus nettement défavorisés, dans la mesure où leur monotonie entrave plus qu'ailleurs l'apparition des établissements les plus fastueux. Puisque ces régions relevaient, à l'époque, des cités des Sénons et des Tricasses, on aurait pu croire que cette moindre représentation d'établissements de fort statut pouvait aussi être le reflet du statut collectif défavorable de ces entités politiques. Il s'agit là, cependant, d'un paramètre relatif puisque, comme le confirme le cas sénon, des zones de forte densité de riches établissements ont été reconnues partout où les ressources pédologiques étaient suffisamment variées (cuesta sud de la Forêt d'Othe, vallées du Gâtinais). La destinée favorable des campagnes éduennes, et plus encore de celles des Lingons, illustrée par la densité de palais ruraux fastueux, ne semble donc pas relever uniquement des choix politiques et du statut favorable qui leur avait été concédé lors de la réforme augustéenne. Elle répond, plus encore, d'après les données livrées par les prospections et les fouilles, au caractère varié et aux multiples potentialités de productions qui s'offraient aux *possessores* de ces deux cités.

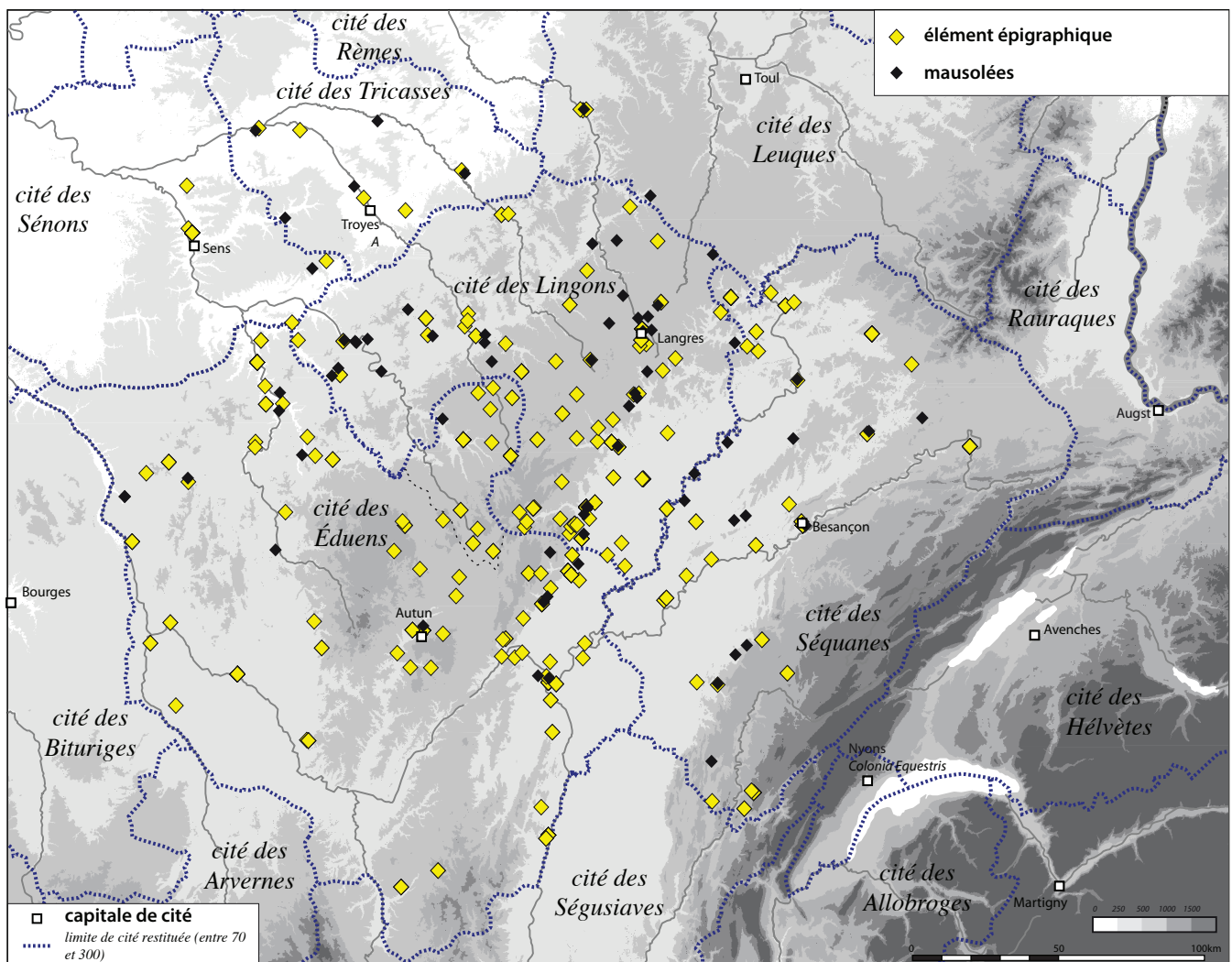


Fig. 34. Répartition des mausolées connus dans le centre-est de la Gaule et confrontation avec celle des inscriptions sur pierre.

Références bibliographiques

- Achard-Corompt, N., M. Kasprzyk, R. Durost, R. Bontrond, M. Gérard, S. Izri, P. Nouvel et V. Riquier (2016) : “Monuments funéraires du Haut-Empire dans les cités des Rèmes et des Tricasses”, in : Castorio & Maligorne, éd. 2016, 35-64.
- Baize, H. (1993) : *Petites régions naturelles et “paysages pédologiques” de l’Yonne. Carte a 1/200 000*, Orléans.
- Baray, L. (2016) : *Les cimetières celtiques du Bassin parisien (VI^e-II^e siècle av. J.-C.) : Systèmes typologique et chronologique*, Gallia Hors-série, Paris.
- Baray L., éd. (2017) : *De silex, de terre et de faïence. La mémoire du sol en Bourgogne, Hommage à Jean-Paul Delor*, Autun.
- Barral, P. et P. Nouvel (2012) : “La dynamique d’urbanisation à l’âge du Fer dans le centre-est de la France (Bourgogne - Franche-Comté) : bilan des acquis récents et étude de cas”, in : Sievers & Schönfelder, éd. 2012, 139-164.
- Barral, P., P. Nouvel, M. Thivet et D. Vurpillot (2015) : “L’eau dans les sanctuaires laténiens de Gaule du Centre-Est”, in : Olmer & Roure éd. 2015, 643-668.
- Barthélémy, D., N. Cantin, C. Ramponi et G. Videau (2009) : “L’habitat de Sennecé-lès-Mâcon (Saône-et-Loire) : nouvel exemple de tuiles en contexte laténien”, in : Daubigny, éd. 2009, 165-172.
- Bedon, R., éd. (1999) : *Les aqueducs de la Gaule romaine et ses régions voisines, Actes du colloque du centre A. Piganiol à Limoges les 10-11 mai 1996*, Caesardunum 31, Limoges, 133-160.
- Berranger, M., M. Aubert, S. Bauvais, J. Brugnot, F. Choël, A. Disser, P. Dillmann, C. Dunikowski, L. Gaëtan, R. Labaune, H. Laurent, S. Leroy, M. Leroy, N. Tisserand, E. Véga, C. Veysseyre et G. Vincent, dir. (2015) : *La sidérurgie en Bourgogne et en Franche-Comté avant le haut-fourneau. Organisation et circulation des productions*, projet collectif de recherche, rapport d’activité 2014, Sevenans, 2014.
- Bertrand, I., A. Duval, J. Gomez de Soto et P. Maguer, dir. (2009) : *Les Gaulois entre Loire et Dordogne, Actes du XXXI^e colloque international de l’Association française pour l’Étude de l’Âge du Fer, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F.), Tome II - Habitats et paysages ruraux en Gaule et regards sur d’autres régions du monde celtique*, Mémoires XXXIV, Chauvigny, 2009.
- Blanquaert, G. et F. Malrain, éd. (2016) : *Évolution des sociétés gauloises du Second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes, Actes du colloque international de l’AFEAF, Amiens, du 29 mai au 1^{er} juin 2014*, Revue archéologique de Picardie, n^o spécial 30, Amiens.
- Boislève, J. (2011) : “Autun, Mané-Véchen et Vieux : l’apport de trois sites majeurs à la connaissance de l’artisanat du stuc en Gaule romaine”, *Espacio, Tempo y Forma, Serie I, Nueva época, Prehistoria y Arqueologia* 4, 171-208.
- Bouet, A. (1999) : “Les thermes romains : de gros consommateurs d’eau ? Quelques exemples de Narbonnaise et des provinces voisines”, in : Bedon, éd. 1999, 133-160.
- (2003) : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Collection de l’École française de Rome 320, Rome.
- Bouet, A. et V. Verdin, éd. (2005) : *Territoires et paysages de l’âge du Fer au Moyen Âge : mélanges offerts à Philippe Leveau*, Mémoires D’Ausso 16, Bordeaux.
- Castorio, J.-N. et Y. Maligorne, éd. (2016) : *Mausolées et grands domaines ruraux à l’époque romaine, dans le nord-est de la gaule*, Scripta Antiqua 90, Bordeaux.
- Cazanove, O. de et P. Meniel, dir. (2012) : *Étudier les lieux de culte en Gaule romaine. Actes de la table-ronde internationale organisée à Dijon les 18-19 sept. 2009*, Archéologie et Histoire Romaine 24, Montagnac.
- Chevassu, V. et M. Desvignes, dir. (2015) : *Le château et la seigneurie de Vautheau, en Autunois. Histoire, architecture et archéologie*, Dijon.
- Colleoni, F., dir. (2016) : *Stations routières en Gaule romaine. Architecture, équipements et fonctions*, Gallia 73/1, Paris.
- Corbin, C., éd. (2012) : *Voies de communications des temps gallo-romains au XX^e siècle, Actes du 20^e colloque de l’Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, Saulieu, 16-17 octobre 2010*, Saulieu.
- Daubigny, A., éd. (2009) : *De l’âge du Bronze à l’âge du Fer en France et en Europe occidentale et la moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer, Actes du XX^e colloque de l’AFEAF, Saint-Romain en Gal, 2008*, Revue archéologique de l’Est Suppl. 27, Dijon.
- Delencre, F. (2016) : “Les influences romaines dans l’emploi des matériaux de construction dans l’Est de la Gaule avant J.-C. au I^{er} siècle après J.-C.) (Éduens, Lingons, Séquanes, Rèmes, Tricasses et Sénons)”, in : Blanquaert & Malrain, éd. 2016, 417-431.
- Delor, J.-P., A. Delor, R. Biton, F. Henrion, M. Kasprzyk, P. Nouvel et C. Rolley (2002) : *L’Yonne*, CAG 89/1, 89/2, Paris.
- Devevey, F. et C. Gaston (2014) : *L’occupation rurale gallo-romaine dans l’Est Dijonnais, quinze années d’archéologie préventive : première synthèse* [En ligne], mis en ligne le 6 mai 2014, consulté le 7 mars 2017. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00986546>
- Dondin-Payre, M. et M.-Th. Raepsaet-Charlier, éd. (2006) : *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l’Occident romain*, Bruxelles.

- Ferrière A., J.-L. Collard, C. Gandini et P. Nouvel (2010) : "Les grandes *villae* 'à pavillons multiples alignés' dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions", *Revue archéologique de l'Est*, 59, 357-446.
- Fichtl, S., dir. (2005) : *Hiérarchie de l'habitat rural dans le Nord-est de la Gaule à La Tène moyenne et finale, Actes de la table ronde de Nancy*, Archaeologia Mosellana 6, Metz-Luxembourg.
- Gaston, C. (2008) : "Bâtiments 'standardisés' dans la *pars rustica* des *villae* : deux exemples récemment découverts en Franche-Comté", *Revue archéologique de l'Est*, 57, 253-266.
- Gauthier, E. (2001) : *Évolution de l'impact de l'homme sur la végétation du massif jurassien au cours des quatre derniers millénaires. Nouvelles données palynologiques*, thèse de doctorat, université de Franche-Comté, Besançon.
- Golosetti, R., dir. (à paraître) : *Actes de la table ronde Écoles Européenne de Protohistoire de Bibracte*, Paris.
- Guerrier, J. (1979) : "Onomastique et société dans la civitas des Sénons", *Revue archéologique de l'Est*, fasc. 3-4, 219-231.
- Joly, J. (2001) : *Carte archéologique de la Gaule, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, Langres, 52/2*, Paris.
- Jouffroy-Bapiquot, I. (2010) : *Évolution de la végétation du massif du Morvan (Bourgogne - France) depuis la dernière glaciation à partir de l'analyse pollinique : variations climatiques et impact des activités anthropiques*, Besançon.
- Kasprzyk, M. (2005) : *Les cités des Éduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (vers 260-530), contribution à l'étude de l'Antiquité tardive en Gaule centrale*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, Dijon.
- (2016) : avec la collaboration de A. De Burgevin et R. Durost, "Établissements ruraux, occupation du sol et système agraires de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule : quelques remarques", in : Reddé, éd. 2016 [en ligne], 261-286.
- Kasprzyk, M. et S. Mouton-Venault (2011) : "Quelques contextes de consommation tardifs de l'est de la Gaule Lyonnaise, principalement chez les Éduens", in : Van-Ossel, éd. 2011, 67-102.
- Kasprzyk, M. et P. Nouvel (2003) : "L'occupation des plateaux calcaires bourguignons durant l'Antiquité tardive : premiers résultats pour la région de Noyers-sur-Serein (Yonne)", in : Ouzoulias & Van Ossel, dir. 2003, 179-195.
- (2011) : "Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale. Apport des données archéologiques récentes", in : Reddé *et al.*, dir. 2011, 21-42.
- Kasprzyk, M. et P. Nouvel, avec la collaboration de A. Hostein (2012) : "Épigraphie religieuse et communautés civiques au Haut-Empire : la délimitation du territoire de la *civitas Aeduorum* aux II^e et III^e siècles", *Revue archéologique de l'Est*, 61, 97-115.
- Kasprzyk, M., N. Achard-Corompt, A. Ahu-Delor, A. Bandelli, M. Brunet, C. Card, M. Cave, R. Durost, B. Filipiak, A. Hostein, R. Issenmann, E. Jouhet, A. Koehler, A. Louis, S. Mouton-Venault, P. Nouvel, A. Remy, S. Sindonino, J.-J. Thevenard, N. Tisserand et S. Venault (2013) : *L'Antiquité tardive en Bourgogne et Champagne-Ardenne. Formes de l'occupation et culture matérielle*, projet d'action scientifique, rapports d'activité 2008-2013, Châlons-en-Champagne.
- Kasprzyk, M., A. Hostein et P. Nouvel, éd. (à paraître) : *Actes du 3^e colloque ATEG (Antiquité Tardive dans l'Est de la Gaule), Dijon, 2012*, *Revue archéologique de l'Est Suppl.*, Dijon.
- Le Bohec, Y., dir. (1993) : *Militaires romains en Gaule civile, Actes Table Ronde (CERGR/Univ. Jean Moulin-Lyon 3, Lyon, mai 1991)*, CEROR 11, Lyon-Paris.
- Labaune, Y. (2009) : "La topographie funéraire antique d'Autun. Bilan et nouvelles propositions à la lumière des découvertes récentes", *Bulletins archéologiques du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 35, 97-128.
- Labaune, Y., S. Alix, S. Balcon-Berry, V. Barriere, L. Borau, B. Cauet, A. Hostein, M. Kasprzyk, A. Louis, B. Maurice-Chabard, P. Nouvel et S. Venault, dir. (2014) : *Autun antique*, Guides archéologiques de la France 52, Paris.
- Leveau, P., C. Raynaud, R. Sabbayrolles et E. Trément (2009) : *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologie et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques, Actes du VIII^e colloque AGER, Aquitania Suppl. 17*, Bordeaux.
- Lucaselli, M. (2013) : *Reconstitution de l'évolution du peuplement dans l'Autunois entre 150 avant et 800 de notre ère, l'apport du mobilier céramique de prospection*, mémoire de master II, université de Franche-Comté, Besançon.
- Malrain, F. et G. Blanquaert, dir. (2016) : *L'évolution des sociétés gauloises du second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes, Actes du 38^e colloque de l'AFEAF des 28-1^{er} juin 2014 à Amiens*, *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 30, Amiens.
- Mangin, M., M. Petitjean, H. Laurent et B. Raissouni (1990) : "Le Haut-Jura à l'époque romaine", in : *Le Parc naturel régional du Haut-Jura*, Morez, 155-186.
- Martinet, E. (2014) : *Les campagnes du sud-est du Bassin parisien durant l'Antiquité : choix d'implantation et modalités d'organisation du peuplement rural de la fin de la Protohistoire au premier Moyen-âge*, mémoire de master II, université de Franche-Comté, Besançon.
- Millet, E. (2008) : "La nécropole du second âge du Fer de Saint-Benoît-sur-Seine (Aube) : étude synthétique", *Revue archéologique de l'Est*, 57, 75-184.
- Mocci, F., J. Palet Martinez, M. Segard, S. Tzortzis et K. Walsh (2005) : "Peuplement, pastoralisme et modes d'exploitation de la moyenne et haute montagne depuis la Préhistoire dans le Parc National des Ecrins (vallée du Haut Champsaur et de Freissinières, Hautes Alpes)", in : Bouet & Verdin, éd. 2005, 197-210.

- Niaux, R. (1994) : “Un type de monument funéraire du pays éduen”, *Mémoires de la Société Éduenne*, LV, fasc. 3, 185-208.
- (1996) : “Un type de monument funéraire du pays éduen”, *Mémoires de la Société Éduenne*, LVI, fasc. 1, 33-55.
- Nouvel, P. (2002) : “VII - Un exemple de synthèse régionale : l’occupation du sol dans les pays de la bordure sud de la Forêt d’Othe”, in : Delor *et al.*, éd. 2002, 98-107.
- (2004) : *Des terroirs et des hommes, dynamiques et évolutions des occupations humaines dans le bassin de l’Yonne Moyenne*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, Dijon.
- (2005) : “Les établissements ruraux laténiens de Basse Bourgogne d’après les données de prospections. Interprétation des données spatiales d’après l’exemple de la cuesta crayeuse icaunaise”, in : Fichtl, dir. 2005, 327-350.
- (2006) : “L’Avallonnais sous la domination romaine”, *Bulletin de la Société d’Études d’Avallon*, 81, 5-32.
- (2007) : avec la collaboration de C. Grazi, “Tonnerre/Tornodorum. Genèse et développement d’une agglomération gallo-romaine”, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Tonnerrois*, 56, 7-36.
- (2009a) : “La vallée de la Cure à l’époque gallo-romaine : Découvertes anciennes et apports des prospections aériennes et terrestres 1991-2008”, *Bulletin de la Société d’Études d’Avallon*, 84, 14-43.
- (2009b) : “De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du nord, I^{er}-IV^e siècles p.C.”, in : Leveau *et al.*, dir. 2009, 361-390.
- (2011) : “Structure et évolution de l’occupation rurale en Bourgogne du Nord de la fin de l’époque laténienne au début de l’époque romaine”, in : Reddé *et al.*, dir. 2011, 431-444.
- (2012) : “Les voies romaines en Bourgogne antique : le cas de la voie dite de l’Océan attribuée à Agrippa”, in : Corbin, éd. 2012, 9-57.
- (2015a) : avec la collab. de Delor-Ahü, A., E. Estur et S. Venault, “Sens / Agedincum, la capitale des Sénons”, in : Reddé & Van-Andringa, dir. 2015, 231-245.
- (2015b) : “Avant Vautheau : état des données sur le peuplement antique entre Arroux et Morvan”, in : Chevassu & Desvignes, dir. 2015, 15-22.
- (2016) : *Entre ville et campagne : formes de l’occupation et élites gallo-romaines dans le centre-est de la Gaule. Apport de 20 années de prospections et de fouilles archéologiques, quatre volumes et annexes*, habilitation à diriger des recherches, université de Franche-Comté, Besançon.
- Nouvel, P., P. Barral, S. Deffressignes, V. Riquier, J.-M. Seguiet, N. Tikonoff et M. Zehner (2009) : “Rythmes de création, fonctionnement et abandon des établissements ruraux de la fin de l’Age du Fer dans l’Est de la France”, in : Bertrand *et al.*, dir. 2009, 105-147.
- Nouvel, P., S. Venault, G. Bossuet, L. Gaetan et S. Izri (2015) : “Les agglomérations antiques du centre-est de la Gaule : premiers résultats d’un programme collectif de recherche en cours”, *Bulletin de la Société Française d’Archéologie Classique*, XLV/1, 163-172.
- Nouvel, P., L. Gaetan, M. Joly, S. Venault (2016) : “Les groupements de bord de voie dans le centre-est de la Gaule. Apport des travaux du PCR ‘agglomérations antiques en Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale’”, in : Colleoni, dir. 2016, xx-xx
- Nouvel, P. et M. Kasprzyk (2007) : “Avallon / Aballo. Origine et développement d’une agglomération secondaire antique, I^{er} s. avant notre ère - VIII^e siècle avant notre ère”, *Bulletin de la Société d’Études d’Avallon*, 82, 43-70.
- Nouvel, P. et C. Cramatte (2013) : “Le massif du Jura à l’époque romaine. Terre de frontière ou de peuplement?”, in : Richard *et al.*, dir. 2013, 299-323.
- Nouvel, P. et M. Thivet (2016) : “De la période laténienne à l’époque romaine en territoire éduen : permanence et ruptures dans les réseaux d’occupation rurale”, in : Malrain & Blanquaert, dir. 2016, 297-302.
- Nouvel P. et C. Mordant (2017) : “Les nécropoles protohistoriques de Bourgogne et de Champagne méridionale. Apport des données de prospections aériennes à la géographie funéraire de la Protohistoire”, in : Baray, éd. 2017, 73-85.
- Nouvel, P. et P. Barral (à paraître) : “Sanctuaires et lieux de mémoire en Gaule du centre-est du second âge du fer à l’époque gallo-romaine”, in : Golosetti, dir. à paraître.
- Olivier, A. (1975) : *Mâlain-Mediolanum, La couverture en dalles sciées du fanum de Froidefonds*, Revue archéologique de l’Est, 26, 235-246.
- Olmer, F. et R. Roure, éd. (2015) : *Les Gaulois au fil de l’eau*, Actes du 37^e colloque international de l’AFEAF (Montpellier, 8-11 mai 2013) volume I. Communications, Ausonius Mémoires 39, Bordeaux.
- Ouzoulias, P. (2011) : “La villa dans l’Est des Gaules. Un témoin de la ‘romanisation’?”, in : Reddé *et al.* 2011, 475-486.
- Ouzoulias, P. et P. Van Ossel, dir. (2003) : *Dioecesis Galliarum, Document de travail* 6, université de Nanterre, Nanterre.
- Parat, A. (1926) : “La colonisation romaine dans l’Avallonnais”, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l’Yonne*, 80, 95-120.
- Paresys C. et I. Le Goff, dir avec la collab. de N. Achard-Cormpt, G. Basset, A. Delor-Ahü, B. Fort, A. Louis, D. Morize, N. Pouget (2015) : *La société antique : paysages et pratiques funéraires en Champagne-Ardenne*, Bulletin de la Société Archéologique Champenoise 106 / 2.
- Passard-Urlacher, F. et J.-P. Urlancher (2015) : “Contribution à l’étude du peuplement de la plaine de l’Arlier à l’âge du Bronze et à l’âge du Fer : les tertres de Chaffois ‘Sur le Mont,

- La Carrière' et de La Rivière-Drugeon 'Les Poiriers' (Doubs) dans leur environnement archéologique", *Revue archéologique de l'est*, 64, 102-124.
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (2006) : "Germanie supérieure et la géographie sacrée de la province", in : Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier, éd. 2006, 347-435.
- (2012) : "Les cultes de la cité des Lingons. L'apport des inscriptions", in : Cazanove & Meniel, dir. 2012, 37-73.
- (2013) : "Alésia et ses dieux : du culte d'Apollon Moritasgos à l'appartenance civique des Mandubiens à l'époque romaine", *L'Antiquité Classique*, 82, 165-194.
- Reddé, M., éd. (2016) : *Méthodes d'analyse des différents paysages ruraux dans le nord-est de la Gaule romaine* [En ligne], mis en ligne le 13 janvier 2016, consulté le 11 février 2017. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01253470>
- Reddé M., P. Barral, F. Favory, J.-P. Guillaumet, M. Joly, J.-Y. Marc, P. Nouvel, L. Nuninger et C. Petit, dir. (2011) : *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Bibracte 21/1, Glux-en-Glenne.
- Reddé, M. et W. Van Andringa, dir. (2015) : *La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue*, Gallia 72, 1, Paris.
- Rendu, C. (2003) : *La Montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne dans la longue durée*, Perpignan.
- Richard, A., F. Schifferdecker, J.-P. Mazimann et C. Bélet-Gonda, dir. (2013) : *Le peuplement de l'Arc jurassien de la Préhistoire au Moyen Âge. Actes des deuxièmes journées archéologiques frontalières de l'Arc jurassien, Delle (F) – Boncourt (CH), 16-18 novembre 2007*, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, série Environnement, sociétés et archéologie 34, Besançon-Porrentruy.
- Riquier, V., dir. (2015) : *PCR Plaine de Troyes : évolution d'un territoire rural des premiers agriculteurs au premier réseau villageois*, rapport d'activité 2015, Inrap, Châlon-en-Champagne.
- Rosignol, B. (à paraître) : "Aspects de la présence de l'armée en Gaule de l'Est des Antonins à la Tétrarchie", in : Kasprzyk et al., éd. à paraître.
- Ségard, M., dir. avec la collaboration de T. Argant, S. Aumard, F. Bessière, D. Balleur, M. Brunet, S. Charbouillot, M. Derin, S. Deyts, S. Estiot, F. Granier, C. Hervé, B. Moulin, R. Nicot, A. Painchault, R. Pansiot et L. Robin (2010) : *Magny-Cours "Champ Rabatin"*, RFO d'archéologie préventive, Archeodunum, Glux-en-Glenne.
- Sievers, S. et M. Schönfelder, éd. (2012) : *L'âge du Fer entre la Champagne et la vallée du Rhin. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer, 34^e colloque international de l'AFEAF, Aschaffenburg (D), 13-16 mai 2010*, Mayence.
- Van Ossel, P. (1999) : *Villes et campagnes durant l'Antiquité tardive : Auxerre et les villae de l'Auxerrois*, Études et Travaux 1, Auxerre, 59-63.
- Van Ossel, P., éd. (2011) : avec la collaboration de P. Bertin et J.-P. Séguier, *Les céramiques de l'Antiquité tardive en Île-de-France et dans le Bassin parisien, Volume II. Synthèses*, Dioecesis Galliarum, Document de travail 9, Nanterre.
- Venault, S. et P. Nouvel, dir. (2015) : *Projet collectif de recherche, Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales*, Besançon.
- Vinot-Batistoni, B. (2015) : *La voie romaine de Lyon à Trèves, étude archéologique d'un axe routier majeur et de l'évolution de son environnement*, thèse de doctorat, université de Paris-Sorbonne.
- Viscusi, V., P. Simonin et L. Jaccottey (2013) : "Faire parler les pierres : approche de l'évolution de la villa de Brans (Jura) par le biais de ses approvisionnements en matériaux de construction", *Revue archéologique de l'Est*, 62, 231-251.
- Walter, H. et J.-R. Quenet (1984) : "La porte de Bourgogne et ses confins jurassiens à l'époque romaine", in : *Le Pays de Montbéliard et l'ancien évêché de Bâle*, Besançon, 31-45.

